

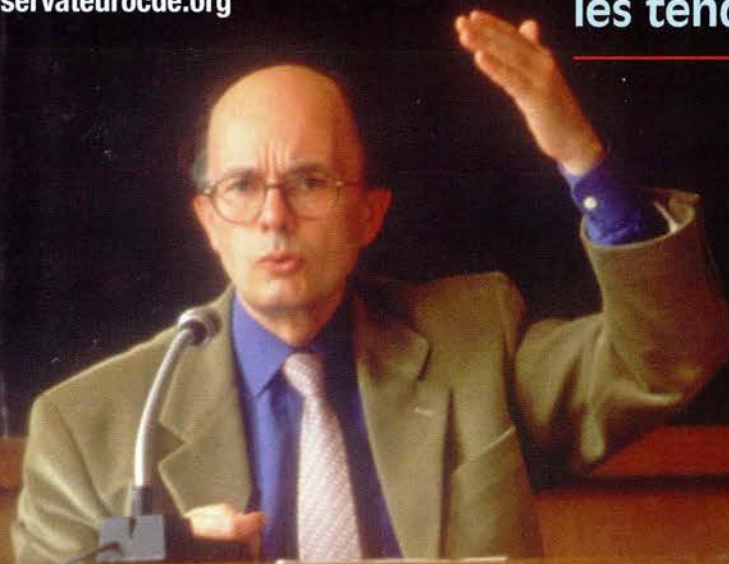
L'Observateur^{ocde}

N° 225 – Mars 2001 www.observateurocde.org

Les entreprises
multinationales

La crise en Turquie

Immigration :
les tendances



L'enseignement de *demain*



OCDE 

Dossier spécial • Éducation • Dossier spécial



Services en ligne de l'OCDE

SourceOECD

www.SourceOECD.org

Un seul abonnement institutionnel permet un accès illimité aux ouvrages, périodiques et statistiques de l'OCDE en ligne 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

OECD *direct*

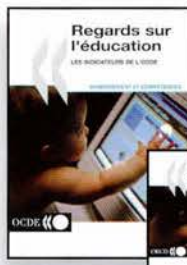
www.oecd.org/OECDdirect

Soyez le premier informé grâce à notre service d'information e-mail gratuit personnalisé.

OECD
ONLINE BOOK SHOP

www.oecd.org/bookshop

Choisissez dans notre catalogue en ligne (versions papier, électronique et CD-ROM) - et maintenant, *pay-per-view*.



Regards sur l'éducation
Pour une comparaison internationale : les indicateurs de l'éducation les plus complets et à jour.



La littératie à l'ère de l'information
Les impacts sociaux et économiques sont gigantesques. Améliorer les compétences en littératie de la population : un nouveau défi pour les décideurs politiques



Mesurer les connaissances et les compétences des élèves
Lecture, mathématiques et science : l'évaluation de PISA 2000 Les étudiants sont-ils suffisamment préparés pour affronter les défis de la nouvelle société ?



Des villes et des régions dans la nouvelle économie apprenante
Comment aider les régions et les villes à améliorer leurs performances économiques dans la nouvelle économie d'apprentissage ?



Société du savoir et gestion des connaissances
Comment faire du savoir et de l'apprentissage, les principaux moteurs du changement économique et social au XXIème siècle ?



Motiver les élèves : l'enjeu de l'apprentissage à vie
Que peuvent faire les pouvoirs publics et les systèmes éducatifs pour donner aux jeunes le " goût d'apprendre " ?



www.oecd.org

Courrier des lecteurs :

A propos de l'innovation et de la Grèce antique, Les systèmes de santé 2

Éditorial:

Éduquer et former tout au long de la vie,
Donald J. Johnston, Secrétaire général de l'OCDE 3

En bref

Les Seychelles et les pratiques fiscales
dommageables, Le blanchiment de capitaux en
ligne, L'Inde adhère au Centre de développement,
Vers une agriculture plus écologique, Deux
nouveaux pays ratifient la Convention de l'OCDE
sur la lutte contre la corruption 4

ÉCONOMIE

La crise turque,
Alexandra Bibbee 7

Les origines d'une croissance au ralenti 8

• DOSSIER SPÉCIAL • Education

L'enseignement de demain, <i>Michael Barber</i>	11
La taille des classes sur la sellette	13
Nouvelles compétences : vraiment ?, <i>Beatriz Pont et Patrick Werquin</i>	15
Les écoles du futur	16
Internet : les étudiants deviennent enseignants, <i>Romain Reix</i>	18
Comment faire face à la pénurie d'enseignants ?, <i>Paulo Santiago</i>	19
L'apprentissage à vie pour tous, <i>Kurt Larsen et David Istance</i>	21
Les petits écoliers	22
Les brimades à l'école : s'attaquer au problème, <i>Dan Olweus</i>	24

SOCIÉTÉ

« L'immigration zéro est une pure utopie »,
interview avec *Jean-Pierre Garson* 27

L'immigration peut-elle arrêter le vieillissement
démographique ? 28



© Tavernier/REA

*À l'ère de l'information, nous
avons toujours besoin, et les
jeunes en particulier, d'être
conseillés sur ce qui mérite
d'être appris. Par ailleurs, tous
les parents veulent que leurs
enfants aient de bons
enseignants et ils sont en droit
d'obtenir cette qualité dans le
système public. Il est temps que
les pays investissent dans
l'éducation.*

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Un instrument revitalisé pour l'investissement international, <i>Marinus Sikkel</i>	29
Diriger par l'exemple, <i>Bruno Lamborghini</i>	31
Mettre les Principes directeurs en œuvre, <i>John Sweeney</i>	33
Le point de vue du Sud, <i>Lauro Eduardo Soutello-Alves</i>	35
Une affaire de confiance, <i>Patricia Feeney</i>	38

NOUVELLES PUBLICATIONS**OCDE.ORG**

Forum 2001	44
Simon Upton présidera la Table ronde sur le développement durable	44
Les réseaux locaux	45
La fiscalité du commerce électronique	45
Calendrier	46
Fracture numérique	48

BANQUE DE DONNÉES

Composantes de la fiscalité, Les impôts en Grèce, Le niveau de l'aide augmente, L'investissement direct étranger peut être un signe de faiblesse	49-52
--	-------

L'Observateur^{ocde}

www.observateurocde.org

Publié en français et en anglais par l'OCDE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

OCDE

L'Observateur ^{ocde}

© OCDE 2001

 Abonnement 2001 :
 282FF – 50\$EU – 43 € – 30€ – 5 900Y
 ISSN 0304-3398

Créé en 1962

 Publié en français et en anglais
 par l'Organisation de coopération
 et de développement économiques

Les éditions de l'OCDE

2, rue André-Pascal

75775 Paris, cedex 16, France

observer@oecd.org

www.oecd.org

Tél. : +33 (0) 1 45 24 82 00

Télécopie : +33 (0) 1 45 24 82 10

sales@oecd.org

RÉDACTEUR EN CHEF :

Rory Clarke

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT :

Sue Kendall-Bilicki

RÉDACTEUR STATISTIQUES :

Eileen Capponi

VERSION INTERNET :

Rory Clarke, Sue Kendall-Bilicki

ASSISTANTES :

Rosemary Chas

RECHERCHE PHOTOGRAPHIQUE :

Silvia Thompson

MARKETING :

Jill Colonna, Carol Thornton

LOGO ET CONCEPTION GRAPHIQUE :

Café Crème, Peggy King

MISE EN PAGE :

Lineale Production

IMPRESSION :

OCEP Imprimerie

 Les demandes de reproduction ou
 de traduction totales ou partielles
 des articles de l'Observateur de
 l'OCDE doivent être adressées au
 chef des éditions de l'OCDE :

2 rue André-Pascal,

75775 Paris, cedex 16, France.

 Les articles reproduits ou traduits doivent
 être accompagnés de la mention

 « Reproduit (ou traduit) de l'Observateur
 de l'OCDE » et de la date du numéro.

 Les articles signés ne peuvent être
 reproduits ou traduits qu'avec leur
 signature. Deux exemplaires significatifs
 doivent être envoyés au rédacteur en
 chef. Les articles signés expriment
 l'opinion de leurs auteurs et non pas
 nécessairement celle de l'OCDE.

 Toute correspondance doit être adressée
 au rédacteur en chef. La rédaction n'est
 pas tenue de rendre des manuscrits non
 sollicités.

A propos de l'innovation et de la Grèce antique

Article d'Armand d'Angour intitulé « Quoi de neuf... » dans l'édition de l'été dernier (Observateur 221/222) montre une perspective rafraîchissante du rôle de l'innovation dans la société occidentale de l'époque et à l'heure actuelle. Je ne peux qu'être d'accord sur le fait que les principes classiques d'innovation – elle est dynamique ; il existe différents niveaux d'innovation ; le contexte compte pour beaucoup pour définir l'innovation – restent valables, notamment pour les décideurs d'aujourd'hui. Mais la conclusion de l'auteur, selon laquelle « il n'y a rien de nouveau sous le soleil », semble écarter les différences importantes entre les innovations vues d'Athènes et celles vues dans la Silicon Valley. Il y a des différences épistémologique entre les innovations culturelles et de la pensée et celles qui sont scientifiques et technologiques. Le progrès de la pensée ne suit pas forcément les lois de la connaissance scientifique et de l'évolution technologique. Par exemple, jusqu'à quel point peut-on comparer l'invention de la démocratie, fruit d'une longue évolution de la civilisation humaine, à l'innovation technologique qui résulte d'une expérience empirique ou d'une quête active pour l'efficacité ?

La différence la plus marquante tient peut-être du fait que, dans une économie mondiale compétitive, l'innovation moderne est devenue plus rapide, plus orientée vers les marchés, et caractérisée par des réseaux grandissants d'acteurs publics et privés, ainsi que par une dépendance plus grande vis-à-vis de la recherche scientifique que par le passé. Ainsi, si

pour Platon l'innovation reposait sur une réorganisation des connaissances existantes, l'innovation moderne exige non seulement de la créativité mais aussi de nouvelles connaissances basées sur la découverte et des expériences empiriques. Stimuler l'innovation de cette façon va bien au-delà de la mise en place d'un cadre permettant la liberté de pensée et d'expression ; des incitations à investir dans la recherche et l'apprentissage sont indispensables. M. d'Angour souligne fort justement que l'innovation dans un domaine donné peut stimuler ou entraver l'innovation dans d'autres domaines. L'accent mis actuellement sur l'innovation dans un petit nombre de secteurs technologiques ne devrait pas laisser de côté le hasard et l'expérimentation ; après tout, de nombreuses innovations qui ont vu le jour dans les temps modernes ont des dérivés de recherche de connaissances dans des domaines tout autres, ou qui n'ont pas abouti au résultat escompté.

Mario Cervantes,
Paris, France

Les systèmes de santé

Un article publié dans le No 223 de l'Observateur de l'OCDE donne à penser que les français bénéficieraient du meilleur système de santé au monde : un système certes coûteux, mais très bon. Et la France serait immédiatement suivie par l'Italie, San Marin, Andorre, Malte et Singapour (d'après une étude de l'OMS).

Selon quels critères? L'absence de maladies ou le pourcentage de guérisons? Non pas. Le bien-être mesuré par un faible taux de suicides, d'accidents ou d'alcoolisme? Non pas. Les



principaux critères utilisés, outre la distribution plus ou moins équitable des soins, concernent la mortalité aux deux bouts de la vie et la satisfaction des usagers. Il est étonnant de retenir, au moins pour les pays développés, un critère aussi rudimentaire que la mortalité à un âge avancé : l'absence de mort est-il le meilleur critère de santé? Disons plutôt qu'il est le plus difficile à mesurer.

Quant à la satisfaction des patients, là encore, il s'agit d'un indicateur qui n'indique pas grand chose. La preuve en est que la France compte 66% de satisfaits, alors que l'Italie – pourtant deuxième au classement de l'OMS – n'en compterait que 20%. Les Italiens seraient-ils plus objectifs ou plus dubitatifs au sujet de leur santé que ne le sont les Français?

A quand une analyse sérieuse de la santé (comme l'OCDE le fait pour l'éducation)? Dépenses contre résultats, c'est-à-dire : faible proportion de cancers, de cirrhoses et autres maladies dues à l'alcoolisme, de maladies cardiovasculaires, de paralysies et traumatismes par accident de la route, de maladies mentales, de troubles du sommeil, de maladies nosocomiales (dues à l'hygiène douteuse de certains milieux hospitaliers), etc. Il ne suffit pas de croire être bien soigné pour que cela constitue un critère sérieux de mesure de la santé.

Ariel Alexandre,
Vence, France

Éduquer et former tout au long de la vie

DONALD J. JOHNSTON, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OCDE

Depuis mon arrivée à l'OCDE en 1996, j'ai participé à un plus grand nombre de conférences sur un plus grand nombre de thèmes que je ne l'aurais imaginé. Ces réunions ont porté sur presque tous les domaines d'intervention des pouvoirs publics. Sans exagération, je peux dire qu'à chaque fois un consensus s'est dégagé sur l'idée que l'éducation était le socle fondamental du progrès économique et social. Aurait-on fait ce même constat il y a 100 ans ou même 50 ans ? J'en doute.

Le rapport de l'OCDE sur les sources de la croissance dans la "nouvelle économie", qui sera présenté à notre Conseil ministériel en mai, donne une place importante au capital humain. Un autre moteur de la croissance dans la nouvelle économie est la technologie, en particulier dans le domaine de l'information et des communications (TIC). Toute la question est de savoir comment ces deux éléments interagissent. Certes, la technologie peut inonder les pays, mais il faut des êtres humains qualifiés et talentueux pour l'utiliser et entreprendre la réorganisation de l'activité professionnelle génératrice de gains de productivité et de croissance.

Les nouvelles qualifications requises pour utiliser ces technologies sont doublement importantes : pour exercer une activité professionnelle mais aussi pour participer pleinement à la société fondée sur le savoir. Parallèlement, certaines compétences de base, telles que lire-écrire-compter, continuent d'être indispensables et les enseignants, commencent à se demander comment enseigner la "créativité". Ces impératifs lancent de formidables défis aux décideurs, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté éducative.

Aujourd'hui, les jeunes qui achèvent leurs études secondaires et poussent leur formation au-delà sont beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'étaient il y a quelques décennies. Pourtant, l'*Enquête internationale sur la littératie des adultes* de 2000 montre qu'au moins un quart des adultes dans les 20 pays examinés (et pas moins des trois quarts dans quelques-uns d'entre eux) ne maîtrisent pas les compétences de base qu'exigent la vie dans la société moderne. Ces personnes auront du mal à trouver un emploi et risquent d'être cantonnées dans des activités peu rémunérées. La solution passe par une éducation initiale de qualité, assurée à tous, notamment aux groupes les plus en danger.

Cela dit, la formation initiale ne suffira pas et les adultes devront réactualiser leurs connaissances pour s'adapter à des mutations tout au long de leur vie. Il faut noter cependant que les adultes qui ont le mieux réussi leur scolarité initiale sont ceux qui ont le plus de chances de suivre des activités complémentaires de formation. Les Ministres de l'éducation des pays de l'OCDE lors de leur réunion d'avril 2001 ne manqueront pas de souligner la priorité que nous devons accorder à l'éducation tout au long de la vie. Les incitations doivent être revues à cette fin. Les particuliers, les entreprises et les pays doivent avoir un avantage clair à investir dans l'acquisition de qualifications nouvelles.

La formation pour adultes doit être renforcée, tout en parvenant à mieux intégrer ceux qui n'ont pas réussi leur formation initiale. Les travaux de l'OCDE montrent que cet objectif peut être atteint.

Ce sont là toutefois des mesures de "rattrapage". Or c'est dès le plus jeune âge que nous devons améliorer la transmission des compétences. Il nous faut investir dans la scolarité dès les tout premiers stades d'apprentissage et réduire l'échec scolaire. Les récents progrès dans les TIC vont donner aux décideurs publics les moyens de développer l'instruction en dehors des salles de classe, y compris dans le cadre de l'activité professionnelle et des loisirs. Les TIC sont utilisées de façon plus courante qu'elles ne l'étaient il y a cinq ans. Les ordinateurs constituent un formidable outil d'autoformation, que la plupart des personnes, jeunes ou âgées, semblent maîtriser rapidement. Même les personnes handicapées peuvent constater que les ordinateurs les rendent plus autonomes. La formation à distance, la formation en entreprise, les cursus proposés à domicile sont autant d'activités en faveur desquelles des investissements pourraient améliorer les compétences de tous.

Il n'existe cependant aucune formule magique. La réunion des Ministres de l'éducation donnera aux décideurs l'occasion de s'informer mutuellement de leurs initiatives couronnées de succès ou non dans ce domaine et n'est-il pas temps maintenant de s'intéresser aux enseignants ?

Cette profession jadis estimée semble traverser une crise de vocation. Le corps enseignant vieillit dans un certain nombre de pays de l'OCDE et n'attire pas les jeunes diplômés. Inverser cette tendance sera difficile à moins que la rémunération des enseignants ne devienne plus concurrentielle. De plus, les conditions exigées pour devenir enseignant limitent les possibilités d'accéder à cette profession ou d'en sortir. Cette situation peut nuire aux perspectives de carrière des enseignants et, compte tenu de la mobilité du marché de l'emploi, avoir une incidence sur le prestige et les performances de cette profession.

Les pouvoirs publics, les collectivités et les parents ne devraient-ils pas déployer d'ingénieux efforts pour rétablir le prestige de cette profession essentielle ? Telle est la question que je pose. Après tout, à l'ère de l'information, nous avons toujours besoin, et les jeunes en particulier, d'être conseillés sur ce qui mérite d'être appris. Par ailleurs, tous les parents veulent que leurs enfants aient de bons enseignants et ils sont en droit d'obtenir cette qualité dans le système public. Il est temps que les pays investissent, certes, dans l'éducation, mais aussi dans ceux qui la transmettent. ■



• En bref •

Les Seychelles et les pratiques fiscales dommageables

Les Seychelles ont rejoint les Pays Membres de l'OCDE et huit juridictions non membres qui s'engagent à mettre fin à leurs pratiques fiscales dommageables d'ici la fin de 2005 afin de ne pas figurer sur la liste des paradis fiscaux non coopératifs qui doit être diffusée à la fin du mois de juillet de cette année.

Les Seychelles faisaient partie des 35 pays identifiés par l'OCDE en juin 2000 comme répondant aux critères techniques requis pour être considérés comme des paradis fiscaux et sont le neuvième pays qui s'engage à mettre fin à ses pratiques fiscales dommageables. Les huit autres sont les Bermudes, les îles Caïman, Chypre, l'île de Man, Malte, l'île Maurice, les Antilles néerlandaises et Saint-Marin.

L'OCDE poursuit par ailleurs son dialogue avec d'autres juridictions intéressées par la coopération en vue de faire face aux problèmes posés par les pratiques fiscales dommageables. Le Secrétaire général de l'OCDE, M. Donald Johnston, a rappelé aux participants à un groupe de travail

conjoint de l'OCDE et du Commonwealth, qui s'est tenu au début du mois de mars, que la lutte contre les pratiques fiscales dommageables a pour objet d'assurer l'équité et la transparence et d'atteindre les contribuables qui « trichent ».

Le Groupe de travail conjoint a été constitué en janvier après des consultations à haut niveau qui ont eu lieu à la Barbade. Il a pour objet de trouver les moyens de concrétiser les principes de transparence, de non-discrimination et d'échange effectif de renseignements sous forme d'engagements des pays et juridictions participantes.

Les pratiques fiscales dommageables figuraient également à l'ordre du jour d'une réunion des Ministres et des responsables de haut niveau de l'OCDE et du Forum des îles du Pacifique qui s'est tenu à Tokyo en février. ■

- Pour plus de précisions concernant les travaux de l'OCDE sur les pratiques fiscales dommageables, voir : http://www.oecd.org/daf/fa/harm_tax/harmtax.htm.

Le blanchiment de capitaux en ligne

Selon le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), les casinos sur Internet offrent une couverture intéressante aux criminels cherchant à blanchir leurs gains mal acquis, en raison des difficultés auxquelles se heurtent les autorités pour remonter la piste de ces cyber-transactions. Certains de ces criminels font déjà appel aux jeux en ligne à titre de couverture de leurs opérations de blanchiment de capitaux par l'intermédiaire d'Internet, affirme le GAFI dans son rapport annuel sur les méthodes du blanchiment de capitaux. Avec les jeux sur Internet, il devient difficile non seulement de remonter la piste des mouvements de fonds, mais aussi de décider de la juridiction compétente pour traiter chacune de ces affaires.

Mais si ces méthodes « hi-tech » s'avèrent attrayantes, les bonnes vieilles espèces sonnantes et trébuchantes continuent de représenter une grande part des opérations de blanchiment de capitaux. Des groupes terroristes, par exemple, ont fréquemment recours au trafic de stupéfiants, au vol et à l'extorsion de fonds pour se financer, mais ils reçoivent aussi de l'argent

provenant de donations légitimes et de la vente de publications. Les membres du GAFI ne se sont pas encore entendus sur la question de savoir si leurs efforts de lutte contre le blanchiment de capitaux devaient viser les terroristes.

Par ailleurs, une réunion du GAFI qui s'est tenue en février a été l'occasion de saluer les « progrès supplémentaires importants » accomplis par sept pays ou territoires figurant sur la liste des quinze juridictions que le Groupe avait qualifiées en juin 2000 de « non coopératives » dans la lutte mondiale contre le blanchiment de capitaux. Mais comme aucun de ces pays n'a encore promulgué et mis en œuvre toutes les réformes nécessaires, aucun n'a été retiré immédiatement de la liste. Cette situation fera l'objet d'un suivi attentif.

Le GAFI est un organisme international indépendant de 31 membres dont le Secrétariat se trouve dans les locaux de l'OCDE à Paris. ■

- Pour obtenir la version intégrale du rapport sur le blanchiment de capitaux, voir le site Web du GAFI : http://www.oecd.org/fatf/index_fr.htm.



L'Inde adhère au Centre de développement

En février, l'Inde est devenue le 27^e pays membre du Centre de développement de l'OCDE, rejoignant les autres pays non-membres de l'OCDE, qui sont l'Argentine, le Brésil et le Chili. Le ministre des Relations extérieures de l'Inde, M. Jaswant Singh (voir photo), a déclaré que l'adhésion de son pays au Centre de développement

permettrait de renforcer le dialogue déjà établi par le programme de coopération lancé par l'OCDE en 1997.

Selon Jorge Braga de Macedo, Président du Centre de développement, l'adhésion de l'Inde – la plus grande démocratie du monde et le deuxième pays le plus peuplé – atteste de la volonté d'ouverture du Centre.

Créé en 1962, le Centre de développement

est un organe semi-indépendant au sein de l'OCDE ; il compte parmi ses membres 22 pays de l'OCDE ainsi que l'Union européenne. La mission du Centre est de renforcer le dialogue sur l'action et la compréhension entre les pays de l'OCDE et le monde en développement. Il s'y emploie à travers des réunions internationales et la publication d'ouvrages. Les pays en dévelop-

pement et les pays de l'OCDE peuvent accéder gratuitement aux résultats et aux recommandations tirés de ses travaux. ■

- Voir le site web du Centre de développement : <http://www.oecd.org/dev/>

• En bref •

Vers une agriculture plus écologique

Quelle est la responsabilité de l'agriculture dans les atteintes portées à l'environnement ? Elle reste considérable, malgré les améliorations constatées dans divers domaines. Pour la première fois depuis le milieu des années 80, l'OCDE dresse un panorama complet de la situation à travers une étude internationale sur l'état et l'évolution de l'environnement dans le secteur agricole*.

Certaines avancées sont indéniables : au cours des 15 dernières années, la charge des rivières, des lacs et des eaux sou-

terraines en azote et en pesticides a diminué et le niveau des émissions de gaz à effet de serre a lui aussi baissé. Mais l'étude met également l'accent sur les effets préjudiciables de l'agriculture sur la biodiversité, les habitats et les paysages de certaines régions, et souligne les risques d'aggravation de la dégradation des sols et de l'appauvrissement des ressources en eau.

Le poids de l'agriculture a beau être faible (et en recul constant) dans l'économie de la plupart des pays de l'OCDE, le secteur agricole n'en utilise pas moins 40 % environ du territoire de la zone de l'OCDE, tout en absorbant 45 % de l'eau consommée. Ses incidences sur l'environnement sont donc considérables. Fait intéressant, l'agriculture biologique s'est développée dans de nombreux pays, en particulier en Autriche (environ 10 % des terres agricoles

en 1998), en Suède et en Suisse. L'Allemagne et l'Italie sont les seules économies du G7 à enregistrer une progression sensible de ce type d'agriculture, dont le poids reste en revanche négligeable aux États-Unis (même s'il est en hausse).

Les politiques agricoles et les politiques commerciales ont généralement eu des conséquences négatives pour l'environnement lorsqu'elles se sont traduites par une baisse du coût des intrants – prix de l'eau, par exemple – et une augmentation des prix versés aux agriculteurs pour les productions végétales et animales. Inversement, les réformes visant l'élimination progressive des formes de soutien qui faussent le plus les lois du marché devraient contribuer à améliorer les performances environnementales de l'agriculture. Telles sont les conclusions de cette étude

fondée sur des données permettant des comparaisons internationales. ■

- Le résumé de cette étude, les données et les graphiques qu'elle rassemble, ainsi que de plus amples informations sur les travaux menés par l'OCDE sur les indicateurs agro-environnementaux sont disponibles gratuitement à : <http://www.oecd.org/agr/env/publications.htm>
- *Perspectives de l'environnement de l'OCDE*, à paraître.

* *Indicateurs environnementaux pour l'agriculture - Volume 3 : Méthodes et résultats*, OCDE, 2001.

Deux nouveaux pays ratifient la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption

L'Argentine et les Pays-Bas ont ratifié la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. À ce jour, 30 pays ont ratifié cette Convention, entrée en vigueur le 15 février 1999, qui engage les 34 signataires – les 30 pays de l'OCDE et quatre pays non membres (Argentine, Brésil, Bulgarie et Chili) – à adopter des règles communes pour sanctionner les sociétés et les particuliers qui se rendent coupables de corruption.

L'offre, la promesse ou l'octroi d'un pot-de-vin à un agent public étranger en vue d'obtenir ou de conserver un marché dans le commerce international consti-

tuent une infraction pénale aux termes de la Convention. De plus, un texte connexe met concrètement fin à la pratique de déductibilité fiscale accordée aux versements de pots-de-vin à des agents publics étrangers. Les Pays-Bas ont déposé leur instrument de ratification le 12 janvier 2001, et l'Argentine le 8 février 2001. Un suivi attentif a déjà été mené dans 21 pays pour vérifier la conformité des lois d'application avec la Convention et le Groupe de travail sur la corruption a publié pour chacun d'entre eux un rapport et une évaluation accessibles au public.

La Convention a été ratifiée par les 30 pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie,

Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie.

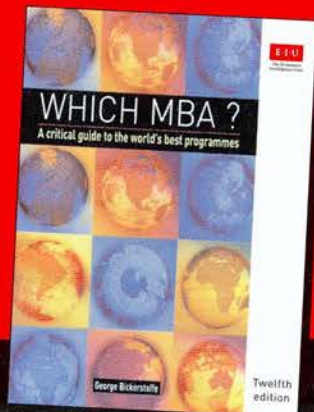
- Pour plus de précisions sur les travaux de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, consulter le site OECD Anti-Corruption Ring online (Alliance en ligne contre la corruption) ou lire les rapports par pays sur l'application de la Convention à : <http://www.oecd.org/subject/bribery/>
- Voir également le Dossier spécial sur la Corruption de *L'Observateur de l'OCDE* n° 220, avril 2000.



Find the best MBA course for you

Which MBA? 12th edition

Now available over the Internet at www.store.eiu.com/WM



The Economist Intelligence Unit's annual critical guide to the world's best MBA courses is now in its 12th edition. Based on extensive research and personal interviews with business schools and students **Which MBA?** gives you incomparable independent assessment of an MBA qualification worldwide.

The introductory chapters are complemented by an easy-to-use directory with over 100 schools worldwide. Each entry contains a detailed description of the school's MBA programmes, with comment and analysis of the structure and content of courses. **Which MBA?** is an essential time- and labour-saving directory which will enable you to pinpoint your needs quickly and easily. **Which MBA?** can be ordered over the Internet at www.store.eiu.com/WM.

Price: £29.99/US\$49.99* Report No: WMAB03
ISBN: 0 273 653393

Which executive programme? 2001 edition is the ideal companion guide to **Which MBA?** helping assist your search for the best executive training programmes.

Published annually, **Which executive programme?** is divided into three main sections an introductory text, a directory of programmes by subject and a directory of business schools. This new edition provides all the information you need to assess the programmes offered by nearly 100 providers worldwide containing incisive analysis and detailed facts and figures to help you ensure that the time and resources your group invests in executive education and training really does provide value for money. The 2001 edition also includes a new section on e-business courses. **Which executive programme?** can be ordered over the Internet at www.store.eiu.com/HX.

Price: £29.99/US\$49.99* Report No: HXAA24 ISBN: 0 86218 159 3

Order today, call us on:

London: (44.20) 7830 1007

US: Toll Free (1.800) 938 4685 or (1.212) 554 0643

HK: (852) 2802 7288

Please quote the promotion code **A**

Order Form

1 How would you like to place your order?

To order your copy of **Which MBA? 12th edition** over the Internet go to the EIU Online Store at www.store.eiu.com/WM or alternatively if you want to order the 2001 edition or **Which executive programme?** go to www.store.eiu.com/HX and enter your personal and credit card details. Please quote the promotion code in the bottom right hand corner of this form. To order as a printed report using this order form, go to step 2.

2 How would you like to pay?

	Quantity	Price	Total
Which MBA? 12th edition		£29.99/US\$49.99*	
Which executive programme? 2001 edition		£29.99/US\$49.99*	
		Tax*	
		Total to pay	

Postage is included *Add applicable sales tax in CA, FL, MA and NY.
In Quebec (Canada) add 14.5% GST. In the rest of Canada add 7% GST #R 132 494 238.

I enclose a cheque for £/US\$* payable to **The Economist Intelligence Unit**.

Please charge £/US\$* to my

Visa MasterCard American Express Diners Club

Account Number _____

Signed _____ Expiry date _____

(Required on all credit card orders)

Please send me a proforma invoice (report(s) will be sent on receipt of payment)

No I do not wish to receive postal, fax, telephone or email communication from:

The Economist Intelligence Unit Other Economist Group companies External companies

The price I have paid includes all postage and packing, and I agree to Redhouse Press Limited, a subsidiary company of The Economist Newspaper Limited, delivering my report(s).

Signed _____ Date _____

4 Please send your order to your nearest Economist Intelligence Unit office:

Europe, Middle East & Africa
The Economist Intelligence Unit Ltd
PO Box 200, Harold Hill
Romford, RM3 8UX, UK
Tel: (44.20) 7830 1007 Fax: (441708) 371 850
e-mail: london@eiu.com www.store.eiu.com

The Americas
The Economist Intelligence Unit
The Economist Building, 111 West 57th Street
New York, NY 10019, US
Tel: (1.212) 554 0643 Fax: (1.212) 586 0248
e-mail: dantecantu@eiu.com www.store.eiu.com

Asia & Australasia
The Economist Intelligence Unit
60/F Central Plaza, 18 Harbour Road
Wanchai, Hong Kong
Tel: (852) 2802 7288/2585 3888 Fax: (852) 2802 7638/2802 7720
e-mail: hongkong@eiu.com www.store.eiu.com

The Economist Intelligence Unit Limited, Registered in England and Wales No: 1762617. Registered office: 25 St James's Street, London SW1A 1HG.

3 Please complete your personal details

Name (Mr/Mrs/Ms/Dr) _____

Job title _____

Company name _____

Address _____

Zip/postcode _____ Country _____

Nature of business _____

Tel _____ Fax _____

e-mail _____

The prices stated do not include VAT. Customers in EU member countries may be liable to pay VAT if their Registration Number is not supplied. Please enter your EU Registration Number (VAT/TVA/BTW/MOMS/MWST/IVA/FPA) below:

Data Protection Notice

The Economist Intelligence Unit Ltd (EIU) is a global company, part of The Economist Group, with high standards of data quality. We would like to keep you informed of our services and the services of The Economist Group companies using various media, such as mail, telephone, fax or e-mail. We will occasionally allow other reputable organisations to contact you. If you prefer not to receive these communications from either ourselves, The Economist Group or other companies, please tick the boxes on the order form.

The EIU and its suppliers process customer information in order to carry out regular in-company customer analysis which enables us to keep you informed of our products and services.

The EIU and The Economist Group companies are global businesses and customer data is held and processed globally within the company or Group. Steps have been taken to ensure that consistently high standards of data protection are adhered to in all regional offices (for all aforementioned forms of processing).

E·I·U

The Economist Intelligence Unit

La crise turque

ALEXANDRA BIBBEE, ÉCONOMISTE PRINCIPALE POUR LA TURQUIE, DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, OCDE

La Turquie a replongé dans la crise financière alors que son programme sur trois ans destiné à mettre fin à des décennies de forte inflation n'en est pas encore à mi-parcours. Que s'est-il passé et que doit faire désormais le gouvernement ?



©AP Photo/Burhan Ozbilici

Regards sur la Turquie : le ministre de l'Économie, Recep Onal, entouré par les médias.

Une nouvelle tentative de stabilisation s'appuyant sur le taux de change a été faite en Turquie ; elle a échoué. Quatorze mois après avoir lancé un programme sur trois ans destiné à mettre fin à des décennies de forte inflation, le gouvernement a été contraint d'abandonner le régime de parité ajustable qui servait de point d'ancrage de sa stratégie. Cette décision prise en février a déclenché une dépréciation immédiate de la livre turque de l'ordre de 30 %.

Ce programme avait été lancé dans un climat de soutien politique sans précédent ; ses premiers résultats avaient été impressionnants et il passait pour avoir beaucoup plus de chances de succès que nombre de précédents programmes pour la Turquie ayant bénéficié de soutiens internationaux.

Qu'est-ce qui n'a pas marché ?

Rétrospectivement, on peut dire que c'est la faiblesse du système bancaire et le fait de trop s'en remettre aux entrées de capitaux spéculatifs qui ont rendu le pays très vulnérable à des crises de confiance, de sorte qu'avec les tensions inévitables provoquées par la rapidité de l'ajustement, le régime de parité n'a pas résisté. Le choc de la dépréciation de la livre va désormais retarder le retour à une inflation de moins de 10 % tandis que le choc simultané sur les taux d'intérêt est synonyme de lourdes pertes pour les bilans des banques et de graves tensions budgétaires.

Les autorités n'ont désormais plus d'autre choix que de tenter de limiter les dégâts par des mesures macro-économiques judicieuses, de trouver une

solution aux problèmes du système bancaire et de rétablir la confiance du marché en poursuivant la mise en œuvre des réformes structurelles et du programme de privatisation. Mais le grand défi va consister à endiguer les répercussions internes de l'effondrement de la crédibilité de la monnaie et de veiller au caractère équitable du processus d'ajustement. Comme cela s'est produit ailleurs, les efforts consentis pour pouvoir adhérer à l'Union européenne pourraient peut-être servir de point de rassemblement pour l'instauration d'une nouvelle cohésion sociale et une réaffirmation de la volonté politique de réforme.

Les tensions qui ont connu leur apogée lors de la crise de fin novembre 2000 étaient profondément enracinées dans le système économique turc. Toutefois, la cause immédiate de la crise aura été la combinaison de pertes de portefeuille et de problèmes de liquidité dans quelques banques qui a déclenché une crise de confiance dans l'ensemble du système bancaire. Ce phénomène a lui-même suscité des sorties de capitaux spéculatifs, une ponction des réserves de change, une aggravation de la pénurie de liquidité bancaire, ce qui a entraîné une hausse brutale des taux d'intérêt et des pertes de portefeuille encore plus grandes pour les banques. Lorsque la banque centrale a décidé d'injecter massivement des liquidités dans le système en violation de son propre dispositif assimilable à un régime de caisse d'émission, elle a fait naître des craintes quant à la viabilité du programme et de l'arrimage de la monnaie. En outre, ces liquidités supplémentaires sont tout simplement ressorties du pays par des mouvements de capitaux, drainant ainsi de nouvelles

réserves de change. Le mouvement de panique n'a pu être endigué que par la mise en place d'un plan de financement d'urgence du FMI, à hauteur de \$7.5 milliards (en sus d'un premier prêt conditionnel de \$4 milliards). Le gouvernement a alors réaffirmé sa volonté de respecter ses précédents objectifs d'inflation et d'accélérer les privatisations et la réforme bancaire, en prenant le contrôle d'une grande banque qui avait été à l'origine des problèmes de liquidité et a annoncé qu'il se portait garant de tous les engagements des banques.

La situation a semblé se stabiliser au début de 2001, pratiquement la totalité des \$6 milliards de capitaux qui étaient sortis du pays lors de la crise étant revenus et les réserves de change ayant été reconstituées. Toutefois, les investisseurs exigeaient des taux d'intérêt beaucoup plus élevés qu'auparavant, ce qui traduit l'augmentation de la prime de risque attachée au pays. De même, pratiquement la totalité des nouvelles entrées de capitaux s'inscrivaient dans le très court terme (au jour le jour), ce qui témoigne de craintes résiduelles de nouvelle dépréciation de la monnaie. La confiance dans le programme n'a pas vraiment été rétablie, malgré les déclarations du gouvernement et le soutien du FMI. Les investisseurs n'ont pas manifesté d'intérêt pour les deux grandes opérations de privatisation prévues pour 2001, à savoir celles de Turk Telekom et des Turkish Airlines ; certaines réformes structurelles ont commencé à prendre du retard ; des préoccupations se sont exprimées devant le risque de voir la cherté persistante du loyer de l'argent remettre en cause les objectifs budgétaires ; enfin, on a commencé à craindre que les problèmes bancaires ne soient pires que ce qu'il semblait. Même si ces inquiétudes échappaient parfois au contrôle des pouvoirs publics, ce qui a semblé manquer, c'est la manifestation claire d'une volonté affirmée de privatisation et de réforme, et peut-être un programme plus réaliste au regard de la situation après la crise.

Dans une telle atmosphère, l'accrochage public intervenu le 19 février entre le Président Ahmet Necdet Sezer et le Premier ministre Bulent Ecevit (apparemment autour de la campagne anti-corruption du premier) s'est immédiatement traduit par le sentiment que la coalition au pouvoir risquait d'être remise en cause et par là-même son programme. La crise a alors repris. Les banques turques ont pris la tête d'une ruée sur le dollar pour couvrir leurs positions ouvertes d'une ampleur considérable afin de prévenir la dévaluation tant redoutée de la livre. Une fois encore, il s'en est suivi une grave pénurie de livres sur le marché interbancaire. Cette fois, cependant, la banque centrale s'en est tenue à son régime de caisse d'émission et a refusé d'intervenir en tant que prêteur en dernier ressort, espérant que les banques allaient changer leurs dollars pour obtenir des livres. Cette situation a abouti à des taux records de l'argent au jour le jour qui ont presque atteint les 5 000 % le 21 février. Le système bancaire, déjà gravement affaibli par la première crise, s'est trouvé au bord de

l'effondrement lorsque le système de paiements interbancaires a tout simplement cessé de fonctionner. Le lendemain, le gouvernement a décidé de faire flotter la livre, marquant ainsi la fin du programme de stabilisation reposant sur le taux de change.

Dans ces conditions, le flottement de la monnaie était sans doute la seule solution disponible. La confiance du marché qu'il aurait fallu s'assurer pour maintenir la stratégie de parité à crémaillère n'était pas au rendez-vous. Le fait de l'admettre avant qu'il ne soit trop tard a au moins permis au gouvernement de passer à un régime de changes flottant en disposant de réserves de change intactes pour l'essentiel, au lieu de les avoir épuisées à défendre vainement le régime de parité ajustable. Les autorités ont dû redémarrer de zéro pour élaborer un programme à la lumière du nouveau régime de changes.

Quelle que soit la dynamique de cette nouvelle stratégie, elle se heurtera au renchérissement des coûts et à l'augmentation des risques du fait de la crédibilité perdue. Le principal danger réside dans la faiblesse prolongée de la

Les origines d'une croissance au ralenti

La croissance du PIB de la Turquie a à peine suivi celle de la population, de sorte que le niveau de vie du pays a stagné. La vigueur de l'inflation et un taux d'emploi en baisse ont constitué des facteurs permettant d'expliquer la lenteur de la croissance.

1990-99	Turquie	OCDE
Taux de croissance annuel moyen %		
PIB réel	3,1	2,3
PIB réel par habitant	1,3	1,4
Taux d'emploi ¹	-1,0	-0,1
Moyennes		
Inflation ²	78,7	4,0
Solde budgétaire ³	-8,5	-2,1

1. Emploi/population active occupée.

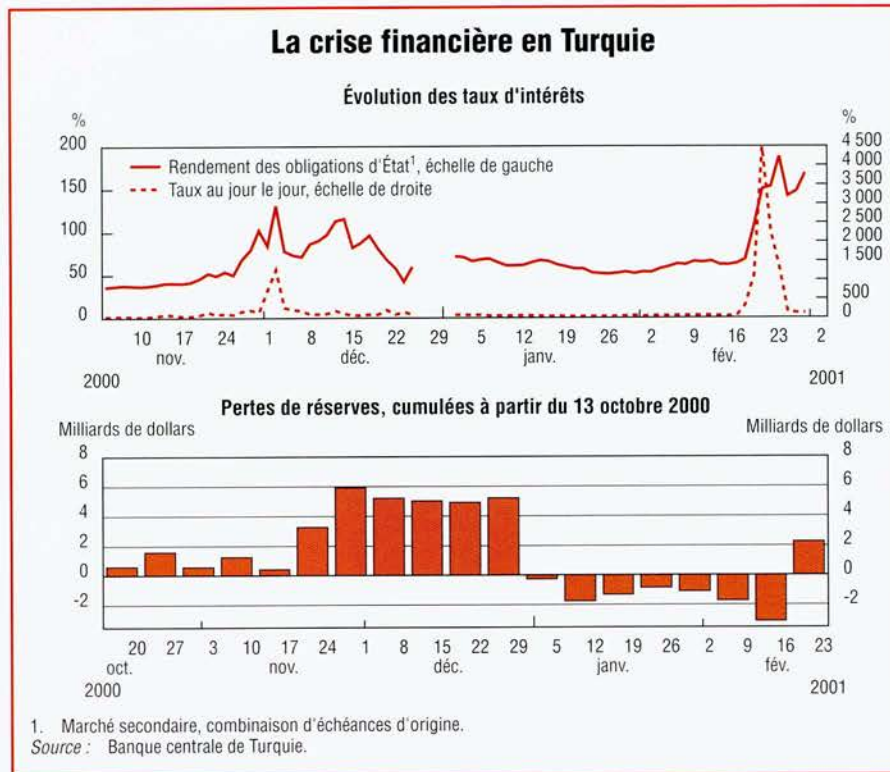
2. Déflateur de la consommation privée.

3. Solde financier des administrations publiques, en pourcentage du PNB, 1994-99.

monnaie associée à la prime de risque élevée du pays en raison de son incapacité à rétablir la confiance rapidement. Si ce danger se matérialise, ce sera sans conteste négatif pour la Turquie. Cela irait de pair avec une détérioration considérable des termes de l'échange et des pertes de revenus réels pour les consommateurs, des pertes réelles sur les bilans des banques et des entreprises, un gonflement de la dette publique avec la nationalisation de ces pertes et une reprise de la spirale endettement-déficit en raison du renchérissement des charges d'intérêt de la dette publique. Dans de telles conditions, la montée des tensions politiques et sociales pourrait affaiblir la volonté de réforme. De même, la poussée passagère de l'inflation à la suite de la dévaluation de la monnaie pourrait facilement s'enraciner sous l'effet d'une reprise des augmentations de salaires liées à l'inflation, notamment si la situation budgétaire apparaissait hors de contrôle. La tâche des autorités va consister à éviter à tout prix ce scénario – pour l'essentiel une réplique de la crise de 1994. Les pouvoirs publics n'auront guère le droit à l'erreur.

Une fois que le calme sera revenu et que le cours de la livre sur le marché se sera stabilisé, les autorités monétaires devront définir un rythme de désinflation réaliste et régler la politique monétaire en conséquence, ce qui supposera un resserrement de leur dispositif. Toutefois, cela pose un grave dilemme, car les banques auront sans doute besoin de faibles taux d'intérêt et de beaucoup de liquidités avant de pouvoir recouvrer la santé. Résoudre ce problème imposera de s'en tenir rigoureusement aux objectifs de privatisation et au programme de réforme structurelle, notamment dans le secteur bancaire et celui des entreprises d'État, ce qui contribuera à faire baisser la prime de risque affectant le pays et finira par attirer des formes plus stables de financements étrangers comme les investissements directs. Il faut imposer la rigueur budgétaire, notamment en exerçant un contrôle strict de la dépense publique.

L'un des grands problèmes va consister



à reconstruire un consensus social en faveur de l'ajustement compte tenu de toute la crédibilité monétaire, si durement acquise, qui a été dilapidée. Les déposants, les banques et les entreprises ont quelques raisons d'affirmer qu'ils sont précisément en difficulté parce qu'ils ont tellement cru au programme. Le régime de parité à crémaillère a donné des incitations supplémentaires à effectuer des emprunts à l'étranger sans couverture et à détenir des avoirs en livres turques, ce qui alourdit le coût du choc actuel. Une politique équitable des revenus doit être élaborée avec les partenaires sociaux, mais cela n'a jamais été vraiment accepté, même lorsque le programme était crédible. Il sera donc bien difficile de demander de nouveaux sacrifices, comme de nouvelles réductions des salaires réels en raison de la dévaluation ou plus de licenciements du fait des réformes structurelles. Toutefois, faute d'une sorte de pacte social, trouver un nouveau point d'ancrage pour l'inflation risque d'être très difficile. Les efforts en vue de l'adhésion à l'UE pourraient servir

de catalyseur pour rallier l'opinion à la cause de la réforme. La nécessité d'une stabilisation économique et d'une modernisation des institutions est inhérente à la recherche de la convergence avec l'Europe et reste essentielle pour trouver une solution aux problèmes de la Turquie. ■

Références

- Voir la version en ligne de cet article www.oecdobserver.org.
- Études économiques de l'OCDE : *Turquie 2000-2001*, OCDE 2001.

OCDE



PERIODICALS • STUDIES • STATISTICS

Services en ligne de l'OCDE

SourceOECD

www.SourceOECD.org

Un seul abonnement institutionnel permet un accès illimité aux ouvrages, périodiques et statistiques de l'OCDE en ligne 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

OECD *direct*

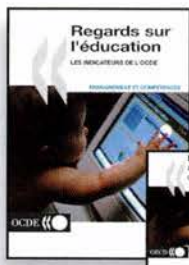
www.oecd.org/OECDdirect

Soyez le premier informé grâce à notre service d'information e-mail gratuit personnalisé.

OECD
ONLINE BOOK SHOP

www.oecd.org/bookshop

Choisissez dans notre catalogue en ligne (versions papier, électronique et CD-ROM) - et maintenant, *pay-per-view*.



Regards sur l'éducation
Pour une comparaison internationale : les indicateurs de l'éducation les plus complets et à jour.



La littératie à l'ère de l'information
Les impacts sociaux et économiques sont gigantesques. Améliorer les compétences en littératie de la population : un nouveau défi pour les décideurs politiques



Mesurer les connaissances et les compétences des élèves
Lecture, mathématiques et science : l'évaluation de PISA 2000 Les étudiants sont-ils suffisamment préparés pour affronter les défis de la nouvelle société ?



Des villes et des régions dans la nouvelle économie apprenante
Comment aider les régions et les villes à améliorer leurs performances économiques dans la nouvelle économie d'apprentissage ?



Société du savoir et gestion des connaissances
Comment faire du savoir et de l'apprentissage, les principaux moteurs du changement économique et social au XXIème siècle ?



Motiver les élèves : l'enjeu de l'apprentissage à vie
Que peuvent faire les pouvoirs publics et les systèmes éducatifs pour donner aux jeunes le " goût d'apprendre " ?



www.oecd.org

L'enseignement
de demain 11

La taille des classes
sur la sellette 13

Nouvelles compétences :
vraiment ? 15

Les écoles du futur 16

Internet :
les étudiants deviennent
enseignants 18

Comment faire
face à la pénurie
d'enseignants 19

L'apprentissage
à vie pour tous 21

Les petits écoliers 22

Les brimades à l'école :
s'attaquer au problème 24

©Tavernier/REA

L'enseignement de demain

MICHAEL BARBER, CONSEILLER SPÉCIAL PRÈS LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR L'ÉDUCATION ET L'EMPLOI DU ROYAUME-UNI

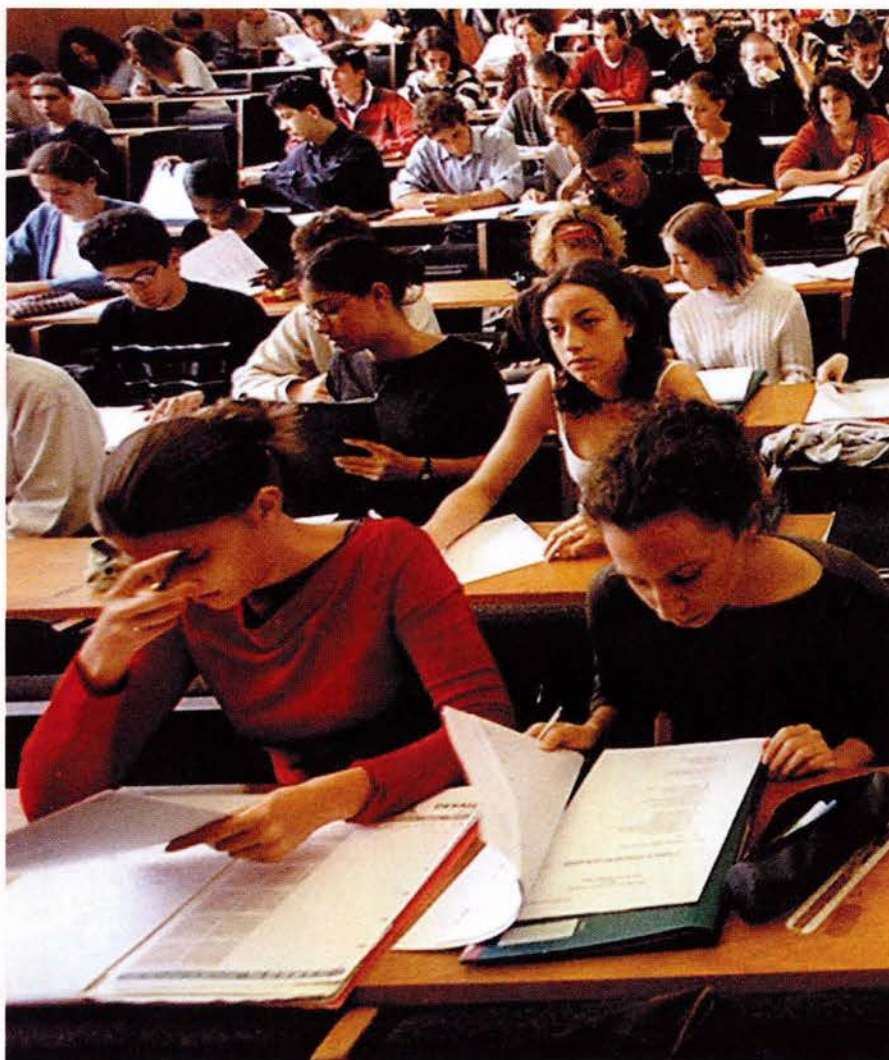
Au XXI^e siècle, on enseignera et on apprendra différemment. Mais comment le système issu de l'industrialisation et de l'État-nation au XX^e siècle peut-il être adapté aux exigences de l'économie du savoir ?

Au XX^e siècle, les systèmes d'enseignement public étaient indissociables de l'État-providence : ils façonnaient l'identité nationale et préparaient les populations à apporter leur contribution à la société. Mais ces systèmes sont issus de la société industrielle et de l'État-nation, qui appartiennent à une époque révolue et qui ont cédé la place à la nouvelle économie et à la globalisation.

Ces nouvelles forces sont si puissantes qu'elles pourraient éliminer les systèmes d'enseignement public, à moins que nous n'établissions clairement leur raison d'être et de perdurer. Que se passerait-il si ces parents, sans cesse plus nombreux à disposer d'un revenu plus élevé, décidaient d'« acheter » à leurs enfants une formation adaptée à leur propre vision du monde ? En pareil cas, comment les persuaderait-on de continuer à acquitter des impôts pour financer l'éducation des enfants des autres ? Ces dilemmes se posent déjà avec acuité dans certaines villes des États-Unis.

Le bien-fondé de l'enseignement public ne peut plus être posé en principe, comme il l'a été au XX^e siècle. Il doit être redéfini à travers un concept radicalement différent, aussi bien pour les élèves et les étudiants que pour les enseignants. Il n'en reste pas moins qu'un bon système éducatif revêt une importance grandissante non seulement pour assurer le succès d'une économie moderne fondée sur le savoir, mais aussi pour créer une société équitable.

L'explosion des connaissances sur le cerveau et sur les mécanismes naturels d'apprentissage, conjuguée à la puissance toujours plus grande des technologies, donne les moyens de transformer la plus fondamentale des unités d'enseignement : l'interaction entre l'enseignant et l'élève. Parallèlement, de formidables bouleversements sociaux confrontent la



©Jean-Michel Niester/Ouest France MAXPPP

J'aurai dû le lire sur le web !

communauté éducative à des circonstances nouvelles et en constante évolution.

La question de la réforme des systèmes d'enseignement public se pose aujourd'hui avec acuité. Pour un pays comme le Royaume-Uni, il s'agit essentiellement de savoir si l'on peut préserver la flexibilité et la capacité de transformation qui font désormais partie intégrante du système, tout en améliorant simultanément les résultats des élèves. Ailleurs, en Bavière notamment, l'enjeu consiste à instaurer la flexibilité requise pour l'avenir, tout en maintenant des niveaux élevés.

Au XX^e siècle, on a souvent mis en avant l'objectif de la « réussite pour tous », alors que la plupart des pays s'accommodaient

de systèmes éducatifs affichant des taux d'échec ou de difficultés scolaires non négligeables. Le pari du XXI^e siècle est de faire de la réussite pour tous une réalité. Mais ce ne sera possible que si les professionnels de l'enseignement sont persuadés que chaque élève a les moyens d'atteindre un niveau élevé et si les politiques sont conçues pour atteindre ce résultat dans l'ensemble du système éducatif.

L'action des décideurs publics s'est jusqu'à présent focalisée sur la normalisation des moyens mis en œuvre dans le système éducatif : nombre de places à l'école, diplômes des enseignants, contenu des programmes, taille des classes, charge d'enseignement et fourniture d'ouvrages

Faire de la « réussite pour tous » une réalité suppose que les enseignants soient convaincus du potentiel de chaque élève et que les politiques soient conçues pour atteindre ce résultat dans l'ensemble du système éducatif.

et de matériels. En raison de la diversité de nos sociétés et des antécédents des élèves, il n'y a rien d'étonnant à ce que ce soit le niveau atteint par les élèves – autrement dit le « produit » du système éducatif – qui soit devenu la variable. Or si l'on veut que ce produit – un niveau élevé pour tous – soit la constante, ce sont les moyens mis en œuvre qui doivent devenir la variable.

Certains élèves ont besoin de plus de temps que d'autres pour atteindre un niveau élevé ; certains ont besoin d'un enseignement personnel intensif et, à mesure qu'ils grandissent, certains apprennent mieux sur le lieu de travail qu'à l'école. Les enseignants et la pédagogie doivent s'adapter pour répondre à ces besoins.

La technologie moderne permet une personnalisation de l'enseignement qui était auparavant irréalisable. De la même façon que Dell ne vous vend pas un ordinateur standard, mais conçoit l'ordinateur que vous commandez en fonction des paramètres précis que vous lui indiquez, le système éducatif doit être suffisamment souple et adaptable pour faire tomber les obstacles qui empêchent certains jeunes d'atteindre des niveaux d'instruction élevés.

Cela étant, les établissements scolaires ne peuvent répondre à ces besoins individuels que si l'enseignement s'adapte, ce qui suppose un changement d'état d'esprit radical chez les professeurs. Il leur faudra en premier lieu croire réellement que tous les élèves peuvent atteindre un niveau élevé. Il faut non seulement qu'ils en soient convaincus, mais aussi qu'ils en aient des preuves concrètes, et nul ne devrait sous-estimer la difficulté d'obtenir un tel changement jour après jour, de classe en classe dans l'ensemble d'un pays.

En d'autres termes, les enseignants ne doivent pas se demander quel est le problème de l'enfant, mais plutôt s'interroger sur ce qu'ils doivent faire différemment pour qu'il réussisse la prochaine fois.

Cela suppose que les enseignants recherchent inlassablement les meilleures pratiques et peaufinent continuellement leur travail. Cela suppose que les enseignants œuvrent au sein d'équipes de professionnels de la formation non seulement dans leurs établissements scolaires, mais aussi à l'extérieur. Cela suppose que les enseignants acceptent la nécessité de faire l'objet d'un suivi et se félicitent des possibilités de voir leurs pairs reproduire des pratiques exemplaires. Cette situation existe déjà çà et là. La méthode japonaise de perfectionnement professionnel, dite « étude de cours », en constitue un bon exemple : un petit groupe d'enseignants conçoit, dispense et affine un cours donné pour s'assurer qu'il est le meilleur possible.

La responsabilisation et le perfectionnement professionnel permanent ne sont cependant que le début du processus. La révolution technologique, qui a transformé un si grand nombre de secteurs de l'économie, atteindra bientôt une masse critique dans les systèmes éducatifs. Dans de nombreux pays, les investissements réguliers en matériel seront de plus en plus assortis d'investissements dans la connectivité, dans les systèmes de maintenance et dans l'acquisition par les enseignants de compétences dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC). Les investissements des entreprises dans les logiciels éducatifs s'accroissent eux aussi. Qui plus est, la compréhension du cerveau humain et des mécanismes d'apprentissage a fait l'objet de progrès considérables au cours des deux dernières décennies. La conjugaison de ces nouvelles technologies et de ces nouvelles connaissances est cruciale pour individualiser la formation et assurer un niveau de formation élevé pour tous ; mais en tirer tout le parti possible suppose également de nouvelles méthodes d'enseignement.

Le concept de salle de classe est en train d'évoluer. Grâce aux technologies de transmission à large bande et au tableau

électronique, les enseignants d'une école peuvent s'adresser aux élèves d'autres établissements. Quant aux élèves, ils peuvent faire des recherches, sur l'éthique médicale par exemple, en contactant directement par courrier électronique des experts universitaires en la matière. Les systèmes de vidéoconférence interactifs leur permettent de travailler en coopération avec leurs pairs dans d'autres pays. Les programmes informatisés peuvent assurer un enseignement individuel, des retours d'information rapides et un soutien constructif pour les élèves travaillant seuls. L'enseignement spécialisé des langues devient économique. Les tests et les épreuves sont de plus en plus informatisés, ouvrent la voie à beaucoup plus de créativité et peuvent être proposés aux moments appropriés au lieu de ne l'être qu'à des périodes fixes de l'année.

Désormais les exigences du XXI^e siècle en matière d'éducation ne portent plus uniquement sur les niveaux scolaires. Elles impliquent également un éventail plus vaste de caractéristiques personnelles et de compétences sociales et organisationnelles, dont les élèves auront besoin à l'âge adulte sur le lieu de travail ou ailleurs.

Certains pays de l'OCDE forment déjà

les élèves à des concepts tels que la citoyenneté, qu'ils considèrent comme des dimensions fondamentales de l'éducation. Mais l'économie du savoir exigera que nous prêtions tous davantage attention à la façon dont nous mesurons les performances des élèves, des établissements scolaires et du système dans son ensemble en termes de compétences sociales. Au XXI^e siècle, nous aurons besoin d'un « enseignement formateur de la personnalité ». Des activités nationales en cours, ainsi que certains grands projets internationaux tels que le Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA), posent les bases qui permettront de construire des systèmes perfectionnés de mesures et des indicateurs de performance dans ce domaine.

Dans les toutes prochaines années, les pouvoirs publics ne seront plus en mesure de fournir tous les services nécessaires pour assurer le succès des systèmes éducatifs. De nouveaux partenariats se situant bien au-delà du système scolaire s'imposeront donc. Le secteur des entreprises – un des grands « consommateurs » traditionnels des « produits » du système d'enseignement – est amené à devenir un partenaire privilégié dans les services édu-

La taille des classes sur la sellette

La politique menée pour réduire la taille des classes n'a pas nécessairement favorisé la réussite scolaire en France. Cet avis rendu en mars par le Haut Conseil de l'évaluation de l'école (HEEC) au ministre français de l'Éducation, Jack Lang, jette le doute sur un principe tenu pour acquis depuis 30 ans. Selon le HEEC, seule une baisse des effectifs dans les classes de primaire, dans les écoles avec une population défavorisée, a un effet significatif.

Entre 1966 et 1999, les politiques menées pour améliorer la réussite scolaire en réduisant la taille des classes ont fait passer les effectifs moyens de 43,7 à 25,5 élèves dans les classes de

maternelle, et de 28 à 22,3 élèves dans le primaire.

Or, selon le HEEC, il ne peut y avoir de résultats significatifs que si la taille des classes passe très nettement sous la barre des 20 élèves. De telles mesures seraient coûteuses : 300 millions de francs par an pour ramener les classes primaires à 18 élèves dans l'ensemble du système éducatif français. Le HEEC préconise d'évaluer les résultats de ces classes réduites pour déterminer si de telles dépenses sont justifiées. À ses yeux, d'autres mesures telles que l'aide individuelle aux élèves ou le renforcement de la formation des enseignants pourraient s'avérer plus efficaces au regard de leur coût.

catifs, à la fois en tant qu'investisseur et que prestataire. L'explosion d'Internet et d'autres technologies exige des investissements dans de nouveaux logiciels et ce sont les entreprises, et non l'État, qui les réaliseront pour l'essentiel. La rapidité avec laquelle les ordinateurs deviennent obsolètes pose un problème de financement que les pouvoirs publics ne sont pas en mesure de résoudre à eux seuls. L'entretien et la construction d'un parc immobilier scolaire adapté au nouveau siècle nécessitera d'énormes dépenses en capital. Disposer d'un personnel hautement qualifié deviendra primordial dans un contexte de mondialisation de la concurrence. La question n'est donc pas de savoir si le secteur des entreprises doit intervenir, mais selon quelles modalités il doit intervenir.

Ces nouvelles sources de financement ne se substitueront pas aux investissements de l'État. Pour que tous les élèves atteignent un niveau élevé, l'État devra au

contraire investir davantage à l'avenir. Passer de la théorie à la pratique suppose toutefois une stratégie. L'histoire des réformes de l'enseignement foisonne en projets prometteurs qui ont été abandonnés avant d'avoir eu le temps d'influer réellement et en profondeur sur les performances des élèves. Or il nous est aujourd'hui purement et simplement interdit de faire fausse route : les pressions exercées sur les systèmes éducatifs en faveur d'un changement, l'impatience avec laquelle les citoyens attendent une amélioration des performances des services publics et leur peu d'empressement à payer davantage d'impôts à cette fin sont là pour nous le rappeler. Tout comme les établissements scolaires, les pouvoirs publics doivent tirer les enseignements des pratiques exemplaires, d'où qu'elles viennent.

Les enseignants et leurs représentants sont confrontés à un choix : soit ils s'adaptent pour suivre la vague du chan-

gement, soit ils laissent les engloûtir. Les systèmes d'enseignement public sont dans leur ensemble confrontés à des défis analogues. C'est de leur aptitude à y faire face que dépend le succès de l'économie fondée sur le savoir dans tous nos pays. ■

Références

- David Hargreaves, *The Mosaic of Learning, Demos*, 1994.
- Michael Fullan, *Change Forces: The Sequel*, Falmer Press, 1999.
- Pour en savoir plus sur le Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) : <http://www.pisa.oecd.org/>

* M. Michael Barber dirige également la Standards and Effectiveness Unit au Department of Education and Employment du Royaume-Uni. Il est l'auteur de *The Learning Game: Arguments for an Education Revolution (Indigo, 1997)*.



Inscrivez-vous dès à présent !

OECD  **OCDE**

FORUM 2001

14-16 mai 2001

**Développement durable
et nouvelle économie**

Cité des Sciences et de l'Industrie, Paris
(Organisé en liaison avec la réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres)

Le Forum 2001 de l'OCDE est une conférence internationale ouverte au public qui rassemblera des ministres, des dirigeants d'organisations internationales et des représentants, du monde de l'entreprise, du milieu syndical, et de la société civile dans son ensemble. Il se tiendra à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris du 14 au 16 mai 2001.

**25% de remise pour les abonnés
au magazine de l'Observateur**

www.oecd.org/forum2001/

E-mail: ocdforum@touch-stone.co.uk
Telephone: +44 (0)20 8332 0044
Fax: +44 (0)20 8332 0874

Pour vous inscrire vous pouvez: (1) soit télécharger le formulaire d'inscription et le renvoyer par email à cstevens@touch-stone.co.uk ; ou par Fax: +44(0)20 8332 0874, en vous assurant d'inscrire « Abonné de l'Observateur » sur ce formulaire; (2) soit vous inscrire directement sur le site Internet.

Nouvelles compétences : vraiment ?

BEATRIZ PONT ET PATRICK WERQUIN, DIRECTION DE L'ÉDUCATION, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Si toutes les « nouvelles compétences » sont importantes, les compétences de base restent indispensables à l'ère de l'économie du savoir.

Longtemps cantonnées dans des secteurs économiques et des activités professionnelles spécifiques, les nouvelles technologies connaissent aujourd'hui une diffusion massive. Elles sont entrées de plain-pied dans notre vie quotidienne et modifient profondément les échanges et le développement de la communication à l'échelle planétaire. Parallèlement, le niveau d'instruction et de formation des individus augmente sans cesse. Le développement de l'économie du savoir suppose que tous les individus – et pas seulement les actifs – sachent utiliser, manipuler ou même produire de l'information. Maîtriser de nouvelles compétences est devenu une nécessité au-delà du lieu de travail, ne serait-ce que pour utiliser la télévision interactive, Internet ou tout simplement un distributeur de billets.

Les compétences traditionnelles ne sont cependant pas devenues secondaires. Leur maîtrise n'est d'ailleurs pas aussi assurée que l'on croit. Comme l'avait révélé l'Enquête internationale sur la littératie des adultes (IALS), plus d'un quart des adultes dans les pays de l'OCDE n'ont pas les compétences suffisantes pour fonctionner normalement dans les sociétés complexes d'aujourd'hui. Cette enquête qui se concentrait sur la capacité des individus à manipuler écrits et documents illustrés n'en révélait pas moins des enjeux plus vastes. L'arrivée massive des outils électroniques a remis l'écrit au goût du jour, et peut-être même au centre des compétences fondamentales que chacun doit posséder. Paradoxalement, la révolution d'Internet, la messagerie électronique et la mondialisation des flux de l'informa-

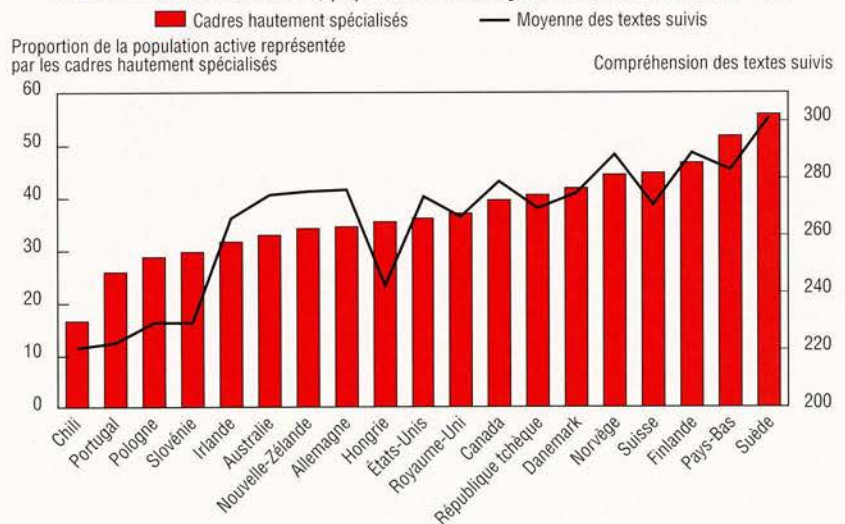
tion font en effet de la lecture et de l'écriture des compétences dont personne ne peut se passer, que ce soit pour soumettre une requête à un site Internet ou postuler à un emploi par courriel. L'éventail des compétences de base absolument nécessaires s'est cependant élargi et comprend désormais, en plus des aptitudes cognitives développées dans le système de formation initiale ou ailleurs, la capacité à gérer l'information et à utiliser un ordinateur, ainsi que la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères.

Au-delà de ces compétences de base existent des compétences qui sont parfois présentées comme nouvelles et qui per-

mettent aux individus de s'assurer la maîtrise de leur avenir dans leur société et leur entreprise. En aucun cas ces nouvelles compétences ne remplacent les compétences traditionnelles. Bien au-delà de la sphère économique, elles constituent leur complément et leur prolongement. L'aptitude à travailler en équipe, la capacité à traiter les problèmes et à maîtriser les technologies de l'information et de la communication aident les individus à jouer un rôle à part entière dans la société et à exercer leurs droits et devoirs de citoyens. L'enquête IALS montrait déjà une corrélation troublante entre l'inégalité économique et l'inégalité en matière de

Emploi et littératie

Proportion des cadres hautement spécialisés¹ et résultats moyens sur l'échelle des textes suivis, population active âgée de 16 à 65 ans, 1994-1998



Les pays sont classés selon le pourcentage de cadres hautement spécialisés dans la population active.

1. D'après la CITP de 1998, la catégorie des cadres hautement spécialisés englobe les législateurs, les hauts fonctionnaires et les gestionnaires, les spécialistes, les techniciens et les auxiliaires professionnels.

Source : Enquête internationale sur les capacités de lecture et d'écriture des adultes, 1994-1998.

Les écoles du futur

Des bâtiments scolaires et universitaires bien conçus sont certainement un atout pour améliorer la qualité de l'éducation. Un jury international a sélectionné 55 établissements pour leur adaptation exemplaire à un environnement de l'enseignement et de l'apprentissage en constante évolution. Ces établissements, qui font aujourd'hui l'objet d'une publication de l'OCDE*, ont été choisis parmi 90 universités et écoles de 21 pays illustrant des problématiques telles que l'école dans la société de la communication, l'école et l'environnement, la bibliothèque et les ressources pédagogiques, ou les établissements de l'éducation tertiaire.

Le jury, composé d'architectes et de spécialistes de l'éducation et des immeubles scolaires, a choisi ces 55 établissements sur un critère précis : leur capacité à répondre aux besoins actuels de l'éducation et à s'adapter aux évolutions du futur, tout en encourageant l'apprentissage, en offrant un bon rapport qualité-prix et en respectant l'environnement.

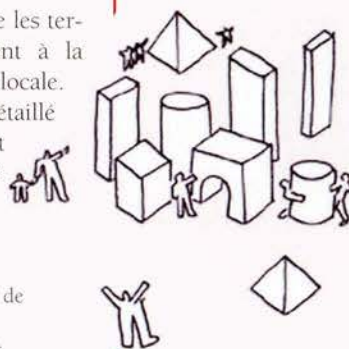
Le florilège réuni dans ce livre comprend des écoles destinées aux plus jeunes, comme l'école préscolaire et primaire de Remicourt, en Belgique,

qui accueille une centaine d'élèves et possède des zones flexibles, semi-ouvertes et polyvalentes propices aux activités de groupe et pouvant accueillir des classes de différents niveaux. Mais il présente aussi des établissements tels que le Tomaree Education Centre en New South Wales, Australie, qui va du primaire jusqu'à la formation technique et professionnelle et couvre toute la communauté de la péninsule de Tomaree. Tous les élèves de ce centre – 1 600 étudiants, de 5 ans à 18 ans et plus – partagent la bibliothèque et les salles informatiques, tandis que les terrains de sport sont également à la disposition de la communauté locale.

Le livre dresse un portrait détaillé de chaque établissement et explique pourquoi il a été choisi.

- Pour savoir plus sur le Programme de l'OCDE pour la construction et l'équipement de l'éducation (PEB) : <http://www.oecd.org/els/education/peb/>

* OCDE, *Architecture et apprentissage : 55 établissements d'enseignement exemplaires*, Paris 2001.



littératie. Favoriser le développement des compétences de base est bien un gage de réussite individuelle et collective, et il y a fort à parier qu'il en va de même pour les nouvelles compétences.

Le consensus disparaît cependant dès qu'on essaie de définir ces nouvelles compétences. De nombreux auteurs ont restreint leur champ d'investigation à la seule dimension économique, sans doute parce que ces compétences conditionnent pour une large part l'accès à l'emploi. Cette focalisation sur la dimension économique a d'autres explications. La croissance a récemment été beaucoup plus forte dans les secteurs et les industries du savoir, emblématiques de l'utilisation des nou-

velles compétences, que dans le reste de l'économie. Il n'est donc pas étonnant que les résultats les plus nets portent encore sur le marché du travail, l'emploi et la croissance économique, alors que les enjeux impliquent la société dans son ensemble.

La plupart des études s'accordent sur un ensemble de compétences de base. Cette liste comprend, en premier lieu, l'aptitude au commandement, ainsi que des compétences relationnelles comme l'aptitude à travailler en équipe et à oeuvrer à la réalisation d'un objectif commun. Elle inclut également des « compétences personnelles », telles que la motivation et les prédispositions à travailler, l'aptitude à

apprendre et à résoudre des problèmes, la capacité à communiquer efficacement avec des collègues ou des clients, et la capacité d'analyse. Sans oublier, évidemment, les compétences en matière technologique, comme la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Que ces compétences soient requises dans l'économie du savoir n'a rien pour surprendre. Mais elles ne sont pas nécessairement nouvelles. Si l'on excepte les compétences liées aux technologies de l'information et de la communication, leur nouveauté n'est pas de nature à soulever l'enthousiasme. Pour quelles raisons ces compétences, somme toute assez clas-

siques, se retrouvent-elles maintenant sur le devant de la scène de l'emploi ?

C'est en grande partie parce que les employeurs ont, les premiers, reconnu en elles des facteurs clés de dynamisme et de flexibilité. Une force de travail dotée de ces compétences est à même de s'adapter continuellement à la demande et à des moyens de production en constante évolution. Au-delà de cet argument de poids, dans les pays de l'OCDE la production tend à se concentrer sur des biens à forte valeur ajoutée exigeant à la fois un outil de production à fort contenu technologique et une main-d'œuvre capable de le faire fonctionner. L'introduction de nouvelles technologies dans les entreprises entraîne également une demande croissante de travailleurs qualifiés. La capacité à communiquer et à travailler en équipe, indispensable même à l'époque où on labourait les champs à la main, est devenue plus essentielle encore. Ces nouvelles compétences vont de pair avec la mise en place des nouvelles pratiques de travail, telles qu'une hiérarchie plus plate et l'implication plus grande des travailleurs à des niveaux peu élevés de responsabilité.

La nette progression des niveaux de formation rend en outre les employeurs plus exigeants. Les économies des pays de l'OCDE ont depuis toujours fonctionné sur un marché de diplômes ou de titres, plutôt que sur un marché de compétences, par nature plus difficiles à évaluer. Aujourd'hui encore, la composante formelle des connaissances et les diplômes restent des critères importants de sélection pour un emploi. Les nouvelles compétences fournissent des critères supplémentaires pour recruter les individus et les affecter à des tâches adaptées à leur profil. En d'autres termes, et ce constat est essentiel, les nouvelles compétences ne se substituent pas à la formation initiale, mais constituent bien leur complément. De nouvelles études s'imposent d'ailleurs pour évaluer à grande échelle ce que savent et savent faire réellement les individus. L'enquête IALS et la nouvelle enquête sur les Aptitudes, la logique et la littératie (ALL) constituent des tentatives en ce sens.

Économie du savoir a acquis une

dimension clef dans les pays de l'OCDE : des résultats clairs montrent que, dans tous les secteurs de l'économie, la composition même de la force de travail change au profit des travailleurs mieux formés et/ou disposant de compétences plus étendues. Le lien entre nouvelles compétences et économie du savoir n'est pas immédiat, exception faite de la maîtrise des technologies de l'information et de la communication. Le lien est en revanche beaucoup plus clair entre les nouvelles pratiques de travail et des compétences telles que la capacité à communiquer, à résoudre les problèmes ou à travailler en équipe.

S'il est vrai que certaines de ces compétences ne sont pas forcément nouvelles, l'adjectif reste pertinent dans la mesure où elles ont suscités des efforts de formalisation importants. Ces nouvelles compétences se démarquent très nettement des compétences de base, comme la littératie et celles acquises dans le système d'instruction et de formation formel. Certaines sont clairement associées à l'économie du savoir (technologies de l'information et de la communication) et un plus grand nombre encore sont liées aux nouvelles pratiques de travail. Tous les secteurs seront touchés tôt ou tard par les nouvelles technologies, même les métiers traditionnellement caractérisés par de faibles niveaux de qualification. Ces nouvelles compétences, combinées aux compétences de base, apporteront des réponses plus complètes aux exigences de l'économie du savoir et permettront de saisir un enjeu qui se pose désormais en termes de besoin global de compétences. ■

Références

- Bresnahan, T.F., Brynjolfsson, E., (1999), "Information Technology, Workplace Organisation and the Demand for Skilled Labour: Firm-Level Evidence", NBER Working Paper No. 7136.
- Kiley, M., (1999), "The Supply of Skilled Labour and Skill-Biased Technological Progress", *The Economic Journal*, No. 109, October, pp. 708-724.
- OECD et Statistique Canada (2000), La littératie à l'ère de l'information : rapport final de l'Enquête internationale sur la littératie des adultes, OCDE, Paris.
- Pont, B. and Werquin, P., (2000), "Literacy in a Thousand Words", *The OECD Observer*, No. 223, October.
- Pont, B. et Werquin, P., (2001), « Les compétences pour l'économie du savoir » dans *Analyse des politiques d'éducation 2001*, Chapitre 4, OCDE, Paris.



Internet : les étudiants deviennent enseignants

PAR ROMAIN REIX, ÉTUDIANT À L'UNIVERSITÉ DE PROVENCE, FRANCE

Des étudiants estiment que leurs enseignants ne possèdent que rarement les compétences nécessaires requises pour naviguer sur Internet à l'école, sans parler de leur capacité à enseigner ou à l'utiliser comme outil d'apprentissage.

Dans leur grande majorité, les enseignants des pays de l'OCDE ne maîtrisent pas suffisamment les technologies de l'information et de la communication (TIC), et notamment l'Internet, pour s'en servir comme outil d'apprentissage. Telle était du moins la conclusion de 29 étudiants de pays de l'OCDE qui se sont réunis avec des décideurs et des experts de l'OCDE à Aix-en-Provence, France en décembre dernier.

Les jeunes affirment que leurs enseignants n'ont pas été formés à travailler sur Internet et qu'ils ne possèdent que le strict minimum des compétences techniques nécessaires à son fonctionnement. Qui plus est, ils n'ont pratiquement aucune formation à l'utilisation pédagogique d'Internet appropriée à les aider à atteindre l'objectif d'apprentissage qu'ils se fixent. Ils ne sont donc pas en mesure de contrôler le processus d'apprentissage sur Internet, d'éviter les pièges et d'aider les élèves en difficulté.

Les problèmes les plus fréquemment rencontrés par les étudiants ont trait à la sélection de l'information sur le web. Plusieurs élèves ont indiqué par exemple qu'ils se sont « servis d'Internet [...] pour découvrir ultérieurement que les renseignements trouvés étaient dépassés ou inexacts ». Les enseignants ont du mal à aiguiller leurs élèves vers les sites les plus intéressants.

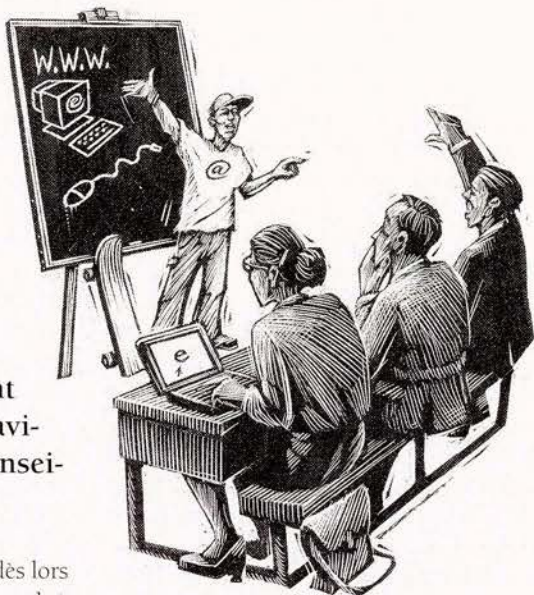
A cela s'ajoute le fait que, lorsque les enseignants veulent utiliser Internet comme aide pédagogique dans leurs enseignements, ils se préparent comme s'il s'agissait d'utiliser simplement un autre média (comme l'audio ou la vidéo) pour

un cours ordinaire ; ils appliquent dès lors des principes pédagogiques traditionnels à des méthodes novatrices de transmission du savoir. Le résultat est souvent médiocre : « si le professeur se contente d'utiliser Internet de façon improvisée, cela peut être très frustrant » affirmait-on à la table ronde. Parmi les conclusions des étudiants, on note que plus de temps doit être imparti à un cours s'appuyant sur les TIC qu'à un cours traditionnel. En effet, le temps de mise en place des élèves à leur poste de travail, la recherche infructueuse d'informations sur la Toile, les divers problèmes techniques qui surviennent régulièrement, provoquent des pertes de temps considérables, pouvant atteindre 20 à 30% de la durée du cours (et on ne peut attribuer toute cette perte de temps aux défaillances de la technologie).

D'où l'importance pour l'enseignant de bien définir au préalable les objectifs à atteindre pendant un cours utilisant Internet, et de réfléchir à l'aide véritable que peuvent apporter les Cd-Rom ou Internet.

Partage du savoir

L'utilisation d'Internet pose un autre défi : le partage du savoir. Tout d'abord entre élèves et enseignants : dans la mesure où de nombreux élèves possèdent souvent une connaissance plus approfondie des TIC que leurs enseignants - en particulier d'Internet - on pourrait imaginer qu'une coopération entre des élèves compétents et leurs enseignants puisse s'établir afin de garantir la réussite du cours. Mais il faut aussi qu'une coopéra-



tion entre élèves s'organise au travers de groupes mélangeant un élève familier avec le fonctionnement d'Internet et la recherche de l'information, avec un autre élève bien moins compétent. C'est le travail de groupe bien organisé sur lequel les élèves de la table ronde ont fortement insisté. C'est aussi un moyen, ont-ils conclu, de contribuer à réduire la fracture numérique entre « les nantis » et « les démunis » en ordinateurs personnels.

La solution à ce grave problème de formation peut paraître évidente – consacrer plus de moyens à la formation technique et pédagogique des enseignants aux TIC. Mais comment faire pour que des enseignants même formés acceptent vraiment de remettre en cause leurs pratiques pédagogiques traditionnelles et commencent à utiliser les TIC de façon différente ? La réponse n'est pas simple. Mais une chose est certaine, qu'ils le veuillent ou non, les enseignants seront obligés de suivre l'exemple des employés d'autres secteurs de la société et accepter la nouvelle technologie comme étant un outil de base aussi universel que le crayon et le papier. ■

Référence

- Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement de l'OCDE (CERI) : Apprendre à l'aide des technologies de l'information et de la communication : le point de vue des élèves et des étudiants, Table ronde de l'OCDE, 8-9 décembre 2000 (Aix-en-Provence, France)

Comment faire face à la pénurie d'enseignants ?

PAULO SANTIAGO, DIRECTION DE L'ÉDUCATION, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

L'enseignement et la formation sont les piliers de la société fondée sur le savoir. Mais aurons-nous à l'avenir assez d'enseignants de qualité pour les dispenser ? Ou la profession est-elle menacée par le vieillissement, la faiblesse des rémunérations et la complexité croissante des compétences requises pour l'exercer ?

Le corps enseignant vieillit et dans un grand nombre de pays il est déjà vieux. En Suède, par exemple, 49 % des professeurs de l'enseignement secondaire du deuxième cycle ont 50 ans ou plus. Et comme le montrent des données récentes, la situation s'aggrave dans d'autres pays, notamment en Allemagne et en Nouvelle-Zélande.

La carrière de professeur devenant moins attrayante, la profession doit d'ores et déjà puiser dans un vivier de jeunes talents qui ne cesse de se raréfier. Nos sociétés fondées sur le savoir exigent des enseignants qu'ils possèdent, outre leurs qualifications principales, des compétences nouvelles telles que la maîtrise des technologies de l'information et des communications (TIC), alors que, dans le même temps, leurs traitements baissent par rapport à ceux qu'offrent d'autres secteurs. En d'autres termes, il est souvent demandé aux enseignants de faire plus pour une rémunération moindre. Ces problèmes posent un défi crucial aux décideurs publics : ils doivent s'assurer qu'il y aura à l'avenir suffisamment d'enseignants qualifiés pour tous les enfants scolarisés.

Le vieillissement du corps enseignant a plusieurs conséquences. Il entraîne en premier lieu une augmentation des coûts sans pour autant résoudre le problème du faible niveau des traitements en début de carrière : dans la mesure où les échelles de salaires sont progressives, l'élévation de l'âge moyen des enseignants accroît en effet la masse salariale globale. En deuxième lieu, les enseignants ne peuvent assumer

leurs nouvelles missions sans y être formés, ce qui va sans doute exiger davantage de ressources. Enfin, et surtout, l'offre d'enseignants risque à l'avenir d'être d'autant plus restreinte que les enseignants seront proportionnellement plus nombreux à prendre leur retraite chaque année.

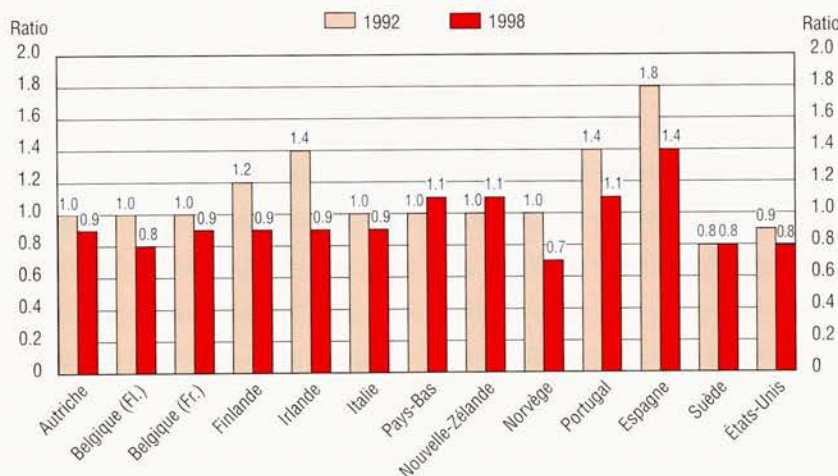
Nous risquons d'être confrontés à une pénurie d'enseignants dans un proche avenir. L'édition 2001 de l'*Analyse des politiques d'éducation* de l'OCDE présente le scénario le plus pessimiste auquel nous pourrions faire face, sous le titre Exode des enseignants – La « désintégration ». Ce scénario repose sur un constat : le mécon-

tenement général de l'opinion publique à l'égard de l'état de l'école s'accompagne d'une crise profonde du recrutement des enseignants et du sentiment croissant que le niveau de l'enseignement baisse, en particulier dans les zones les plus défavorisées.

Mais dans l'immédiat la pénurie d'enseignants risque de se traduire par une baisse de qualité des enseignants et de l'enseignement, plutôt que par des salles de classe surchargées et livrées à elles-mêmes. À court terme, les principaux dispositifs mis en place pour équilibrer l'offre et la demande consistent en effet à abaisser le niveau de qualification exigé des ensei-

Salaires de départ

Ratio traitement en début de carrière/PIB par habitant, enseignement primaire public



Note : Tous les pays pour lesquels les données sont disponibles sont représentés sur ce graphique.
Source : Base de données de l'OCDE sur l'éducation.



© M. MAYBORG/SIGNUM/LAIF

Alors, ça vous dirait d'être prof ?

gnants. L'autre branche de l'alternative est de réduire la demande et de l'aligner sur l'offre existante en augmentant la charge de travail des enseignants ou la taille des classes. Dans les deux cas, c'est au prix de la qualité de l'enseignement.

Le vieillissement du corps enseignant n'est pas le seul défi à relever. Nombre des personnes qui embrassent la carrière enseignante la quittent pour exercer d'autres professions bien avant d'avoir atteint l'âge de la retraite. Et tout porte à croire (Ingersoll, 2001, voir Références) que si les départs à la retraite ne sont pas encore un facteur primordial de renouvellement du corps enseignant, le maintien des enseignants dans la profession pose déjà un sérieux problème.

C'est maintenant que les pouvoirs publics doivent agir pour renforcer l'attrait de la profession enseignante. Si l'on veut éviter une grave pénurie d'enseignants, des mesures spécifiques doivent être adoptées sans tarder : incitations financières, amélioration des conditions de travail et perfectionnement professionnel. Il serait regrettable qu'un manque d'enseignants empêche de satisfaire les exigences de qualité dans les systèmes scolaires d'aujourd'hui et, a fortiori, les impératifs d'une économie fondée sur le savoir.

La parité homme-femme pose également un problème. La proportion de

femmes dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire ne diminue dans aucun pays et la tendance globale serait plutôt à la hausse. En Nouvelle-Zélande, par exemple, les femmes représentent 88 % des enseignants du primaire. Dans de nombreux pays, en revanche, les femmes sont peu représentées dans le corps enseignant des établissements d'enseigne-

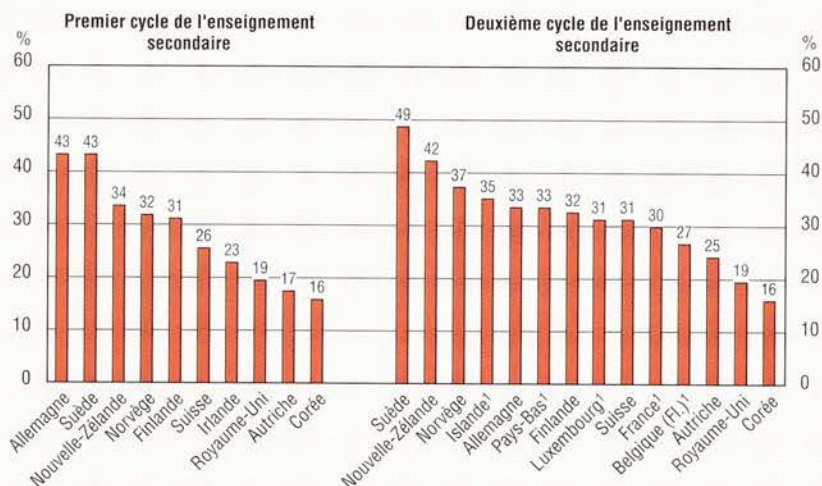
ment secondaire du deuxième cycle : seulement 27 % en Corée. Selon de nombreux spécialistes de l'enseignement, cette répartition inégale des hommes et des femmes aboutit à une sous-représentation des modèles masculins. Cette situation est aggravée par des procédures de recrutement dont la portée est trop limitée et qui perpétuent la prédominance féminine. Améliorer le statut de la profession permettrait d'attirer vers l'enseignement non seulement un plus grand nombre d'hommes, mais également des talents – hommes et femmes – venant d'autres professions, inversant ainsi la tendance à l'exode à laquelle nous assistons aujourd'hui. ■

Références

- Denton, F.T., Feaver C.H. and Spencer B.G., *Teachers and the birth rate : The Demographic dynamics of a population*, Journal of Population Economics, 7:307-329, 1994.
- Ingersoll, R.M., *A Different Approach to Solving the Teacher Shortage Problem*, Teaching Quality Policy Briefs, Center for the Study of Teaching and Policy, University of Washington, 2001.
- OCDE, *Analyse des politiques d'éducation – Édition 2001, Chapitre 5 : « Quel avenir pour l'école ? »* Paris, 2001.
- Base de données de l'OCDE sur l'éducation : <http://www.oecd.org/els/education/ci/>.

Des professeurs de plus en plus vieux

Pourcentage des enseignants âgés de 50 ans ou plus, secteurs public et privé, 1998



1. Chiffre correspond au premier et deuxième cycles.
Source : Base de données de l'OCDE sur l'éducation.

L'apprentissage à vie pour tous

KURT LARSEN ET DAVID ISTANCE, CENTRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS L'ENSEIGNEMENT, OCDE



©marta NASCIMENTO/REA

Accès illimité

L'éducation a toujours joué un rôle à double tranchant dans le développement d'une société plus juste. Lorsque le système éducatif parvient à élargir la participation aux activités de formation, sa contribution est puissante et constructive. Mais trop souvent il peut avoir l'effet inverse et opérer une sélection voire une scission au sein de la société. Les stratégies d'intervention des pouvoirs publics doivent donc avoir un double objectif : renforcer l'intégration et la participation tout en éliminant les formes de sélection aujourd'hui dépassées. Cet objectif d'équité devant l'éducation est poursuivi depuis longtemps, mais il revêt une urgence nouvelle dans la société du XXI^e siècle.

Premièrement, l'absence de formation se paie au prix fort dans des économies et des sociétés de plus en plus fondées sur le savoir. La diminution des emplois peu qualifiés, occupés autrefois par des personnes peu instruites, aggrave encore cette situation. Deuxièmement, la « fracture numérique » constitue une nouvelle forme d'exclusion à l'heure où les technologies de l'information et des télécommunications

(TIC) envahissent tous les sphères de notre vie. Troisièmement, l'éclatement des familles et des groupes sociaux aboutit trop souvent à un affaiblissement des liens et des identités au sein de la société. Ce phénomène souligne une des missions primordiales de l'éducation : elle n'a pas seulement pour mission de former des personnes qualifiées, elle doit également servir de ciment aux iden-

tités sociales, aux réseaux et à l'action citoyenne, autrement dit au « capital social ». Enfin, dans un monde en mutation rapide, l'équité devant l'éducation n'implique plus uniquement d'offrir aux individus une scolarité primaire, secondaire ou supérieure. L'éducation et la formation doivent désormais être accessibles à tous tout au long de la vie. Le champ d'action est d'autant plus ambitieux que les bénéficiaires de ces activités sont généralement ceux qui ont déjà bien réussi leur formation initiale, alors que ce sont précisément ceux dont les performances ont été moins bonnes qui ont le plus à y gagner.

Les inégalités demeurent

Les disparités homme-femme : Au cours des trois dernières décennies, le niveau de formation des femmes a progressé plus vite que celui des hommes, tant dans le deuxième cycle du secondaire que dans le supérieur. Il s'agit d'une tendance rapide et commune à tous les pays de l'OCDE. Les femmes ont désormais un niveau de formation moyen plus élevé que celui des hommes dans de nombreux pays, mais pas dans tous, pour lesquels on dispose de données (voir graphique p. 23). Cette évolution a été si marquée qu'on se

préoccupe à présent des difficultés scolaires des garçons, et en particulier du malaise de certains adolescents. Il subsiste cependant de nettes différences entre les garçons et les filles dans le choix des disciplines : dans l'enseignement supérieur, les femmes tendent à s'inscrire dans les disciplines liées aux professions de la santé, à l'enseignement et aux sciences sociales et comportementales, plutôt que dans les domaines liés aux sciences naturelles, aux sciences de l'ingénieur et aux activités industrielles.

Origine socio-économique : S'il existe peu de données comparables dans ce domaine, les éléments dont on dispose montrent que les écarts sociaux ne diminuent pas. Or, l'origine socio-économique reste une dimension décisive de la réussite scolaire. Les tendances observées au cours des années 90 montrent que le développement de l'enseignement supérieur n'a généralement pas réduit les disparités d'accès liées à l'origine sociale. Les enfants issus des catégories socio-économiques relativement privilégiées ont profité de cette expansion au moins autant que les autres. En outre, les enfants maîtrisent d'autant mieux les savoirs fondamentaux que le niveau de formation de leurs parents est élevé, comme l'a révélé l'Enquête internationale sur la littératie des adultes, qui mesure les résultats de jeunes adultes par rapport au niveau de formation de leurs parents (OCDE et Statistique Canada, 2000). La corrélation est cependant plus ou moins forte selon les pays. Dans les pays nordiques, par exemple, où le degré de maîtrise des savoirs fondamentaux est très élevé, le niveau de formation des parents est un facteur moins déterminant que dans la plupart des autres pays.

Minorités : Bien souvent l'accès des groupes minoritaires à l'éducation est loin de satisfaire les critères d'équité, au point que leurs droits élémentaires en sont parfois bafoués. Les pays ont pris de nom-

breuses dispositions pour tenir compte de la diversité linguistique et culturelle et remédier à l'absence de ressources matérielles et sociales (« capital culturel ») qui accentue trop souvent les difficultés rencontrées par les minorités. Ces politiques en faveur de l'équité doivent être extrêmement ciblées dans la mesure où toutes les minorités ethniques ne sont pas confrontées à ce problème, certaines d'entre elles ayant même des performances largement supérieures à la moyenne.

Besoins particuliers : Les pays de l'OCDE ont déployé beaucoup d'efforts pour intégrer les élèves souffrant d'incapacités dans le système scolaire ordinaire.

L'intégration des élèves dans un environnement scolaire accessible peut cependant encore être améliorée. Non seulement elle est plus juste et élargit l'accès à la formation, mais elle est également moins coûteuse que la scolarisation dans des structures distinctes. De très nombreux élèves sont concernés : environ 15 à 20 % des enfants ont, à un moment donné de leur scolarité, besoin de services supplémentaires répondant à des "besoins particuliers". Les progrès accomplis ne doivent pas occulter les problèmes sérieux qui persistent. Les élèves souffrant d'incapacités, même lorsqu'ils ont obtenu de bons diplômes, se heurtent parfois à

des obstacles majeurs pour accéder aux formations les plus élevées et pour trouver des emplois satisfaisants.

La fracture numérique : La « fracture numérique » constitue une nouvelle forme d'exclusion à l'heure où la vie économique et sociale exige de maîtriser l'utilisation des technologies. Les études montrent que l'accès aux ordinateurs et à Internet varie selon la situation sociale, l'appartenance ethnique, le niveau de formation et même le lieu d'habitation. Toutefois, ce serait sous-estimer le phénomène que de le restreindre à une simple question d'accès, au demeurant importante. La fracture numérique ne se résume pas à un



L'apprentissage à vie doit débuter dès le plus jeune âge, et c'est déjà le cas dans plusieurs pays de l'OCDE. Plus que 90 % des enfants de 5 ou 6 ans sont scolarisés dans la majorité des pays membres, et dans certains pays presque tous les enfants de 3 ou 4 ans sont déjà inscrits dans l'enseignement préprimaire ou primaire.

Mais pour les plus jeunes, les écarts sont cependant considérables d'un pays à l'autre. Moins de 15 % des enfants de 3 ans sont scolarisés au Canada, en Corée, en Turquie et en Suisse, alors qu'ils sont plus de 75 % en France, en Islande et dans la communauté flamande de Belgique à suivre une scolarité à plein temps. En France, on encourage les parents à inscrire les enfants dès l'âge de 3 ans, en leur garantissant une place gratuite dans un établissement proche de leur domicile.

Une fois entrés à l'école, les élèves ont encore de longues années d'études devant eux. Au minimum 15 ans en moyenne dans la plupart des pays de l'OCDE, et 17 ans dans un tiers d'entre eux. Et ces chiffres couvrent seulement les années de formation initiale à plein temps et ne tiennent pas compte des

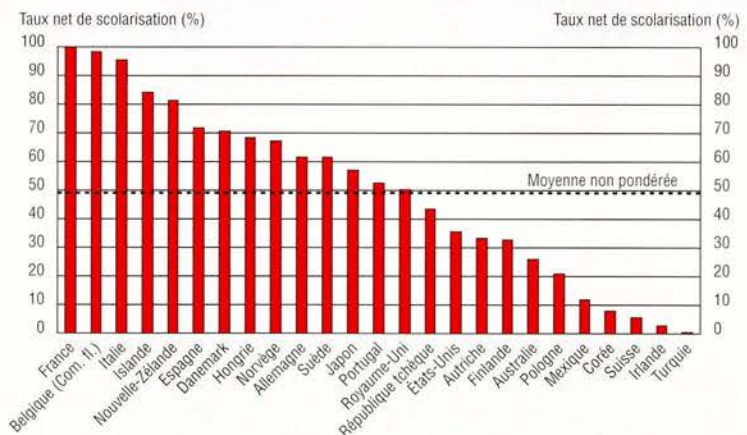
études et des formations suivies ultérieurement. Or, dans presque tous les pays de l'OCDE, les adultes consacrent l'équivalent d'un peu plus d'un an à plein temps à la formation ou aux études supplémentaires, sous la forme de cours à temps partiel ou de courte durée étalés sur plusieurs années.

- Pour en savoir plus sur les tendances des systèmes éducatifs des pays de l'OCDE, consultez : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2000.
- Les statistiques de l'éducation sont disponibles en ligne : <http://www.oecd.org/els/education/ei/>

Les petits écoliers

Enfants et maternelle

Scolarisation des enfants de 3 ans dans l'enseignement préprimaire¹, 1998



1. Les données se rapportent à la fréquentation des dispositifs d'enseignement dont les activités sont organisées dans des centres, et qui accueillent principalement les enfants à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire. Les services d'accueil de jour (garderies, haltes-garderies) et les activités structurées organisées à domicile à des fins d'éveil ne sont pas pris en compte : la participation aux dispositifs mis en place sous l'égide des ministères chargés de la santé ou de la protection sociale ou par des organismes privés n'est pas notifiée pour tous les pays.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2000.

Les leçons du passé

problème technologique susceptible d'être résolu par des investissements accroissant le nombre d'ordinateurs et de raccordements à Internet. Elle a également des racines sociales et éducatives profondes et exige donc un large éventail de politiques destinées à élargir l'accès aux TIC dans les bibliothèques, les centres de formation ouverts au public, ainsi que les établissements scolaires. Il est par ailleurs primordial de développer la maîtrise de l'utilisation des TIC parmi tous les élèves/étudiants et, surtout, les enseignants. Pour atteindre ces objectifs, des partenariats devraient être mis en place avec des entreprises de télécommunications. Globalement, la dimension des TIC doit être intégrée dans les grandes stratégies sociales et éducatives en faveur de l'équité.

Le cycle de vie : Les inégalités persistent au-delà de la scolarité de base. Les activités de formation destinées aux adultes tendent à accentuer les inégalités observées parmi les jeunes, dans la mesure où les adultes qui y prennent part sont généralement ceux qui ont réussi leur formation initiale. Le constat est tout aussi inquiétant pour ce qui est de la participation aux formations liées à l'emploi. Les employeurs consacrent en moyenne des ressources sensiblement plus importantes à la formation des salariés qui ont un niveau élevé de qualification et d'instruction, ce qui renforce les disparités de qualifications. L'Enquête internationale sur la littératie des adultes a également montré qu'une fois éliminé l'effet d'autres facteurs (nombre d'heures ouvrées, taille de l'entreprise, grade professionnel), ceux qui utilisent le plus leurs compétences dans leur travail ont six à huit fois plus de chances que les salariés peu qualifiés de bénéficier d'une formation-maison.

De toute évidence, l'équité devant l'éducation suppose des stratégies allant bien au-delà du système éducatif. Les stratégies des pouvoirs publics visant les adultes doivent être ciblées sur les laissés pour compte de la formation initiale. Les incitations fiscales peuvent par ailleurs favoriser les investissements des PME dans la formation, notamment en faveur des travailleurs relativement âgés.

Au-delà de ces approches ciblées, les politiques d'éducation devraient être menées à la lumière d'un certain nombre de leçons d'ordre général. Premièrement, il est important de définir clairement les objectifs, les groupes cibles et les priorités, tout en suivant les progrès accomplis en matière d'équité à tous les niveaux du système éducatif. L'équité devrait faire partie intégrante du système éducatif, de ses politiques et de ses pratiques, et ne pas être considérée comme une question à part. Dans cette optique, les données dont nous disposons doivent être sensiblement enrichies que ce soit au niveau local ou international.

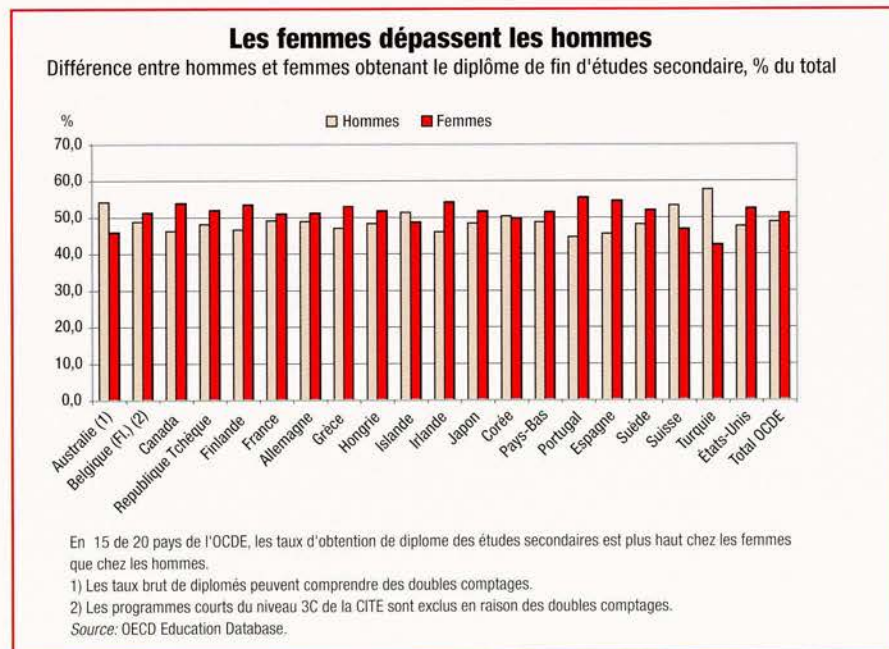
Mais il faut évidemment beaucoup plus que des données pertinentes. Le système éducatif, en particulier le deuxième cycle du secondaire et l'enseignement supérieur, devrait être diversifié, souple et ouvert à de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage. Les programmes fondés sur une coopération entre jeunes, enseignants, parents et partenaires locaux, notamment les employeurs, devraient également être encouragés. La formation à distance et une reconnaissance plus large, dans les programmes d'études, des acquis informels

tels que les acquis de l'expérience professionnelle peuvent renforcer ces avancées.

Les ressources doivent faire l'objet d'une répartition stratégique. Si les politiques en faveur de l'équité préconisent souvent un accroissement des ressources, la qualité de ces ressources et leur utilisation sont tout aussi essentielles pour assurer un changement réel. À elles seules, les politiques d'éducation ne seront pas suffisantes. Les progrès dépendent d'une action gouvernementale plus cohérente et plus coordonnée, qui englobe l'emploi, la protection sociale, la santé et le logement, en partenariat avec l'enseignement et la formation. ■

Références

- OCDE (2001), *Analyse des politiques d'éducation* – Édition 2001, Paris.
- OCDE (2000), *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE*, Édition 2000, Paris.
- OCDE (2000), *Besoins éducatifs particuliers : Statistiques et indicateurs – enseignement et compétences*, Paris.
- OCDE (2000), *Learning to Bridge the Digital Divide*, Paris.
- OCDE et Statistique Canada (2000), *La littératie à l'ère de l'information : Rapport final de l'enquête internationale sur la littératie des adultes*, Paris et Ottawa.





©GEORGES BARTOLI/VIAXPP

Les brimades à l'école : s'attaquer au problème

DAN OLWEUS, CENTRE DE RECHERCHE POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ, UNIVERSITÉ DE BERGEN, NORVÈGE

mades sous-entendent aussi un déséquilibre des forces entre les tyrans et leur victime, ce que les spécialistes appellent un pouvoir asymétrique.

Nos études, qui ont porté sur plus de 150 000 élèves, montrent qu'environ 15 % des élèves des écoles primaires et secondaires de premier cycle de Scandinavie (âgés à peu près de 7 à 16 ans) sont impliqués assez régulièrement dans des problèmes de brimades, soit comme tyrans, soit comme victimes, ou les deux. Environ 9 % sont des victimes et 7 % persécutent d'autres élèves de façon périodique. Une proportion relativement faible de victimes (15 à 20 %) brutalisent elles-mêmes d'autres enfants. Ces chiffres sous-estiment sans doute le problème et certaines données indiquent que le niveau des brimades augmente depuis 10 à 15 ans. Fait plus inquiétant, ce sont les formes de brimade les plus fréquentes et les plus sévères qui progressent le plus.

d'ouvrages de recherche se penchent sur les caractéristiques des victimes et de leurs bourreaux, sur leurs conditions familiales, les conséquences à long terme de leur comportement, ainsi que sur les mécanismes et les processus de groupe qui sont en cause. Certains des principaux titres figurent dans la bibliographie de cet article. Pour l'essentiel, les brimades doivent être considérées comme une dimension d'un comportement généralement antisocial et contraire aux règles. Selon les études de suivi que j'ai menées, environ 35 à 40 % des garçons considérés comme des « petits durs » entre la sixième et la neuvième année (âgés de 13 à 16 ans) avaient, à 24 ans, été reconnus coupables d'au moins trois crimes officiellement recensés, alors que ce n'était le cas que pour 10 % des autres garçons. Autrement dit, les anciens jeunes tyrans étaient quatre fois plus susceptibles que les autres élèves de perpétrer des crimes relativement sérieux.

« **P**endant deux ans, Johnny, un paisible garçon de 13 ans, a été le souffre-douleur de certains de ses camarades. Les adolescents lui soutiraient de l'argent, l'obligeaient à avaler des mauvaises herbes et à boire du lait additionné de détergent, le battaient dans les toilettes, et lui nouaient une corde autour du cou puis le promenaient comme un petit chien. Interrogés, les tortionnaires de Johnny ont déclaré qu'ils pourchassaient leur victime parce que c'était amusant. » (Extrait d'un article de journal norvégien, cité dans Olweus, 1993.)

Si le phénomène des brimades exercées entre écoliers n'est pas nouveau, il n'a fait l'objet de travaux de recherche systématiques que depuis le début des années 70. La recherche s'est à l'origine concentrée sur la Scandinavie, mais dès les années 80 les brimades à l'école attiraient largement l'attention dans des pays comme l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Un élève subit des brimades lorsqu'il est exposé de façon répétée à des actes négatifs perpétrés par un ou plusieurs autres écoliers. Ces actes négatifs peuvent prendre diverses formes : contacts physiques, injures, grimaces et gestes grossiers, mais aussi rumeurs courant sur la victime ou exclusion d'un groupe. Les bri-

Selon une étude britannique, plus d'un quart des élèves du primaire déclarent avoir fait assez régulièrement l'objet de brimades.

Si la Scandinavie n'est à l'évidence pas le havre de paix et de sérénité qu'elle paraît souvent être, les brimades peuvent être plus répandues encore dans certains autres pays. Selon une étude britannique portant sur plus de 6 700 élèves, plus d'un quart (27 %) des élèves de l'école primaire déclaraient avoir fait assez régulièrement l'objet de brimades ; la proportion était de 10 % pour les élèves du secondaire. Quant aux élèves se rendant coupables de brimades, les chiffres étaient de 12 % dans le primaire et de 6 % dans le secondaire (Smith & Sharp, 1994).

Au-delà de ces données brutes, qu'en est-il du contexte ? Un grand nombre

Quelques mythes

Plusieurs hypothèses couramment évoquées pour expliquer les causes des brimades ne s'appuient en réalité sur aucune preuve. Les brimades seraient la conséquence de la grande taille des classes ou des écoles, de la rivalité pour les notes, ou d'autres tensions engendrées par l'école. La dureté des tyrans en herbe cacherait en réalité un manque d'estime de soi et un sentiment d'insécurité. De telles affirmations ne sont pas plus fondées que le stéréotype selon lequel les élèves obèses, roux et portant des lunettes seraient particulièrement exposés aux brimades.

D'autres facteurs jouent un rôle plus important. Certains traits de personnalité et certains schémas de réaction types, combinés au degré de force ou de faiblesse physique dans le cas des garçons, peuvent expliquer l'apparition de ces problèmes chez certains élèves. En même temps, l'ampleur que peut prendre le phénomène dans une classe ou une école est largement tributaire de diverses influences du milieu, telles que les attitudes, la conduite et les modes de surveillance des enseignants.

Droits fondamentaux de la personne humaine

Les victimes de brimades forment un vaste ensemble d'élèves que les écoles tendent à négliger. Tout enfant a pourtant le droit – un droit fondamental et démocratique de la personne – de se sentir en sécurité à l'école et d'être à l'abri de la contrainte et de l'humiliation répétée et intentionnelle que pourraient lui causer les brimades. Les pouvoirs publics et les autorités scolaires ont par conséquent un rôle important à jouer pour faire respecter ces droits.

Une loi suédoise, promulguée en 1994 et modifiée en 1997, va dans le sens du respect des droits de l'enfant à l'école. Selon ses règlements connexes, c'est aux directeurs d'école qu'appartient la responsabilité d'atteindre ces objectifs, notamment à travers l'élaboration d'un plan d'intervention explicite contre les brimades. Des initiatives légales similaires, quoique formulées moins clairement, ont été prises dans quelques autres pays tels que la Norvège ou le Royaume-Uni.

Peut-on éradiquer les brimades ?

Dans de nombreux pays les écoles ont peu à peu fait de la lutte contre les brimades une de leurs priorités et différentes propositions ont été avancées pour traiter et prévenir le problème (voir Peter K. Smith et al., 1999, pour un aperçu de certaines de ces mesures). Un certain nombre des propositions et des méthodes suivies semblent pécher dans leur conception même, quand

elles ne vont pas à l'encontre de l'objectif visé : c'est le cas lorsqu'elles mettent un accent disproportionné sur le changement de comportement que devraient adopter les victimes pour être moins vulnérables aux brimades. Si d'autres propositions semblent en revanche intéressantes et utiles, le problème fondamental reste que la plupart d'entre elles n'ont pas donné de résultats positifs ou n'ont pas été soumises à une évaluation en bonne et due forme. Dans ces conditions, il est difficile d'identifier les mesures efficaces. Mais ce sont avant tout les résultats qui comptent, et non le sentiment des adultes à l'égard de l'utilisation d'un programme.

L'exemple suivant illustre bien la situation. Un comité d'experts américains dirigé par un éminent criminologue, le professeur Delbert Elliot, a récemment évalué de façon systématique plus de 400 programmes de prévention de la violence (ou de comportements déviants). Seuls 10 programmes (dont quatre étaient des programmes scolaires) répondaient aux critères minimums de l'évaluation, autrement dit : avaient des résultats concluants attestés, avaient eu des effets positifs pendant au moins un an, et avaient produit des résultats positifs dans au moins un lieu extérieur au site d'origine. Ces programmes modèles sont maintenant mis en œuvre dans différents sites avec l'aide financière du US Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (OJJDP) (bureau de justice pour la jeunesse et de prévention de la délinquance). Un comité officiel a récemment conduit en Norvège une évaluation similaire portant sur 25 programmes destinés à neutraliser ou à empêcher les « comportements déviants ». Un seul programme a été recommandé sans réserves comme modèle.

Mon propre Programme de prévention des brimades figure parmi les 10 programmes modèles américains et c'est aussi celui qu'a retenu le comité norvégien. Les outils utilisés sont très simples : ils vont de la sensibilisation des adultes et des rencontres de parents, aux règlements de classe contre les brimades, suivis de réunions régulières en classe avec les élèves. Ces éléments sont résumés dans l'encadré.

La première évaluation du programme reposait sur des données provenant de quelque 2 500 élèves (âgés de 11 à 14 ans) de 42 écoles primaires et secondaires de premier cycle de Bergen, en Norvège. Les sujets de l'étude ont été suivis sur une période de deux ans et demi, de 1983 à 1985 (voir Olweus, 1993 ; et Olweus & Limber, 1999).

Les principales conclusions tiennent en trois points. Tout d'abord, les problèmes de brimades ont notablement diminué – de 50 % au moins – pendant les périodes où le programme a été appliqué, respectivement 8 et 20 mois. Ensuite, les comportements antisociaux généraux, tels que le vandalisme, les bagarres, le chapardage, l'ivrognerie et l'absentéisme scolaire, ont également nettement reculé. Enfin, le « climat social » de la classe et le taux de satisfaction des élèves à l'égard de la vie scolaire se sont grandement améliorés.

Principales composantes du Programme Olweus de prévention des brimades

- ++ *composante essentielle*
- + *composante très souhaitable*

CONDITIONS PRÉALABLES GÉNÉRALES

- ++ Sensibilisation et participation des adultes

MESURES À L'ÉCHELLE DE L'ÉCOLE

- ++ Enquête par questionnaire
- + Journée de conférence à l'école
- ++ Surveillance efficace pendant les récréations
- ++ Groupes de discussions éducatives pour les enseignants
- ++ Formation d'un groupe de coordination

MESURES À L'ÉCHELLE DE LA CLASSE

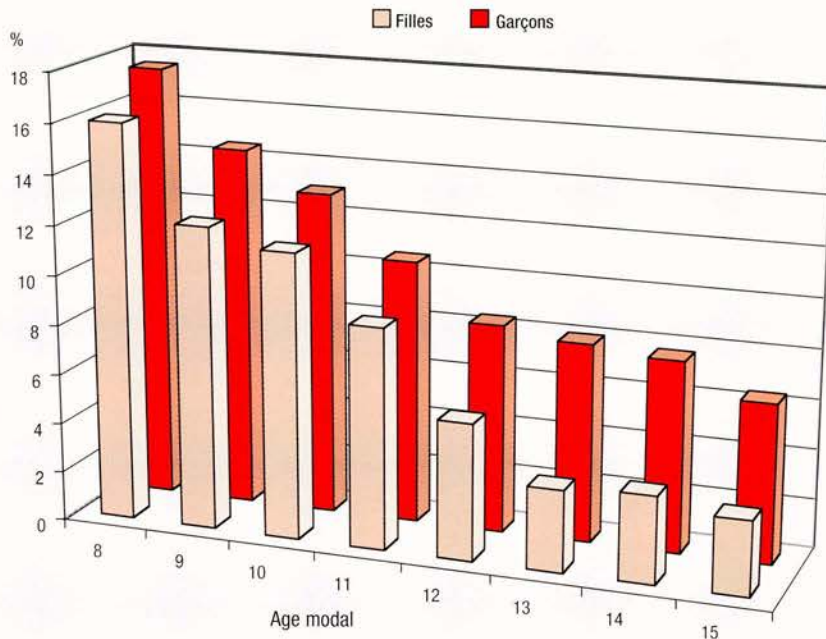
- ++ Règlements de classe contre les brimades
- ++ Réunions de classe avec les élèves
- + Rencontres avec les parents des élèves de la classe

MESURES À L'ÉCHELLE INDIVIDUELLE

- ++ Conversations sérieuses avec les tyrans et les victimes
- ++ Conversations sérieuses avec les parents des élèves intéressés
- + Élaboration de plans d'intervention individuels

Les victimes des brimades

Pourcentage des étudiants qui disent avoir été agressés



Note: Les données sont basées sur un total de 42 390 garçons et de 40 940 filles.
Source: Olweus

Des résultats similaires ont été mis en évidence dans un récent projet d'intervention à grande échelle (1997-99) conduit à Bergen et dans un nouveau projet (dont les résultats ne sont pas encore publiés) mené dans 10 écoles d'Oslo. Des effets positifs, quoiqu'un peu moins nets, ont aussi été signalés en Allemagne, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Les pouvoirs publics norvégiens ont décidé d'offrir le Programme de prévention des brimades à toutes les écoles polyvalentes de Norvège. Cette nouvelle initiative repose sur un élément essentiel : la mise en place de « groupes de discussions éducatives pour les enseignants » dans chaque établissement. La formation et la supervision de ces groupes sera assurée par des candidats moniteurs spéciaux, formés et supervisés par mon « Groupe de prévention des brimades et des comportements antisociaux » de l'Université de Bergen. Un grand nombre d'écoles pourront ainsi bénéficier de cette initiative dans un laps de temps relativement court.

Le cœur du message est clair : si les brimades constituent un problème important dans les écoles, il est possible de le réduire considérablement en appliquant un programme d'intervention adéquat. Un programme efficace de lutte contre les brimades peut être mis sur pied assez facilement et sans entraîner de coûts importants : il s'agit avant tout de modifier les attitudes, les connaissances, le comportement et les habitudes dans la vie scolaire.

Pour plus des précisions, on peut prendre contact avec le professeur Dan Olweus sur le site Olweus@psych.uib.no et obtenir, à la même adresse électronique, des renseignements complémentaires sur la « trousse » du Programme Olweus de prévention des brimades. Cette trousse se compose d'un livre de Dan Olweus, intitulé *Bullying at school – what we know and what we can do* (1993), d'un manuel destiné aux enseignants, intitulé *Olweus' core program against bullying and antisocial behavior: A teacher*

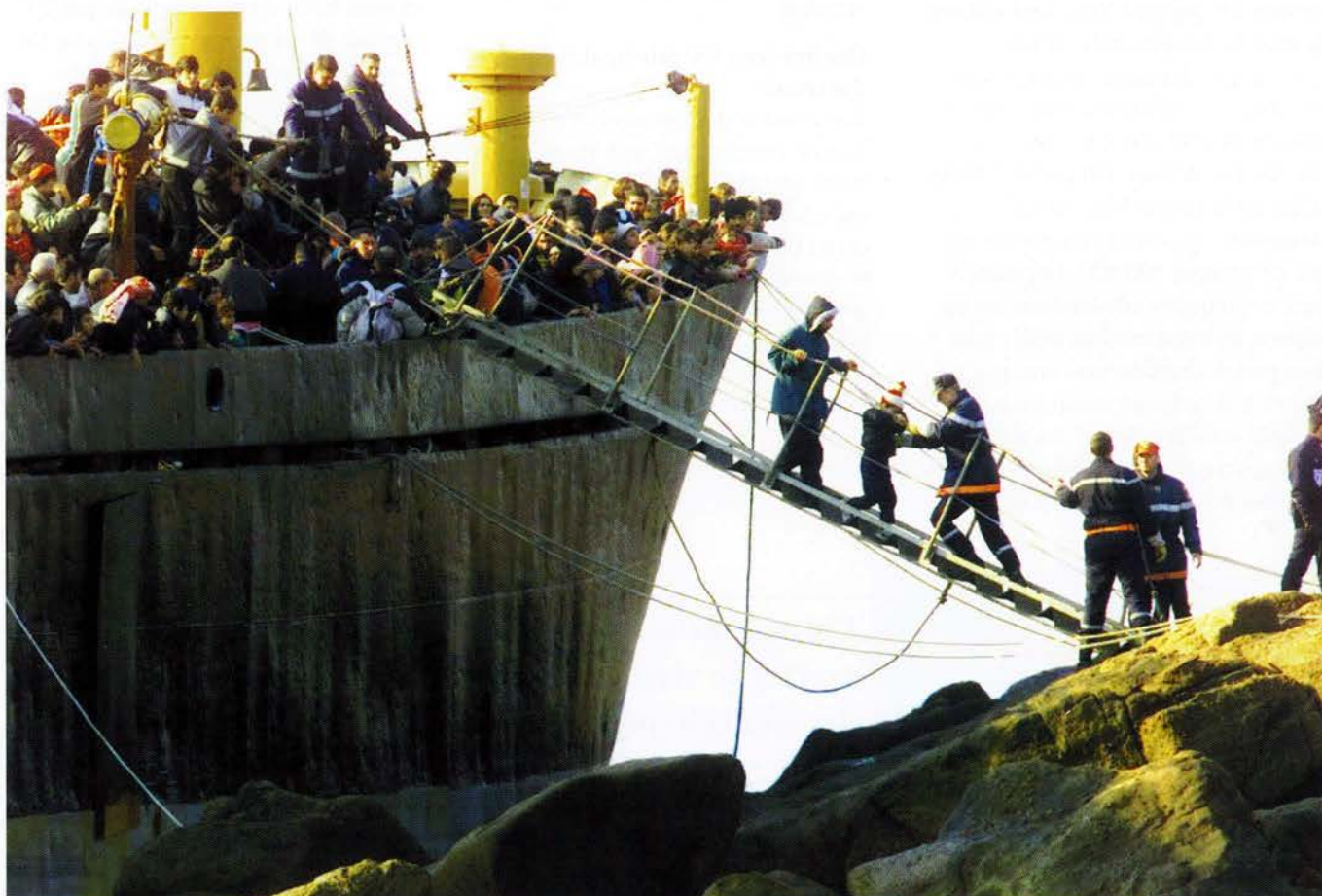
handbook (1999), et du *Revised Olweus Bully/Victim Questionnaire*, accompagné d'un logiciel pour PC et d'une cassette vidéo de 20 minutes.

Références

- Olweus, D. (1978), *Aggression in the schools : Bullies and whipping boys*, Hemisphere (Wiley), Washington, D. C., 1978.
- Olweus, D., *Bullying at school : What we know and what we can do*, Oxford, Blackwell Publishers, 1993.
- Olweus, D., & Limber, S. (1999), *Blueprints for violence prevention : Bullying Prevention Program*, Institute of Behavioral Science, University of Colorado, Boulder, USA. (Voir www.colorado.edu/cspv/blueprints.)
- Smith, P. K., Morita, Y., Junger-Tas, J., Olweus, D., Catalano, R. & Slee, P. (dir. publ.), *The nature of school bullying: A cross-national perspective*, London, Routledge, 1999.
- Smith, P.K., & Sharp, S., *School bullying: Insights and perspectives*, Routledge, 1994.
- Pour une bibliographie plus complète, voir cet article sur le site www.oecdobserver.org.



« L'immigration zéro est une pure utopie »



Croisière échouée : immigrants débarquant d'un navire naufragé en France

L'immigration légale peut être voulue. Mais peut-on contrôler, voire supprimer, l'immigration illégale ? Jean-Pierre Garson, responsable de la division des migrations internationales à l'OCDE, répond aux questions de Marc Semo, journaliste à *Libération*.

Marc Semo : Quelle est l'ampleur de l'immigration clandestine vers les pays occidentaux ?

Jean-Pierre Garson : Un décompte précis est par définition impossible. Certains pays font néanmoins des estimations officielles, comme les Etats-Unis, qui évaluent à 5 ou à 6 millions les immigrants en situation irrégulière sur leur territoire. De telles données n'existent pas pour l'Union européenne

(UE), mais une approximation est possible, en prenant comme base de départ les résultats des opérations de régularisation qui ont eu lieu ces dernières années dans plusieurs pays de l'UE. En Espagne, il y a eu 120.000 régularisations. En Italie, il y a eu 250.000 demandes. En France, en juin 1997, 80.000 personnes ont été régularisées. Ces données doivent être pondérées en fonction des critères choisis par les gouvernements, mais partout on s'aper-

çoit que le nombre des immigrés en situation irrégulière est toujours beaucoup moins important qu'on l'imaginait sur la foi d'estimations farfelues. Les clandestins bougent beaucoup. Certains sont là en transit. D'autres repartent au bout de quelques mois. Un taux de chômage deux ou trois fois supérieur à la moyenne nationale pour les immigrés n'est pas un facteur d'appel, même s'il peut y avoir des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs.

Qui sont les immigrés clandestins ?

Ils ont des profils différents selon les destinations choisies. Ceux qui arrivent dans les pays du sud de l'UE viennent

pour occuper des emplois peu qualifiés dans l'agriculture, la construction ou en tant que personnel de maison. Les clandestins des pays du Nord sont d'abord le produit des demandes d'asile, comme en Allemagne, même si leur nombre y a considérablement baissé, passant de 438.000 il y a neuf ans à 80.000 l'an dernier. Ou comme aujourd'hui au Royaume-Uni, où les demandes ont atteint l'an dernier un pic de presque 100.000. Le pourcentage des requêtes effectivement acceptées est en moyenne très faible, mais il faut parfois deux ou trois ans, par exemple dans le cas britannique, pour avoir le résultat définitif. En attendant, ils reçoivent des allocations et il leur est possible de profiter des opportunités

d'une économie flexible et dynamique. Et on n'y demande pas les papiers dans la rue, comme beaucoup le soulignent crûment.

Quelles sont les principales filières d'arrivée?

Bon nombre des immigrants en situation de clandestinité sont entrés légalement avec des visas de tourisme. Cela est valable aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe. L'attention de l'opinion se concentre sur des tragédies ou sur des débarquements spectaculaires. Ces gens avec des visas de tourisme sont éparpillés et moins repérables, mais il s'agit d'un flux très important, peut-être même du flux principal. La clandestinité est aussi souvent d'origine administrative. Certains disposent de

permis de séjour mais pas de permis de travail. Pour gagner leur vie, ils sont donc condamnés à la clandestinité. Il y a ceux à qui on ne renouvelle pas le permis de séjour ou ceux qui sont victimes de modifications législatives.

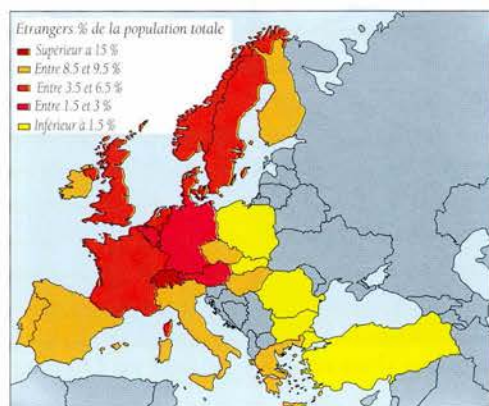
Y a-t-il un lien entre immigration légale et immigration illégale?

Quand un courant d'émigration commence dans un pays, il incite ceux qui ne pensaient pas partir à faire pareil. Ils attendent leur tour ou, si la pression ou l'envie sont trop fortes, ils tentent les routes illégales; d'autant qu'ils ont déjà de la famille ou des amis sur place. Mais il n'y a pas de proportionnalité directe entre les deux phénomènes.

Est-il possible de bloquer ces mouvements?

Parler de «forteresse Europe» comme le font certains est une absurdité. Il suffit de regarder les chiffres, ne serait-ce que ceux de l'immigration régulière. Les pays de l'UE n'ont certes pas accueilli autant d'immigrés que pendant les «Trente Glorieuses», mais ils en ont reçu beaucoup. Depuis dix ans, la France, par exemple, en a accueilli entre 80.000 et 100.000 chaque année. L'Allemagne en recevait 1 million par an entre 1989 et 1992, même si parmi eux il y avait nombre d'Allemands de souche des ex-pays socialistes. Dans un petit pays comme le Danemark, la population d'origine étrangère représente aujourd'hui plus de 5 % des habitants, alors qu'elle comptait pour 1 % il y a encore huit ans. Les pays de l'Europe du Sud qui étaient des terres d'émigration il y a encore quinze ans sont devenus des pays d'accueil. Les classes politiques n'aiment guère affronter ces questions, de peur d'y perdre des voix, mais les faits sont là : l'immigration zéro est une pure utopie. ■

- *Tendances des migrations internationale*, 2000, OCDE 2001
- Voir www.oecd.org/els/migration



L'immigration peut-elle arrêter le vieillissement démographique ?

Abstraction faite des immigrants, la population commence déjà à décliner dans plusieurs pays de l'OCDE, comme le souligne la dernière édition des *Tendances des migrations internationales** de l'OCDE. Ainsi, c'est seulement grâce au solde migratoire que la population a augmenté en 1998 et 1999 dans des pays tels que la Grèce, l'Italie et la

Suède. Et au cours des 25 prochaines années, le vieillissement démographique entraînera des pénuries de main-d'œuvre en Europe et au Japon.

Compenser le manque de main-d'œuvre qualifiée en recourant à l'immigration a un impact immédiat et relativement important sur la population active d'un pays, les nouveaux arrivants étant à la fois plus jeunes et plus mobiles. Les gouvernements ne peuvent toutefois miser sur l'immigration pour résoudre le problème du vieillissement de la population, même si elle peut empêcher un recul démographique pour une période limitée. Dans cette optique, plusieurs pays de l'OCDE ont mis en place des programmes spécifiques favorisant l'immigration de travailleurs qualifiés.

Les flux migratoires vers les pays de l'OCDE ont été contrastés au cours des 20 dernières années. Ils ont augmenté pendant les années 80 et jusqu'en 1992-93, puis ont diminué avant d'amorcer une reprise après 1997-98. Par exemple, l'immigration vers l'Europe a augmenté, mais celle vers l'Allemagne a en revanche diminué, bien que ce pays reste, en valeur absolue, le principal pays d'accueil. La population étrangère reste relativement faible dans de nombreux pays européens : moins de 3 % de la population totale en Espagne et en Italie en 1998, contre 9,5 % en Allemagne (voir la carte). La provenance des immigrants évolue également, la France accueillant par exemple davantage de Zairois et d'Haïtiens, tandis que le nombre de ressortissants chinois augmente en Australie, au Canada et aux États-Unis.

* *Tendances des migrations internationales*, SOPEMI Édition 2000, OCDE 2001

* Cet article est paru dans le quotidien *Libération* le 26 février 2001.

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales existent depuis la fin des années 1970 ; ils ont été révisés l'an dernier. Quel est le but des Principes directeurs et qu'en pensent les diverses parties prenantes ? Les gouvernements, les entreprises, les syndicats, les pays non membres et les organisations non gouvernementales ont participé au réexamen de l'an 2000 ; un représentant de chacun d'entre eux expose son point de vue ci-après.

Un instrument revitalisé pour l'investissement international	29
Diriger par l'exemple	31
Mettre les Principes directeurs en œuvre	33
Le point de vue du Sud	35
Une affaire de confiance	38

Un instrument revitalisé pour l'investissement international

MARINUS SIKKEL, MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, PAYS-BAS, ET PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OCDE SUR LES PRINCIPES DIRECTEURS

Le réexamen des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales s'est achevé en 2000 après deux ans de travaux. La tâche était ardue, mais elle a été menée à bien. Il y a plusieurs raisons à cela.

Pour beaucoup, l'investissement international réalisé par les entreprises multinationales est l'essence même de la mondialisation. L'essor des secteurs de services et des activités à forte intensité de savoir s'est accompagné d'une montée en puissance des entreprises de services et de technologie sur le marché international, tandis qu'à la faveur d'un cadre de politique économique plus propice, presque partout les pays rivalisent d'efforts pour attirer l'investissement international. Les entreprises multinationales font désormais partie intégrante de l'économie mondiale et constituent pour leurs pays d'accueil une source d'investissement et de technologie, mais aussi de recettes fiscales.

Mais cette expansion des activités a engendré dans l'opinion publique une inquiétude grandissante face à l'impact des entreprises sur les populations et sur l'environnement dans les pays où elles sont implantées. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales visent à répondre à ces préoccupations en contribuant à élaborer un cadre pour une conduite des affaires responsable dans une économie mondiale en mutation rapide. Le réexamen des Principes directeurs avait pour but de maintenir leur pertinence et leur efficacité dans ce contexte.

Les Principes directeurs comprennent désormais les recommandations de 33 pays à l'intention des sociétés multinationales, dans des domaines allant du respect des droits de l'homme à la protection de l'environnement, quel que soit l'endroit où ces entreprises sont implantées. Les Principes directeurs ont été publiés pour la première fois en 1976, puis révisés en 2000 afin de rester en phase avec une économie mondiale en pleine évolution.

Pour la première fois, les Principes directeurs révisés mentionnent le respect des droits de l'homme, ainsi que la lutte contre la corruption et la protection des consommateurs. Et bien que ces Principes ne soient pas légalement contraignants, leur toute dernière version renforce la responsabilité des gouvernements signataires à les promouvoir et à les mettre en œuvre. Les nouvelles recommandations sur l'abolition du travail des enfants et du travail forcé font des Principes directeurs un outil couvrant désormais toutes les normes fondamentales du travail reconnues au niveau international. La section consacrée à l'environnement encourage les entreprises multinationales à améliorer leur comportement dans ce domaine, notamment par une meilleure gestion écologique interne, une plus large diffusion des informations relatives à l'environnement et des dispositifs d'intervention plus efficaces. Enfin, la section sur la publication d'informations et la transparence a été actualisée pour refléter les Principes de gouvernement

d'entreprise de l'OCDE, ainsi que pour reconnaître et encourager la responsabilité accrue des entreprises en matière sociale et environnementale.

De nombreuses entreprises ont élaboré leurs propres codes de conduite, accessibles au public, mais les Principes directeurs sont le seul code complet et approuvé au niveau multilatéral que les gouvernements s'engagent à promouvoir. Les pays signataires – les 30 pays industriels membres de l'OCDE ainsi que l'Argentine, le Brésil et le Chili – sont à l'origine de la plupart des flux mondiaux d'investissements directs et abritent la plupart des entreprises multinationales. Ces Principes directeurs visent à promouvoir leur contribution positive au progrès économique, écologique et social.

Les Principes directeurs font partie de la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales, par laquelle les gouvernements s'engagent également à accorder un traitement national aux entreprises sous contrôle étranger, à éviter d'imposer des obligations contradictoires aux entreprises et à coopérer en matière d'incitations et d'obstacles à l'investissement. Les pays de l'OCDE ont mené le réexamen 2000 des Principes directeurs dans la plus grande transparence et avec la plus grande ouverture possible afin de répondre à l'inquiétude grandissante du public face à l'impact de la mondialisation sur la société et sur l'environnement, dans les pays d'origine des entreprises multinationales comme dans les autres territoires où elles sont présentes. Dans cette optique, l'OCDE a consulté les milieux d'affaires, les représentants syndicaux, les organisations non gouvernementales (ONG) et les pays non membres. Les propositions de révision ont également été diffusées sur Internet afin de recueillir les commentaires du public. Toutes ces sources ont apporté une contribution essentielle à l'élaboration du texte révisé et des procédures visant à renforcer la mise en œuvre. Ce processus de consultation a été décisif pour la réussite du réexamen.

Afin d'assurer l'efficacité des Principes directeurs, le réexamen a affiné et précisé le rôle et les responsabilités des Points de contact nationaux (PCN), qui demeurent la principale institution gouvernementale compétente pour la mise en œuvre des Principes directeurs. Les PCN continueront à les promouvoir, à traiter les demandes de renseignements les concernant et à examiner les questions connexes, telles que les questions posées par leur mise en œuvre dans des cas spécifiques.

Désormais ils tiendront des réunions annuelles dans le but d'échanger leurs expériences respectives en matière de promotion des Principes directeurs et de favoriser leur mise en œuvre intégrale. Chaque PCN soumettra également un rapport annuel d'activité au Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales de l'OCDE (CIME), l'organe chargé de suivre la mise en œuvre des Principes directeurs. Lorsque c'est nécessaire, le CIME clarifie le sens des Principes directeurs, en faisant appel à des experts le cas échéant.

Les bonnes pratiques recommandées par les Principes directeurs révisés s'appliquent clairement dans tous les pays où les entreprises exercent leurs activités, et pas seulement dans la zone de l'OCDE. Le texte reconnaît toutefois qu'il convient de prendre en compte la situation particulière des différents pays d'accueil et d'adapter les procédures de mise en œuvre en fonction des difficultés accrues que rencontrent les PCN lorsqu'ils examinent les questions liées aux Principes directeurs dans les pays non adhérents.

Le caractère non contraignant des Principes directeurs et leur nature même – des recommandations aux entreprises – font de la collaboration des milieux d'affaires une donnée clé pour atteindre les objectifs énoncés (voir l'article suivant). Le soutien constant des associations professionnelles, des syndicats et des ONG contribuera lui aussi à renforcer l'efficacité des Principes directeurs. Une conduite responsable des affaires est dans l'intérêt de tous. C'est pourquoi les pays non signataires ont

également un rôle important à jouer, en appuyant et en complétant les efforts concertés de tous ces acteurs. La collaboration de ces divers participants s'est avérée fructueuse lors du réexamen 2000 des Principes directeurs, qui a également bénéficié de l'apport constructif des pays Membres de l'OCDE. Ce sont deux raisons d'être optimiste sur le rôle positif qu'ont à jouer les Principes directeurs pour stimuler le progrès social, environnemental et économique dans tous les pays où les entreprises multinationales investissent. ■



Références

- L'intégralité des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales est disponible en ligne : www.oecd.org/daf/investment/guidelines/index.htm
- « Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement » (Convention d'Aarhus de 1998) : www.unece.org/env/download/cep43e.pdf.
- Even-Granboulan, Geneviève, *Éthique et Économie – Quelle morale pour l'entreprise et le monde des affaires ?* L'Harmattan (Paris), 1998.
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail 1998 : www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc86/com-dtxt.htm
- Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement : www.cec.org/pubs_info_resources/agreement/.
- Bureau du Conseiller-médiateur pour l'application des directives de la société financière internationale (SFI) (groupe de la Banque mondiale) : www.ifc.org/cao/french/french/html.

Diriger par l'exemple

BRUNO LAMBORGHINI, PRÉSIDENT D'OLIVETTI LEXIKON S.P.A.

La Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales ont été adoptés en 1976. Depuis lors, ils expriment les attentes des pays signataires et de leurs citoyens sur la manière dont les sociétés internationales devraient mener leurs activités et leurs relations avec les gouvernements. Le but de la Déclaration de l'OCDE, dont les Principes directeurs font partie intégrante, est d'améliorer le climat de l'investissement direct étranger. Parallèlement, elle encourage les entreprises multinationales à respecter de bonnes pratiques et à apporter une contribution positive en matière économique, sociale et environnementale dans les pays où elles sont présentes.

D'emblée, les entreprises mondiales ont vu dans ces Principes directeurs un moyen de mettre en lumière les systèmes de gestion solides qu'elles ont mis en place au fil des années. La qualité de ces systèmes légitime les activités des entreprises dans le monde entier et les Principes directeurs offrent aux sociétés l'occasion de diffuser ces normes à l'échelle internationale. Ce constat n'a rien perdu de sa force.

Si les Principes directeurs concernaient à l'origine un nombre relativement restreint de pays et d'entreprises multinationales, ce sont aujourd'hui 33 pays, à l'OCDE et ailleurs, et des milliers de sociétés qui s'identifient à leur message. De toute évidence, l'auditoire auquel les pouvoirs publics s'adressent est plus vaste, plus diversifié et géographiquement plus dispersé qu'ils ne l'imaginaient à l'origine. Et, de surcroît, il reflète un éventail de normes culturelles plus étendu.



© Bobby Yip/REUTERS

Reconnaissance universelle

Les entreprises mondiales ont vu dans ces Principes directeurs un moyen de mettre en lumière les systèmes de gestion solides qu'elles ont mis en place au fil des années.

Ces réalités complexes, nous y sommes heureusement confrontés tous les jours en tant qu'hommes d'affaires. Nous savons assez bien ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Les plus grandes et les plus solidement établies des sociétés multinationales s'efforcent continuellement de faire preuve des qualités de direction qui sont le fondement même d'une entreprise

bien gérée. Les considérations des Principes directeurs sur les systèmes de gestion sont au cœur même de cet effort : elles décrivent comment les dirigeants et les salariés de la société interagissent les uns avec les autres, mais aussi avec leurs actionnaires et leurs créanciers, leurs clients et leurs fournisseurs, leurs communautés et leurs gouvernements, ainsi qu'avec l'environnement lui-même.

Depuis 25 ans, les Principes directeurs initiaux ont été largement intégrés dans la gestion des principales entreprises multinationales. Mais la dynamique mondiale du marché s'est accélérée et les modèles d'entreprise n'ont cessé d'évoluer, et de la même façon les attentes des gouvernements et des citoyens ont changé. D'où l'importance



à ce processus. Dans l'ensemble, les systèmes de gestion des entreprises de premier plan sont en mesure de relever le défi de ces nouveaux Principes directeurs. Cela n'a rien de surprenant dans la mesure où une conduite appropriée est un gage de croissance durable de l'entreprise.

Pour ces entreprises, cependant, le véritable défi est d'offrir un exemple vibrant de ces pratiques qui montre la voie à suivre à une population d'opérateurs et d'investisseurs internationaux beaucoup plus nombreuse et toujours croissante. Les Principes directeurs ont un rôle utile à jouer à cet égard.

L'adhésion à ces Principes, qui sont le fruit d'un large accord, s'est toujours faite sur une base volontaire, et ce n'est pas sans raison. Nous ne vivons pas dans un monde de clones où des prescriptions uniques conviendraient à tout un chacun. La quête de diversité politique et d'épanouissement personnel se porte mieux que jamais. Une véritable entreprise citoyenne est une entreprise qui s'adapte aux coutumes locales et respecte les lois et règlements dans chacun de ses domaines d'activité. Cela peut nous amener à traiter avec des centaines d'administrations nationales, provinciales et municipales. Mais cela ne nous empêche pas pour autant d'appliquer nos systèmes de gestion partout. C'est ce que nous faisons, et c'est ce que nous continuerons à faire.

Les pouvoirs publics ont demandé aux entreprises de prendre les devants pour mettre en œuvre les Principes directeurs et il leur appartient aussi de le faire clairement comprendre à leurs citoyens.

La mise en œuvre des Principes doit progresser, tout en s'accompagnant d'une reconnaissance complète de la diversité et de la complexité du marché planétaire. Les processus et procédures mis en place à cet effet doivent faire preuve d'une intégrité et d'une discipline sans faille et ne doivent tolérer aucun abus. La bonne foi de toutes les parties est indispensable à la mise en œuvre des Principes.

Mais n'oublions pas le rôle primordial joué par le secteur privé pour créer de la richesse et diffuser la prospérité au profit de tous les citoyens de la société. Dans les pays en voie de développement, l'investissement direct étranger est une composante essentielle de la croissance et un passeport pour le marché mondial. Il n'est donc pas surprenant que nombre de ces pays libéralisent rapidement leurs régimes d'investissement. De l'avis général, les nouveaux investissements suscitent de précieuses créations d'emplois, mais s'accompagnent également d'une importation massive de systèmes de gestion modernes, de savoir-faire, de technologies et de compétences. Les meilleures pratiques italiennes sont ainsi diffusées en Suède et le meilleur de la Suède se transmet aux États-Unis ou à l'Égypte, le processus se poursuivant de la sorte dans le monde entier. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres et beaucoup à apporter à l'économie mondiale. Telles sont précisément les questions abordées par les Principes directeurs.

Toute amélioration liée à l'activité des entreprises – fruit de négociation ou recommandation – apportée au cadre de politique publique d'un pays constitue à l'évidence un ingrédient essentiel de la croissance économique mondiale. Les entreprises attendent beaucoup de l'État, mais les citoyens ne devraient pas s'attendre à ce que le secteur privé assume le rôle des pouvoirs publics.

Un investissement moderne et efficace a des retombées positives sur la productivité du pays d'accueil et élève le niveau de vie. Si une entreprise, nouvellement créée ou modernisée, considère le monde entier comme son marché, au lieu de se cantonner à un

village, une ville ou même une région, elle peut apporter de précieux apports financiers au pays hôte à travers des clients de marchés extérieurs jusque-là inexplorés.

Lorsqu'ils analysent la dynamique de la croissance dans le monde, les économistes de l'OCDE s'accordent pour considérer qu'un de ces éléments essentiels est l'absorption de technologie dans les systèmes, les procédés et les activités de l'économie tout entière. Les gouvernements prenant conscience de cette mutation fondamentale, on peut s'attendre à ce qu'une prochaine vague massive d'investissements technologiques dans les pays en développement et développés donne une nouvelle impulsion à la croissance mondiale.

Nous vivons de plus en plus dans un monde global. L'économie d'Internet ouvre toutes les frontières nationales et commence à instaurer partout les mêmes conditions de marché. De telles perspectives sont stimulantes aussi bien pour l'État que pour les entreprises. Une nouvelle vague d'investissements peut créer de la richesse et des emplois dans le monde entier, et réduire ainsi la pauvreté, les déséquilibres régionaux et le chômage. Elle créera un véritable réseau d'informations entre tous les êtres humains et aidera à construire une société du savoir où l'intelligence et les compétences seront la ressource stratégique. C'est en gardant ces objectifs à l'esprit qu'il faut mettre en œuvre les Principes directeurs. ■

Référence

- Visitez le site Internet du Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE : <http://www.biac.org>

Mettre les Principes directeurs en œuvre

JOHN SWEENEY, PRÉSIDENT DE L'AFL-CIO ET DE LA COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE AUPRÈS DE L'OCDE



©Darren Whiteside/REUTERS

La génération globale

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ont été réécrits en fonction des réalités du monde actuel. C'est là une bonne initiative et l'heure est venue à présent de réfléchir à leur mise en œuvre. Rappelons tout d'abord quelques points fondamentaux.

Si les Principes directeurs sont importants, ils ne remplacent pas des régimes juridiques contraignants qui

assurent la protection des travailleurs, de l'environnement et des sociétés qui observent des normes élevées, contre celles qui auraient tendance à rabaisser les travailleurs et à piller l'environnement. Ils jouent cependant un rôle majeur dans la mesure où ils établissent la norme OCDE que les gouvernements estiment d'un commun accord devoir être observée dans tous les pays où leurs entreprises multinationales exercent leurs activités.

En premier lieu, il faut veiller à ce que leur contenu s'applique sur tous les lieux de travail, à Seattle comme à Shanghai. Les faire respecter dans les pays signataires et dans le reste du monde est tout aussi essentiel. Sinon, le scepticisme croissant suscité par les premiers Principes directeurs au cours de la dernière décennie reviendra hanter les gouvernements et attiser la réaction populaire contre la mondialisation.

L'objectif du mouvement syndical



international est de mettre à profit les Principes directeurs pour tirer vers le haut le comportement des sociétés, avec des

entreprises socialement responsables qui créent à long terme une richesse équitablement distribuée entre tous les acteurs. L'histoire nous enseigne que les multinationales peuvent à juste titre être considérées comme socialement responsables lorsqu'elles respectent les droits qu'ont les travailleurs – leurs propres salariés ou ceux de leurs filiales et de leurs fournisseurs – de créer des syndicats et d'y adhérer, et de mener des négociations collectives de bonne foi avec la direction. Cela offre aux travailleurs une plate-forme pour négocier leurs conditions et modalités générales d'emploi : horaires de travail compatibles avec leurs obligations familiales, régimes de retraite et de santé décents, système d'éducation et de formation en cours d'emploi, et cadre de travail à la fois sain et sûr du point de vue environnemental. Je crains qu'un trop grand nombre d'entre nous n'aient à réapprendre ces leçons de l'histoire.

Atteindre cet objectif suppose que nous relevions tous des défis, pour certains sans précédents. Mais notre ligne d'action initiale doit être de travailler dans un esprit de coopération et de partenariat. À quels défis sommes-nous confrontés ? La principale tâche incombant aux gouvernements est d'affirmer l'appropriation à la fois individuelle et collective des Principes directeurs.

Les Points de contact nationaux (PCN) sont les organismes publics chargés de toutes les activités relatives aux Principes directeurs : ils doivent travailler en concertation étroite avec les syndicats, si possible dans le cadre de structures tripartites réunissant les pouvoirs publics, les entreprises et les représentants des travailleurs. Certains gouvernements ont œuvré dans ce sens et c'est une évolution positive à notre

avis ; d'autres devraient suivre. Certains gouvernements ont mis sur pied des PCN inter-organismes où les responsables de la politique d'investissement côtoient leurs homologues chargés des questions de main-d'œuvre et d'environnement : là encore, c'est une démarche positive qui devrait faire des émules. Enfin, il faudra aussi mettre en œuvre les moyens nécessaires pour recueillir l'opinion des groupes représentatifs de la société civile sur des questions qui sont importantes à leurs yeux, les questions environnementales notamment.

Il est urgent de sensibiliser davantage les dirigeants d'entreprise et les syndicats aux Principes directeurs. C'est un critère clé de l'appropriation des Principes par les pouvoirs publics. Chacun doit être informé et conscient de ses droits et de ses responsabilités dans la mise en œuvre des Principes directeurs sur le lieu de travail. Il ne doit faire aucun doute que les gouvernements approuvent les Principes directeurs et entendent les voir respectés par les entreprises. L'appropriation des Principes passe par des pratiques qui assurent sans faillir cette exigence. Une appropriation effective suppose également que les PCN utilisent les Principes pour faire évoluer le comportement des entreprises, et ce, aussitôt qu'ils en ont la possibilité. Toute affaire portée à l'attention des PCN devrait être traitée sans le moindre retard et ne pas s'enliser dans les formalités administratives. Travers qui a nourri le scepticisme dans le passé. Les réunions annuelles des PCN offriront l'occasion de confronter les résultats, les bons comme les mauvais, afin d'aligner les performances générales sur celles des meilleurs PCN. À cet effet, il faut permettre aux syndicats d'exposer leurs vues lors de ces réunions. D'une manière plus générale, les gouvernements se doivent de familiariser leurs homologues étrangers avec le fonctionnement des Principes directeurs. Cette démarche faciliterait le règlement des problèmes, surtout dans les pays non adhérents.

Les Principes directeurs peuvent être utilisés dans d'autres domaines de la

politique publique. Un exemple d'action gouvernementale collective serait d'associer les Principes directeurs à d'autres projets intergouvernementaux sur la responsabilité sociale des entreprises. Le Contrat mondial des Nations unies, créé à l'initiative de son Secrétaire général, M. Kofi Annan, vise notamment à promouvoir un dialogue entre les organisations syndicales sectorielles internationales et les entreprises multinationales. Il serait judicieux d'utiliser toutes les procédures des Principes directeurs pour contribuer à la mise en œuvre du Contrat lorsque les deux instruments se chevauchent, par exemple en matière d'emploi. Par ailleurs, l'octroi aux entreprises d'un soutien public au titre des crédits à l'exportation pourrait être lié au respect des Principes directeurs.

Ce type d'action unilatérale pourrait s'inscrire dans un cadre commun, mis au point par les gouvernements et administré par l'intermédiaire de l'OCDE. L'opinion publique attend des entreprises établies dans les pays de l'OCDE bénéficiant d'un soutien public (prêts garantis par l'État ou garanties d'indemnisation de leurs activités dans les pays en développement) qu'elles respectent les droits des travailleurs et les normes environnementales. Les entreprises multinationales ne devraient par conséquent bénéficier de crédits à l'exportation que si elles apportent la preuve qu'elles respectent les Principes directeurs. Cela instaurerait un certain équilibre entre les droits et les responsabilités des sociétés bénéficiaires. Cette démarche pourrait s'étendre aux directives pour la passation des marchés financés par des prêts de la Banque mondiale.

L'OCDE a son rôle à jouer dans cette appropriation collective : elle doit agir comme un recours efficace si les mesures nationales relatives aux Principes directeurs s'avèrent déficientes. Pour une raison ou pour une autre, il se peut qu'un PCN ne parvienne pas à interpréter correctement les Principes directeurs lorsqu'une entreprise multinationale les aura bafoués. Les nouvelles procédures de suivi à l'échelon

de l'OCDE reconnaissent cette possibilité. Si une telle situation se produit, et si cela est avéré, la volonté de la majorité doit l'emporter et faire en sorte que l'entreprise aligne sa conduite sur les Principes directeurs. Les réunions annuelles des PCN permettront aussi aux gouvernements d'examiner collectivement ces affaires et de formuler des recommandations pour veiller à l'application effective de l'instrument. Il faut aussi que les syndicats puissent exposer leurs vues sur ce point lors des réunions.

Quant aux défis qui attendent les entreprises, c'est à elles et non à moi qu'il appartient d'en parler. Avant tout, les sociétés prises individuellement et les fédérations d'entreprises doivent faire en sorte que les Principes directeurs soient connus et s'appliquent sur le terrain à toutes leurs activités, y compris dans leur chaîne d'approvisionnement. Les Secrétariats professionnels internationaux (SPI) et les centres syndicaux nationaux seront à cet égard des partenaires idéaux. Le mot d'ordre doit être la coopération, et non la confrontation.

Le mouvement syndical international est lui-même confronté à des défis. Il lui faut en particulier collaborer avec tous les

acteurs intéressés afin d'offrir aux travailleurs, sur le terrain, toutes les indications et toute l'aide dont ils ont besoin pour utiliser les Principes directeurs. Que ce soit comme un instrument isolé ou comme élément d'un ensemble plus vaste de mécanismes d'action collective tels que les Comités d'entreprise européens et les mouvements d'actionnaires. Nous devons nous servir des Principes directeurs pour stimuler, entre les entreprises et les SPI, un dialogue susceptible de déboucher sur des accords-cadres tels que celui récemment conclu entre l'Union Network International (UNI) – qui regroupe des syndicats du secteur des services représentant 15,5 millions de travailleurs – et Telefonica, société multinationale de télécommunications établie en Espagne. Conformément à cet accord-cadre, Telefonica est tenue de respecter les droits syndicaux (parmi d'autres conditions d'emploi) de ses 120 000 travailleurs dans les neuf pays où elle est implantée. Bien entendu, nous devons rechercher activement et à bon escient la participation des syndicats dans les pays non adhérents, afin de mobiliser les Principes directeurs pour améliorer les normes du travail à l'échelle mondiale.

Le programme que je propose peut paraître ambitieux, et les défis ne seront faciles à relever pour aucun d'entre nous. Mais les Principes directeurs ne deviendront un instrument effectif de gouvernement des multinationales dans le monde entier que si l'intégralité de ce programme et de ces tâches est remplie. La voie à suivre est celle de la coopération et des partenariats. Cela pourrait surprendre ceux qui pensent que les syndicats préfèrent les conflits au consensus. Pourtant, il est manifestement dans l'intérêt de chacun de rechercher des normes communes élevées. Pour autant, nul ne doit douter que nous veillerons à ce que les gouvernements donnent suite à leur engagement de mettre en œuvre et de faire respecter les Principes directeurs. Et cette vigilance s'étendra aux entreprises multinationales qui n'appliqueront pas les Principes directeurs de bonne foi. ■

Références

- Pour des informations complémentaires sur John Sweeney et le syndicat AFL-CIO : www.afl.cio.org
- Pour des informations complémentaires sur le TUAC et ses travaux sur les entreprises multinationales : www.tuac.org

Le point de vue du Sud

LAURO EDUARDO SOUTELLO-ALVES, NÉGOCIATEUR PRINCIPAL DU BRÉSIL AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PRINCIPES DIRECTEURS

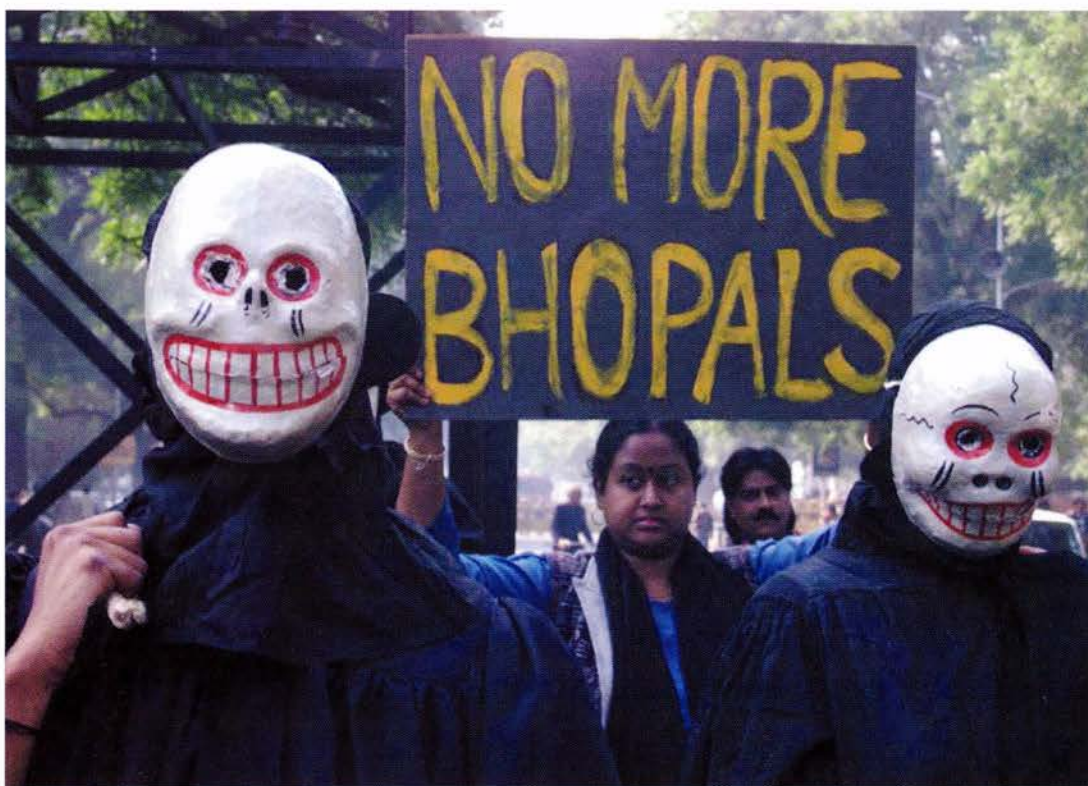
L'influence grandissante des entreprises en général et des multinationales en particulier a contribué à relancer la discussion sur le rôle social de l'entreprise. S'il rappelle la défense des intérêts sociaux dans les années 70, le débat actuel en diffère fondamentalement à maints égards. Aujourd'hui, l'accent est mis sur les questions de responsabilité de

l'entreprise, les sociétés multinationales étant de plus en plus considérées non pas comme de simples sources de bénéfices et de changement technologique, mais comme le moteur même de la mondialisation.

La mondialisation présente deux versants. D'une part, elle offre la perspective d'un cycle durable de croissance économique et de développement, avec des avantages

considérables pour les pays développés comme pour les pays en développement. Mais d'autre part, elle fait ressortir les asymétries fondamentales existant entre pays développés et pays en développement. De fait, la mondialisation profite dans l'immédiat plus souvent aux premiers qu'aux seconds.

Les pays en développement, et en particulier les grandes économies de marché émergentes, ont entrepris ces



© Sunil Malhotra/REUTERS

Plus jamais ça !

dernières années des réformes de grande envergure, principalement pour pouvoir tirer parti de la mondialisation. Des marchés jusqu'ici inaccessibles ont été ouverts à l'investissement direct étranger et des industries protégées ont affronté la concurrence, ingrédient essentiel d'une économie saine et en expansion. Mais les efforts de ces pays ont rarement été récompensés, leurs réformes n'ayant pas entraîné une réaction appropriée de la part des pays développés en général et des sociétés multinationales en particulier.

Dans certains milieux, les entreprises multinationales suscitent une méfiance tenace, dont elles sont au moins en partie responsables. On aurait tort d'accepter sans réserve l'idée que la plupart des sociétés multinationales tendent à suivre la loi à la lettre et appliquent généralement, dans leur pays d'accueil, les mêmes normes que celles qu'elles sont censées respecter dans leur pays d'origine.

De nombreuses multinationales ont acquis une réputation plus que douteuse

en matière de protection des consommateurs ou de santé publique et de sécurité, surtout dans le monde en développement. La catastrophe survenue en 1984 à l'usine chimique Union Carbide de Bhopal, en Inde, est un exemple maintes fois cité de négligence commise par une puissante société occidentale implantée dans un pays pauvre. Cette tragédie appartient heureusement au passé et de nouveaux désastres de ce type ne sont pas survenus depuis lors, du moins pas à une échelle comparable. Néanmoins, les entreprises multinationales ont trop souvent fait fi de la nécessité de centrer leur activité sur la promotion efficace d'un développement social et économique durable. Heureusement, les choses commencent à changer.

Pratiquement toutes les grandes multinationales ont déjà adopté des projets d'action, des codes de conduite et d'autres systèmes de gestion visant à résoudre des questions telles que le respect des normes environnementales et sociales. Avec souvent pour objectif de

promouvoir la responsabilité sociale de l'entreprise au sens large.

Que la seule vocation de l'entreprise soit de maximiser la valeur pour l'actionnaire ne fait plus l'unanimité. Bien au contraire, la maximisation de la valeur pour toutes les parties prenantes et pour la société dans son ensemble a cessé d'être un cliché et fait désormais partie intégrante du débat. Les multinationales peuvent apporter beaucoup à nos sociétés. Elles peuvent le faire en améliorant la qualité de la vie dans les communautés hôtes et en faisant participer

la population locale, en promouvant le développement durable, en relevant les niveaux de compétences, en libérant le potentiel local d'innovation scientifique et technologique, et en favorisant un environnement commercial international plus robuste et ouvert à la concurrence. Mais on aurait tort de voir dans l'autoréglementation la condition suffisante pour qu'apparaisse l'entreprise citoyenne de demain.

On aurait tort d'accepter sans réserve l'idée que la plupart des sociétés multinationales tendent à suivre la loi à la lettre.

Si l'adhésion aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales se fait sur une base volontaire et non contraignante, « volontaire » ne signifie pas nécessairement « facultatif ».

Les Principes directeurs aideront certainement à renforcer les normes de

responsabilité entrepreneuriale. Des pressions de plus en plus fortes inciteront les multinationales à respecter ces normes. Il faut espérer qu'elles devront aussi rendre compte de tout manquement. Cela aiderait à restaurer la confiance dans les entreprises multinationales.

Il est important que les Principes directeurs imposent le soutien actif de tous les acteurs intéressés, et plus particulièrement des pays en développement en tant qu'hôtes des sociétés multinationales. Mais ce soutien ne se concrétisera pas si, sous couvert de normes fondamentales du travail et de protection de l'environnement, les Principes directeurs sont simplement considérés comme un auxiliaire de politiques faussant l'investissement.

Les Principes directeurs reconnaissent que les questions touchant les normes du travail, l'environnement et le développement durable sont principalement du ressort des gouvernements nationaux et des organisations internationales mandatées à cet effet. Ils reconnaissent en outre que l'OCDE n'est compétente en la matière que dans la mesure où, en sa qualité de dépositaire des Principes directeurs, elle peut suivre la mise en œuvre de leurs dispositions.

Indéniablement, les Principes directeurs ne cherchent pas à prescrire un cadre de gouvernance unique pour tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Ils évitent la tentation du dogmatisme, les normes valables aujourd'hui pouvant cesser de l'être dans l'avenir. Ils laissent aux pays développés et en développement une grande latitude pour instaurer des normes et des pratiques équivalentes et adéquates, compatibles avec leurs besoins et leurs capacités. Pour être efficace, la gouvernance doit être progressive.

Pour autant, les Principes directeurs n'ont pas péché par manque d'ambition. En témoigne la recommandation faite aux entreprises multinationales de ne pas offrir ou accepter de verser des paiements illicites à des agents publics

étrangers. La Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption ne prévoit aucune sanction juridique dans l'éventualité où une société acquiescerait à une demande de pot-de-vin, même si elle n'avait pas l'intention d'offrir un paiement illicite à l'origine. En revanche, les Principes directeurs appellent les entreprises à ne pas « offrir de verser... » un paiement à des agents publics « ...ni (à) accepter de telles demandes de versement ». Les Principes directeurs vont donc au-delà de ce qu'exige la Convention de l'OCDE sur la corruption, puisqu'ils s'attaquent aussi bien à la corruption active qu'à la corruption passive.

Sur le plan écologique, il est recommandé aux entreprises multinationales d'appliquer le principe de précaution (jusqu'ici réservé aux gouvernements) à l'ensemble de leurs activités, afin d'éviter les risques potentiels pour l'environnement.

Les intérêts des consommateurs constituent une autre question vitale à laquelle les Principes directeurs se sont efforcés de répondre. Une réaction prompte, efficiente et transparente des entreprises multinationales étrangères s'impose dans l'éventualité où la consommation ou l'utilisation de leurs produits menacerait gravement la santé publique et la sécurité. Les multinationales doivent en outre coopérer pleinement avec les autorités du pays d'accueil pour prendre des mesures rapides et efficaces face à de telles menaces. À cet égard, les Principes directeurs pourront s'avérer particulièrement utiles dans deux secteurs dont la réputation est loin d'être irréprochable dans nombre de pays d'origine ou d'accueil : l'alimentation et l'industrie pharmaceutique. Dans les pays en développement, en particulier, on entend trop souvent parler des affaires dramatiques de lait pour nourrisson contaminé ou d'erreurs de médicament.

La recherche-développement est un autre secteur crucial, souvent considéré comme une des activités centrales de l'entreprise et comme un élément clé de

sa stratégie concurrentielle. Mais la participation des filiales étrangères à la R-D s'inscrit rarement dans la stratégie mondiale de l'entreprise et, de ce fait, est au mieux limitée. La R-D figure pourtant en bonne place parmi les sources de valeur ajoutée de la plupart des sociétés, plus particulièrement dans les économies actuelles fondées sur le savoir. La portée de la section « science et technologie » des Principes directeurs a beau être modeste, elle a le mérite de souligner l'importance de la recherche-développement en tant que catalyseur du changement dans les pays d'accueil et ingrédient majeur du développement durable. De surcroît, elle attire l'attention sur le rôle central des entreprises multinationales dans le transfert de technologie des pays d'origine vers les pays d'accueil.

Gardons à l'esprit que la vocation de l'OCDE n'est pas seulement de définir de bonnes pratiques et des codes de conduite, mais aussi, comme son nom l'indique, de promouvoir les politiques en faveur d'un développement économique et social durable. Pour le Brésil, une des plus grandes économies de marché émergentes du monde, la notion de responsabilité de l'entreprise est indissociable de l'objectif à long terme du développement durable. Les sociétés multinationales ne devraient pas l'oublier, elles qui évoluent dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle. ■

Références

- La Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption est disponible en ligne : www.oecd.org/subject/bribery/.
- Visitez le site : www.bhopal.com.



Une affaire de confiance

PATRICIA FEENEY, HUMAN RIGHTS ADVISER, OXFAM, ROYAUME-UNI



©Muzammil Pasha/REUTERS

Couleurs vives : un pakistanais met une touche personnelle à une voiture allemande

Les Principes directeurs révisés de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ont un rôle vital à jouer dans un monde où la grande entreprise et ses activités éveillent souvent la méfiance tenace des organisations représentatives de la société civile. Ce sentiment est compréhensible si l'on considère qu'en 1997, selon des chiffres compilés par la CNUCED, les 100 premières sociétés transnationales de la planète détenaient à

elles seules 1 800 milliards de dollars d'actifs étrangers, vendaient pour 2 100 milliards de dollars de produits à l'étranger et employaient quelque six millions de personnes dans leurs filiales étrangères. Dans une économie mondiale intégrée, les Principes directeurs peuvent aider à instaurer les paramètres acceptables pour la conduite des affaires et compenser quelque peu la marge de liberté accrue dont bénéficient les entreprises.

S'ils sont intégralement mis en œuvre, les Principes directeurs devraient aider à faire des entreprises multinationales une source d'avantages substantiels pour les communautés et les pays où elles sont présentes. Malheureusement, si beaucoup de sociétés transnationales ont joué un rôle positif dans le développement, d'autres ont une triste réputation en matière de droits de l'homme.

Quand des sociétés investissent dans des pays dominés par des régimes

répressifs, la collusion avec un gouvernement coupable d'exactions entre dans le domaine du possible. Ces exactions peuvent aller de l'exploitation de la main-d'œuvre dans des conditions proches de l'esclavage, aux exécutions extra-judiciaires, aux disparitions ou aux déplacements forcés de populations autochtones. Les sociétés transnationales opérant dans les régions où sévit un conflit armé peuvent exacerber ou prolonger les violences en fournissant du matériel de transport et des armes aux armées locales ou en finançant des groupes rebelles de manière directe ou indirecte. Les abus directs les plus notoires commis par les entreprises elles-mêmes ont trait aux violations des droits de la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière, à travers des ateliers clandestins produisant vêtements, articles de sport et produits électroniques.

Certaines sociétés s'adonnent aussi à des pratiques commerciales restrictives, telles que les ententes sur les prix, les accords de répartition des marchés et les ventes liées, l'entreprise mère pouvant ainsi brider les relations d'affaires de sa filiale à l'étranger. Le lien étroit existant entre société mère et filiale risque de fausser les flux d'échanges. De telles mesures réduisent les avantages que peut en retirer le pays d'accueil.

L'investissement direct à l'étranger est souvent fortement tributaire de prêts extérieurs et de produits importés et implique le rapatriement d'une grande partie des bénéfices et des dividendes vers le pays d'origine, ce qui peut entraîner une importante hémorragie de devises. En outre, le transfert de technologie est parfois minime, surtout dans le cas des activités d'assemblage d'un groupe intégré mondial.

Les flux de capitaux privés à long terme, estimés à environ 256 milliards de dollars en 1997 par la Banque mondiale, ont été la principale composante du financement à long terme des pays en développement. Les attentes du public se sont renforcées à mesure que le pouvoir des sociétés transnationales a grandi. Alors que leurs activités et leur influence affectent un large éventail de la

population, beaucoup de grandes sociétés continuent d'affirmer qu'elles ne sont légalement responsables que devant leurs actionnaires, pour ce qui est des résultats financiers, et devant les gouvernements, pour ce qui est du respect de la législation nationale. Mais l'opinion publique exerce des pressions croissantes sur ces sociétés pour qu'elles aient une vision moins restrictive de leurs obligations. Selon des estimations du BIT, plus de 215 codes de conduite ont été élaborés au cours de la dernière décennie, essentiellement par des sociétés multinationales.

Aux yeux d'une ONG telle qu'Oxfam, qui œuvre à l'éradication de la pauvreté dans le monde, les Principes directeurs révisés ont ceci de particulièrement intéressant qu'ils exposent des normes nouvelles et explicites sur bon nombre de ces points, normes que les entreprises multinationales sont tenues d'observer à la fois dans la zone de l'OCDE et dans le reste du monde. Pour la première fois, les Principes directeurs mentionnent le devoir des entreprises de « respecter les droits de l'homme des personnes affectées par leurs activités », en conformité avec les obligations et les engagements internationaux du gouvernement du pays d'accueil.

Cette clause ôte toute crédibilité à l'argument fallacieux souvent avancé par des sociétés qui maintiennent des activités sous des régimes très répressifs, en prétendant n'être liées que par les lois et réglementations internes de ces pays, même si ces dernières ne respectent pas les normes internationales des droits de l'homme.

Le nouveau texte comporte d'autres ajouts importants en matière de liberté d'information, de viabilité écologique et de droits fondamentaux du travail. Les nouvelles clauses stipulent formellement que les entreprises doivent contribuer à l'abolition du travail forcé et du travail des enfants, et qu'il est de leur devoir de protéger les personnes qui dénoncent des agissements répréhensibles dans leur société.

Négliger les pratiques respectueuses de l'environnement fait courir des dangers

de plus en plus manifestes, et les Principes directeurs soulignent à propos la nécessité pour les entreprises d'adopter le principe de précaution pour l'évaluation des risques dans leurs activités.

Autre pas en avant notable : les Principes directeurs révisés accordent une plus grande attention aux droits des consommateurs. Le nouveau texte appelle les entreprises à donner des informations exactes et claires sur les produits, et à mettre en place des procédures transparentes et efficaces pour répondre aux plaintes des consommateurs. Les entreprises doivent en particulier se conformer à des pratiques équitables dans l'exercice de leurs activités commerciales, mercatiques et publicitaires, et prendre toutes les mesures raisonnables pour garantir la sécurité et la qualité des biens et des services qu'elles fournissent.

Pour la première fois, les Principes directeurs mentionnent le devoir des entreprises de « respecter les droits de l'homme des personnes affectées par leurs activités ».

Ce qui donne toute leur portée aux Principes directeurs de l'OCDE, c'est qu'ils représentent la norme de conduite des entreprises multinationales voulue par tous les pays de l'OCDE et par quatre pays non membres. Ces Principes vont au-delà des listes d'engagements vagues établies par les entreprises elles-mêmes, parfois au service exclusif de leurs propres intérêts, et qui sont la marque de fabrique de bon nombre de codes volontaires. Les Principes directeurs de l'OCDE sont devenus une référence dans d'autres domaines de la normalisation internationale : le Contrat mondial des Nations unies et la Résolution du Parlement européen sur les sociétés multinationales y font ainsi référence.

Il est paradoxal que les Principes directeurs aient connu une large

diffusion auprès des ONG principalement en raison des tentatives des gouvernements des pays de l'OCDE de poursuivre les négociations sur le malencontreux Accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Les ONG avaient dénoncé dans l'AMI un exemple de règles inéquitables et inacceptables négociées par et pour les pays riches et puissants et les sociétés multinationales, aux dépens des pauvres. Les intérêts des investisseurs et le souci de la croissance économique paraissent l'emporter sur toutes les autres considérations, notamment les droits des travailleurs et des communautés locales, la protection des consommateurs et l'objectif du développement durable. La décision prise en novembre 1998 de réviser les Principes directeurs et d'inviter les ONG à participer au processus a été l'un des résultats positifs de l'échec des négociations sur l'AMI.

Mais les Principes directeurs apportent-ils réellement quelque chose à la société civile, ou sont-ils simplement des dispositions de pure forme visant

davantage à apaiser les critiques qu'à modifier le comportement des entreprises multinationales ? Bien entendu, les ONG préféreraient un ensemble de réglementations contraignantes régissant la conduite des entreprises. Mais cette perspective est encore lointaine. Entre-temps, la pierre de touche des Principes directeurs sera l'efficacité du mécanisme de surveillance. Ce mécanisme repose sur les Points de contact nationaux (PCN) que tous les États souscrivant aux Principes directeurs sont tenus de mettre en place. Tandis que les pays disposent d'une certaine latitude pour établir leurs points de contact, ils doivent s'assurer que ces derniers répondent aux critères essentiels de visibilité, d'accessibilité, de transparence et de responsabilité.

C'est principalement aux gouvernements des pays participants qu'il incombe de revitaliser les mécanismes institués pour promouvoir et surveiller la mise en œuvre des Principes directeurs. Mais les ONG, travaillant en concertation étroite avec les

syndicats, les entreprises progressistes et les Parlements nationaux, ont une réelle possibilité de faire en sorte que les PCN renforcent radicalement l'obligation de rendre compte que les sociétés multinationales ont vis-à-vis des communautés qu'elles servent ou parmi lesquelles elles sont implantées. Nous aurons failli à notre tâche si les Principes directeurs révisés et les mécanismes PCN perfectionnés ne contribuent pas à émanciper ceux dont ils sont censés faire valoir les droits et améliorer les conditions de vie sociales et environnementales. ■

Références

- www.moles.org (site de surveillance des industries extractives)
- www.eca-watch.org (surveille les sociétés bénéficiant de crédits, subventions ou garanties à l'exportation)
- Avery, Christopher « Business and Human Rights in a time of change », Amnesty International, février 2000.



Nouvelles publications – Février – Avril 2001

BON DE COMMANDE PAGE 43

Toutes les publications sont disponibles en version papier ou en version électronique
Pour d'autres titres, consulter www.oecd.org/bookshop

AFFAIRES FINANCIÈRES, FISCALES ET DES ENTREPRISES

Revue de l'OCDE sur le droit et la politique de la concurrence
Volume 2, n° 4

OECD Code : 242000242P1
ISBN: 9264273851
Janvier 2001, 216 pages
5 tableaux
€52 FF34 US\$60 DM101 £34 ¥7,500

Dette de l'administration centrale
1980/1999

Annuaire statistique Édition 2000
OECD Code : 212001023P1
ISBN: 9264085947
Février 2001, 300 pages
88 tableaux, 8 graphiques
€60 FF393 US\$52 DM117 £36 ¥5,790

Les impôts sur les compagnies
d'assurance, n° 3

Cette publication examine la difficile question de l'imposition des bénéfices dans le secteur de l'assurance vie et de l'assurance dommages. Elle analyse les problèmes politiques et techniques qui se posent lors de la détermination d'un mode d'imposition efficace des bénéfices.
OECD Code : 232001022P1
ISBN: 9264283455
Mars 2001, 115 pages
21 tableaux
€31 FF203 US\$26 DM60 £18 ¥2,890

AGRICULTURE

Les entreprises commerciales
d'État dans le secteur agricole

OECD Code : 512001032P1
ISBN: 9264286241
Mars 2001, 116 pages
16 tableaux, 10 graphiques
€28 FF183 US\$24 DM54 £17 ¥2,670

L'Accord du cycle d'Uruguay sur
l'agriculture

Une évaluation de sa mise en œuvre dans les pays de l'OCDE
OECD Code : 512001052P1
ISBN: 9264186268

Avril 2001, 191 pages
108 tableaux, 19 graphiques
€46 FF301 US\$40 DM89 £28 ¥4,390

Indicateurs environnementaux
pour l'agriculture Volume 3
Méthodes et résultats

Cet ouvrage est la première étude d'ensemble qui passe en revue et évalue les progrès réalisés dans la mise au point d'indicateurs pour mesurer les performances de l'agriculture en matière d'environnement dans les pays de l'OCDE.

OECD Code : 512001012P1
ISBN: 9264286144
Mars 2001, 440 pages
73 tableaux, 141 graphiques
€73 FF478 US\$69 DM142 £44 ¥7,400

Normalisation internationale des
fruits et légumes : Asperges

OECD Code : 512000153P1
ISBN: 9264085645
Janvier 2001, 24 pages
€20 FF131 US\$20 DM39 £12 ¥2,000

DÉVELOPPEMENT ET AIDE

Tendances des migrations
internationales

Cet ouvrage annuel présente une analyse complète des tendances récentes des mouvements et des politiques migratoires dans l'ensemble des pays de l'OCDE et dans quelques pays non membres. Il comprend une description détaillée des flux, des différents canaux d'immigration et de la nationalité des migrants concernés.
OECD Code : 812001012P1
ISBN: 9264286128
Janvier 2001, 398 pages
200 tableaux, 120 graphiques
€65 FF426 US\$59 DM127 £39 ¥6,390

Les dossiers du CAD 2001
Volume 2 2001

Coopération pour le Développement -
Rapport 2000
OECD Code : 432001312P1
ISBN: 9264290001
Février 2001, 320 pages
104 tableaux, 147 graphiques
€45 FF295 US\$49 DM88 £30 ¥5,650

Les perspectives commerciales
entre le Nigeria et ses voisins

OECD Code : 442001012P1
ISBN: 9264286330
Février 2001, 48 pages
12 tableaux, 8 graphiques
€20 FF131 US\$19 DM39 £12 ¥1,900

Séminaires du Centre
de Développement

Investissement direct étranger et
autres flux financiers vers
l'Amérique latine

OECD Code : 412001022P1
ISBN: 9264286454
Mars 2001, 250 pages
21 tableaux, 16 graphiques
€45 FF295 US\$39 DM88 £27 ¥4,290

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Responsabilité élargie des
producteurs
Manuel à l'intention des pouvoirs
publics

La « responsabilité élargie des producteurs » (REP) est une stratégie en vertu de laquelle les producteurs acceptent d'assumer une responsabilité importante - d'ordre financier et/ou matériel - en ce qui concerne le traitement des déchets d'emballage.
OECD Code : 972001042P1
ISBN: 9264286004
Mars 2001, 161 pages
€44 FF288 US\$38 DM86 £27 ¥4,200

Examens territoriaux de l'OCDE :
Teruel, Espagne

OECD Code : 042001072P1
ISBN: 9264286055
Avril 2001, 235 pages
56 tableaux, 6 graphiques
€54 FF354 US\$48 DM105 £33 ¥5,240

ÉCHANGES

Politiques de la concurrence et
des échanges
Options pour une plus grande
cohérence

Cette publication résulte des activités du

Groupe conjoint de l'OCDE sur les échanges et la concurrence. Elle est la troisième du genre et réunit une série de documents de travail que les autorités de la concurrence et des échanges ont examiné durant les deux dernières années.

OECD Code : 222001012P1
ISBN: 9264286438
Mars 2001, 130 pages
€28 FF183 US\$24 DM54 £17 ¥2,670

ÉCONOMIE

Les politiques commerciales de
l'Union européenne et leurs effets
économiques

Cet ouvrage présente un survol des efforts de libéralisation passés, retrace les efforts de libéralisation extérieure de la Communauté et discute des effets du marché unique sur les concurrents étrangers.

OECD Code : 112000182P1
ISBN: 9264285369
Janvier 2001, 148 pages
22 tableaux, 22 graphiques
€20 FF131 US\$20 DM39 £12 ¥2,000

Études économiques de l'OCDE

Chaque étude : €29 FF190 US\$30 DM56 £19 ¥3,550

Luxembourg 2000/2001

Thème spécial : Marchés du travail
OECD Code : 10200142P1
ISBN: 9264286314
Février 2001, 112 pages
11 tableaux, 45 graphiques

Grèce 2000/2001

Thème spécial : La réforme du système fiscal grec
OECD Code : 102001162P1
ISBN: 926429015X
Février 2001, 196 pages
35 tableaux, 52 graphiques

Turquie 2000/2001

Thèmes spéciaux : Gérer les risques sismiques,
Le programme de désinflation
OECD Code : 102001272P1
ISBN: 9264290257
Février 2001, 252 pages
43 tableaux, 58 graphiques

Norvège 2000/2001

Thème spécial : Faire face au vieillissement de la population
 OECD Code : 102001222P1
 ISBN: 9264286101
 Février 2001, 85 pages
 20 tableaux, 72 graphiques

Belgique 2000/2001

Thème spécial : Pour une croissance écologiquement viable
 OECD Code : 102001432P1
 ISBN: 9264290842
 Mars 2001, 184 pages
 9 tableaux, 24 graphiques

Suède 2000/2001

Thème spécial : Pour une croissance écologiquement viable
 OECD Code : 102001252P1
 ISBN: 9264275258
 Mars 2001, 120 pages
 31 tableaux, 36 graphiques

Mars 2001, 160 pages
 44 tableaux, 19 graphiques
 €30 FF196 US\$26 DM58 £18 ¥2,860

Encourager les jeunes à entreprendre

Les défis politiques
 OECD Code : 042001032P1
 ISBN: 926428379X
 Mars 2001, 79 pages
 10 tableaux
 €20 FF131 US\$18 DM39 £12 ¥1,970

Politiques du marché du travail et service public de l'emploi

OECD Code : 812001052P1
 ISBN: 9264285970
 Février 2001, 460 pages
 25 tableaux, 56 graphiques
 €69 FF452 US\$60 DM134 £41 ¥6,510

Mars 2001, 195 pages
 37 tableaux, 25 graphiques
 €37 FF242 US\$32 DM72 £22 ¥3,530

GESTION PUBLIQUE

La gouvernance au XXI^e siècle

Quelles modalités d'organisation et de prise de décision faudra-t-il mettre en œuvre aux niveaux local, national et mondial pour relever les défis des prochaines décennies ? Ce livre examine un certain nombre de possibilités et de risques (économiques, sociaux et technologiques) que les décideurs devront prendre en considération dans les années à venir.

OECD Code : 032001012P1
 ISBN: 9264285415
 Mars 2001, 200 pages
 €23 FF150 US\$20 DM45 £13 ¥2,180

Mieux vivre dans la ville

Le rôle de la gouvernance métropolitaine
 OECD Code : 042001042P1
 ISBN: 9264285989
 Avril 2001, 246 pages
 7 tableaux, 17 graphiques
 €54 FF354 US\$49 DM105 £32 ¥5,270

INDUSTRIE, SCIENCE ET INNOVATION

Principaux indicateurs de la science et de la technologie 2000 n° 2

OECD Code : 942000023P1
 ISBN: 9264074872
 Février 2001, 88 pages
 96 tableaux
 Prices : €41.00 FF 268.94 US \$50.00 DM80.18
 £28.00 ¥5,350.00

STATISTIQUES

Dette de l'administration centrale 1980/1999

Annuaire statistique Édition 2000
 OECD Code : 212001023P1
 ISBN: 9264085947
 Février 2001, 300 pages
 88 tableaux, 8 graphiques
 €60 FF393 US\$52 DM117 £36 ¥5,790

Statistiques rétrospectives de l'OCDE 1970/1999

Édition 2000
 OECD Code : 302001013P1
 ISBN: 9264085920
 Février 2001, 172 pages
 138 tableaux, 107 graphiques
 €46 FF301 US\$40 DM90 £27 ¥4,340

TRANSPORTS

Taxation efficiente des transports

Que nous apprend la comparaison des taxes et redevances françaises et allemandes ? L'impact d'une hausse de la taxe sur le gazole est-il le même dans les deux pays ? Cet ouvrage fournit un cadre qui permet d'effectuer des comparaisons à l'échelle internationale.

OECD Code : 752000182P1
 ISBN: 9282122700
 Janvier 2001, 95 pages
 26 tableaux, 16 graphiques
 €23 FF150 US\$21 DM44 £14 ¥2,270

La réforme ferroviaire Réglementation des marchés de transport de marchandises

OECD Code : 752001012P1
 ISBN: 9282122727
 Janvier 2001, 160 pages
 14 tableaux, 16 graphiques
 €43 FF282 US\$39 DM84 £26 ¥4,250

Le transport maritime à courte distance en Europe

OECD Code : 752001052P1
 ISBN: 9282122697
 Février 2001, 84 pages
 8 tableaux, 6 graphiques
 €19 FF124 US\$17 DM37 £12 ¥1,900

ÉDUCATION

Architecture et apprentissage 55 établissements d'enseignement exemplaires

OECD Code : 952001012P1
 ISBN: 9264286136
 Mars 2001, 150 pages
 €36 FF236 US\$30 DM70 £21 ¥3,330

Analyse des politiques d'éducation

Cet ouvrage s'appuie sur l'expérience acquise par les pays de l'OCDE et l'évolution de leurs actions afin d'examiner : les pistes prometteuses en matière de politiques d'apprentissage à vie ; le bilan des pays dans la réalisation des objectifs d'apprentissage à vie ; les disparités dans la participation aux activités d'apprentissage à vie, eu égard notamment à la « fracture numérique » ; les compétences exigées dans l'économie du savoir ; les devenirs possibles de l'école.

OECD Code : 962001032P1
 ISBN: 9264286365
 Mars 2001, 130 pages
 €20 FF131 US\$18 DM39 £12 ¥2,000

EMPLOI ET SOCIÉTÉ

Fédération de Russie : la crise sociale

OECD Code : 142001062P1
 ISBN: 926428639X

ENVIRONNEMENT

Perspectives de l'environnement de l'OCDE

Ces Perspectives de l'environnement de l'OCDE présentent, dans une optique économique, des projections relatives aux pressions environnementales et aux modifications de l'état de l'environnement susceptibles d'intervenir d'ici 2020. A partir d'une analyse des facteurs économiques, sociaux et technologiques qui ont un impact sur l'environnement, cet ouvrage fournit, à l'horizon 2020, des projections des pressions exercées sur l'environnement par des secteurs clés de l'économie.

OECD Code : 972001012P1
 ISBN: 9264286152
 Avril 2001, 370 pages
 30 tableaux, 75 graphiques
 €75 FF491 US\$65 DM146 £45 ¥7,170

Lignes directrices pour les essais de produits chimiques janvier 2001

Douzième addendum
 OECD Code : 972001602P1
 ISBN: 9264286578
 Mars 2001, 110 pages
 12 tableaux
 €25 FF163 US\$22 DM48 £15 ¥2,350

Examens des performances environnementales

Allemagne

Thèmes couverts : Gestion de l'air, de l'eau et des déchets ; Nature et biodiversité ; Economie, société et environnement ; Nouveaux Länder ; Changement climatique ; Coopération internationale.

OECD Code : 972001022P1
 ISBN: 9264285865



1. Subscribe to the Observer

Oui, je désire m'abonner à l'Observateur pour 1 an avec le supplément « l'OCDE en chiffres ».

- FF 282
- US\$ 50
- € 43
- GBP 30
- JPY 5,900

(L'abonnement débutera avec le prochain numéro. La version anglaise est envoyée automatiquement aux abonnés sauf indication contraire.)

- Version anglaise (0100001P) ISSN 0029-7054
- Version française (0100002P) ISSN 0304-3398

2. Commandez vos publications

Titres	Code/Numéro ISBN	Prix unitaire	Quantité	Total
Analyse des politiques d'éducation	96 2001 03 2 P/92-64-28636-5	FF131 US\$18 DM39 £12 Y2000		
Architecture et apprentissage 55 établissements d'enseignement exemplaires	95 2001 01 2 P/92-64-28613-6	FF236 US\$30 DM70 £21 Y3330		
Perspectives de l'environnement	97 2001 01 2 P/92-64-28615-2	FF491 US\$65 DM146 £45 Y7170		
Indicateurs environnementaux pour l'agriculture, Vol. 3	51 2001 01 2 P/92-64-28614-4	FF478 US\$69 DM142 £44 Y7400		
Tendances des migrations internationales	81 2001 01 2 P/92-64-28612-8	FF426 US\$59 DM127 £39 Y6390		
Les politiques commerciales de l'Union européenne et leurs effets économiques	11 2001 18 2 P/92-64-28536-9	FF131 US\$20 DM39 £12 Y2000		
Études économiques : Turquie 2000/2001	10 2001 27 2 P/92-64-29025-7	FF190 US\$30 DM56 £19 Y3550		
Études économiques : Grèce 2000/2001	10 2001 16 2 P/92-64-29015-X	FF190 US\$30 DM56 £19 Y3550		

TOTAL

3. Où effectuer la livraison ?

Nom
 Organisation Profession Pays
 Adresse Téléphone
 Fax
 Code postal Ville Email

4. Règlement

Chèque/Mandat postal ci-joint (à l'ordre de l'OCDE)
 Veuillez débiter ma carte de crédit VISA/Master Card/American Express
 N° de carte
 Date d'expiration

Signature

Date

5. Où envoyer votre commande – Pour un service plus rapide, veuillez faxer votre commande au centre de l'OCDE le plus proche

Pour l'Autriche, Allemagne et Suisse
 OECD BONN
 Centre August-Bebel-Allee
 6, D-53175 BONN, GERMANY
 Tel: (49-228) 959 12 15
 Fax: (49-228) 959 1218
 E-mail: bonn.contact@oecd.org
 Internet: www.oecd.org/bonn

Pour l'Asie
 OECD TOKYO Centre
 Landic Akasaka Bldg
 2-3-4 Akasaka, Minato-Ku
 TOKYO 107, JAPAN
 Tel: (81-3) 3586 2016
 Fax: (81-3) 3584 7929
 E-mail: center@oecdtokyo.org
 Internet: www.oecdtokyo.org

Pour l'Amérique latine
 OECD MEXICO Centre
 Av. Presidente Mazaryk 526
 Colonia : Polanco C. P.11560
 MEXICO D.F., MEXICO
 Tel: (525) 528 01 209
 Fax: (525) 528 00 480
 E-mail: mexico.contact@oecd.org
 Internet: rtn.net.mx/ocde/

Pour les États-Unis d'Amérique
 OECD Washington Center
 2001 L Street N.W.,
 Suite 650
 WASHINGTON D.C., 20036-4922
 Toll free: (1-800) 456 6323
 Tel: (1-202) 785 6323
 Fax: (1-202) 785 0350
 E-mail: washington.contact@oecd.org
 Internet : www.oecdwash.org

Pour le reste du monde
 OECD Paris Centre
 2, rue André-Pascal
 75775 PARIS cedex 16 FRANCE
 Tel: 33 (0) 1 45 24 81 81
 Fax: 33 (0) 1 45 24 19 50
 E-mail: sales@oecd.org
 Internet: www.oecd.org
 Online orders (secure payment with credit card) www.oecd.org/bookshop/

Forum 2001 : Le compte à rebours commence

Comment les nouvelles technologies peuvent-elles contribuer au développement durable ? C'est une des questions majeures à laquelle les pouvoirs publics, les entreprises, les syndicats et la société civile du monde entier s'efforceront de répondre en mai prochain, lors du deuxième forum international annuel de l'OCDE. Il reste à peine plus d'un mois avant que le Forum ne se tienne, du 14 au 16 mai, parallèlement à la réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau

des ministres. E.O. Wilson, le « père » de la biodiversité », professeur à Harvard, Bernard Kouchner, ministre délégué de la Santé de la France, et Raymond Gilmartin, PDG de Merck, ont d'ores et déjà confirmé leur participation. Ces trois orateurs conduiront les débats des groupes de travail sur les défis du XXI^e siècle dans le domaine de la santé. Et pour sa part, Mike Moore, le directeur général de l'OMC, apportera son concours pour mener les débats sur les

échanges et le développement. Le Forum 2001 est l'un des événements majeurs du programme de travail de l'OCDE avec les organisations représentatives de la société civile (voir ci-dessous le nouveau site web). Et une des grandes priorités d'une organisation consciente de la contribution précieuse que ces organisations apportent à ses travaux et à ceux de ses pays membres. ■

- Pour en savoir plus sur le Forum 2001 : <http://www.oecd.org/forum2001/>
- Pour en savoir plus sur l'OCDE et la société civile, consultez le nouveau site web : <http://www.oecd.org/subject/civilsociety/>



Simon Upton

Simon Upton présidera la Table ronde sur le développement durable

Simon Upton, ancien ministre de l'Environnement de la Nouvelle-Zélande, a été nommé président à plein temps de la Table ronde de l'OCDE sur le développement durable pour trois ans, un poste qu'il occupait à temps partiel depuis sa création en 1998. Deux fois par an, cette table ronde offre aux principaux acteurs du débat sur le développement durable un cadre informel où ils peuvent mesurer les progrès réalisés au niveau mondial et réfléchir à des solutions qu'il est difficile d'aborder dans des négociations officielles. Les ministres de l'Économie et de l'Environnement, des représentants de l'OCDE, de la Banque mondiale, des programmes des Nations unies, de l'Organisation mondiale du commerce ainsi que des personnalités invitées du monde des affaires et de la société civile peuvent ainsi se pencher sur certains des problèmes les plus complexes qui échappent aux solutions négociées.

Le nouvel élan que ces travaux devraient connaître sous la présidence de Simon Upton contribuera aux efforts déployés pour lancer un nouveau cycle mondial de négociations commerciales et pour préparer le Sommet Rio+10 de 2002.

L'OCDE met actuellement la dernière main à un projet triennal sur le développement durable. Le rapport qui en découle sera présenté en mai prochain, à la réunion annuelle du Conseil au niveau des Ministres de l'OCDE à Paris. ■

- Pour en savoir plus sur les travaux de l'OCDE consacrés au développement durable : <http://www.oecd.org/subject/sustdev/>
- Le Forum 2001 de l'OCDE sur le thème de « Développement durable et nouvelle économie » sera organisé à Paris en mai. Pour plus de détails : <http://oecd.org/forum2001>

Les réseaux locaux

Les petites entreprises apportent une contribution essentielle à la croissance économique et à la création d'emplois. Elles deviennent particulièrement fortes lorsqu'elles se regroupent pour former des réseaux locaux ou des grappes d'entreprises spécialisées dans des filières complémentaires et solidement ancrées sur un territoire. Un millier de responsables de l'action gouvernementale et de dirigeants d'entreprises implantées dans des districts industriels, représentant quelque 35 pays dont plusieurs en dehors de l'OCDE se sont réunis à Paris en janvier pour un Congrès mondial des

systèmes productifs locaux. Le Congrès était organisé conjointement par le programme LEED de l'OCDE et la Délégation française à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). « Les districts prouvent que chaque territoire est différent en ce qui concerne ses industries et ses structures. C'est pourquoi les politiques gouvernementales ne peuvent plus proposer une simple approche descendant du centre vers les autres niveaux. Chaque territoire doit donner naissance à ses propres initiatives et à des solutions sur mesure, » s'est ainsi exprimé le Secrétaire général de l'OCDE, Donald Johnston.

Selon Dominique Voynet, le ministre français de l'aménagement du territoire et de l'environnement : « Le contexte de la globalisation rend plus nécessaire que jamais le besoin d'un rassemblement plus intense

autour d'une identité et d'une réalité locales. Il constitue une incitation supplémentaire pour tous les acteurs locaux à coopérer, à participer et à s'investir ensemble. » D'autant plus que ces systèmes productifs aident à développer les économies locales, a-t-elle ajouté, prenant l'exemple d'un regroupement d'entreprises spécialisées dans les produits de la mer en Vendée, France, où 15 structures de petite taille, allant des pêcheries aux distributeurs, ont permis un accroissement de 87% des emplois entre 1993-98, alors que ce secteur connaît une réduction de 20% de ses emplois au niveau national. ■

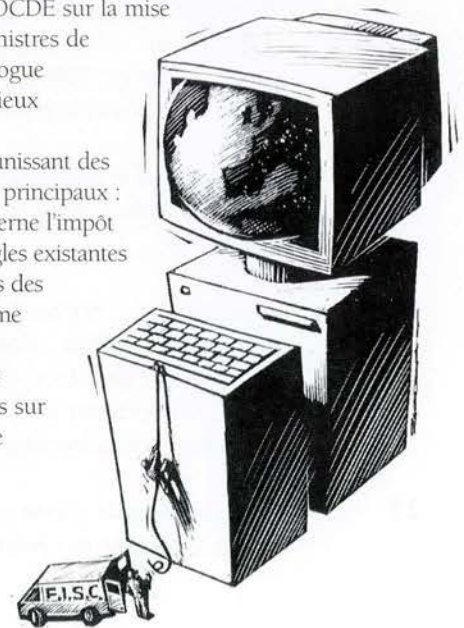
- Pour en savoir plus sur LEED : <http://www.oecd.org/tds/bis/leed.htm>
- Pour en savoir plus sur DATAR : <http://www.datar.gouv.fr>

La fiscalité du commerce électronique

L'OCDE a diffusé une série de rapports et de notes techniques faisant apparaître les importants progrès accomplis pour parvenir à un consensus au niveau international sur le traitement fiscal du commerce électronique et souhaite recevoir des commentaires du public sur plusieurs points. Les rapports et recommandations font partie des travaux de l'OCDE sur la mise en œuvre des conditions-cadres sur la fiscalité du commerce électronique adoptées par les ministres de l'OCDE à Ottawa en 1998. L'un des éléments essentiels du programme de travail a été un dialogue international faisant intervenir non seulement les pays membres de l'OCDE mais aussi les milieux d'affaires internationaux et un certain nombre d'économies non membres.

Les rapports du Comité des affaires fiscales de l'OCDE et des groupes techniques consultatifs réunissant des représentants des entreprises et des administrations qu'il a mis en place couvrent trois domaines principaux : la fiscalité directe, les impôts sur la consommation et l'administration de l'impôt. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, les pays de l'OCDE sont parvenus à un large consensus sur l'interprétation des règles existantes relatives à l'établissement stable, ce qui est essentiel pour déterminer dans quel pays les bénéfices des transactions de commerce électronique peuvent être imposés, et ils s'emploient à clarifier le régime accordé dans les conventions fiscales à différents types de paiements de commerce électronique. Les pays de l'OCDE sont par ailleurs en passe de définir des moyens pragmatiques d'atteindre l'objectif voulu, à savoir l'imposition effective sur le lieu de consommation. Ils se sont accordés sur les principaux défis et enjeux pour les administrations fiscales et sur les types de réponses que doivent envisager les gouvernements. L'OCDE attend des commentaires sur les propositions concernant les impôts sur la consommation et l'administration de l'impôt.

« Les administrations fiscales peuvent et doivent partager largement leurs expériences et leur expertise à l'échelle internationale, surtout dans le domaine du service aux contribuables » a déclaré M. Gabriel Maklouf, Président du Comité des affaires fiscales après une réunion qui s'est tenue en février. « Il importe que nous poursuivions sans relâche nos efforts pour affermir le consensus international naissant, de manière à donner aux gouvernements et aux entreprises la certitude requise concernant les règles fiscales applicables au commerce électronique ». ■



- Pour plus d'informations sur les travaux de l'OCDE concernant le commerce électronique et pour consulter les documents disponibles pour commentaires, voir http://www.oecd.org/daf/la/e_com/public_release.htm.
- L'OCDE publiera un rapport d'activité sur la mise en œuvre des conditions-cadres en mai 2001.

Programme des conférences

Mars à Septembre 2001

Veillez noter que la plupart des réunions ne sont pas ouvertes au public mais sont mentionnées pour information. Sauf indication contraire, toutes les réunions se tiennent à Paris. Ce document est mis à jour de façon hebdomadaire sur le site internet de l'OCDE :

<http://www.oecd.org/media/enbref.htm>

Mars

- | | | | |
|--------------|--|--------------|---|
| 12-13 | Forum mondial avec les juridictions coopératives sur les échanges de renseignements en matière de pratiques fiscales dommageables , organisé par la Direction des affaires financières, fiscales et des entreprises (DAF). | 3 | Publication de La réforme réglementaire en Italie . |
| 15-17 | Le gouvernement électronique comme instrument de démocratie et de développement, troisième forum mondial, organisé conjointement par les autorités italiennes avec le Service de la gestion publique de l'OCDE (PUMA) et les organisations multilatérales (Nations unies, Banque mondiale). Naples, Italie. Le Secrétaire général y assiste le 15/3. | 4-6 | Gouvernement de l'entreprise en Asie : troisième réunion de la Table ronde, organisée par le Programme pour les économies émergentes d'Asie, la Banque mondiale et la banque de développement de l'Asie. Singapour. |
| 26-27 | La réévaluation sismique de toutes les installations nucléaires, réunion OCDE/AEN. Ispra, Italie. | 5 | Publication des Perspectives de l'environnement . |
| 26-27 | L'intégration régionale en Afrique, le deuxième Forum international sur les Perspectives africaines, organisé par le Centre de développement de l'OCDE et la Banque africaine de développement. | 9-10 | Vers un développement durable en Asie : le rôle des filets de sécurité sociale , séminaire organisé par la Direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales (ELS) et le Centre de développement. |
| 27 | 11h : briefing de presse pour la publication du rapport Analyse des politiques d'éducation . | 10-11 | En route vers un nouveau monde : quelles perspectives pour une transition socio-économique majeure ? Réunion organisée par l'Unité consultative sur les questions pluridisciplinaires du Secrétariat général. |
| | | 11 | Examen de l'aide du Portugal par le Comité d'aide au développement (CAD). |
| | | 23-24 | Le gouvernement d'entreprise dans les pays en développement et les économies émergentes : dialogue sur les politiques , organisé par le Centre de développement. |

Avril

- | | | | |
|------------|---|--------------|--|
| 2-4 | Investir dans les compétences pour tous, grande réunion des Ministres de l'éducation. | 23-25 | Les politiques agricoles dans les économies non-membres , forum organisé par AGR et CCNM. |
| | | 24 | Publication de La réforme réglementaire en Irlande . |

25-26 Comité d'aide au développement (CAD), réunion à haut niveau.

26-27 Mécanismes cérébraux et apprentissage à l'âge mûr, forum à haut niveau organisé par le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) et le RIKEN Brain Science Institute. Tokyo, Japon.

Mai

3 Publication de la version préliminaire des **Perspectives économiques de l'OCDE n° 69**. Conférence de presse à 11h.

9 Examen de l'aide de la Belgique par le CAD.

14-16 OCDE Forum 2001 : le développement durable et la nouvelle économie.

16 Réunion des Ministres de l'environnement.

16 Réunion de l'Agence internationale de l'énergie au niveau ministériel.

16-17 Réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel.

29 Conseil des Ministres de la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT).

29-30 Réseau informel sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement, organisé par le CAD.

Juin

4-6 Les administrations fiscales dans un monde électronique, conférence internationale organisée par la Direction des affaires financières, fiscales et des entreprises (DAF) et les autorités canadiennes. Montréal, Canada.

5-6 Le transport et le commerce électronique, atelier organisé par la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie (STI) et la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT).

5-7 Les applications statistiques dans le domaine de l'agriculture et l'environnement (CAESAR), conférence organisée par OCDE, FAO, Eurostat, UN/ECE, ISI, NASS/USDA, accueillie à ISTAT (Istituto Nazionale di Statistica), Rome, Italie.

11-12 La mobilité internationale des travailleurs hautement qualifiés : de l'analyse statistique à l'élaboration des politiques, séminaire organisé par STI et ELS.

18-19 La technologie et le développement, forum international sur les perspectives asiatiques, organisé par le Centre de développement en coopération avec la Banque de développement d'Asie.

20-22 Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, réunion plénière – GAFI.

26-29 La gestion intégrée de la sécurité, l'environnement et la qualité dans le contexte des accidents chimiques, atelier organisé par ENV. Séoul, Corée.

Juillet

4-5 Groupe de travail du Conseil sur la construction navale, organisé par STI.

Septembre

6-7 Forum sur la stabilité financière. Londres, Royaume-Uni.

20-21 La réforme réglementaire dans le transport du fret international aérien, atelier organisé par STI.

Fracture numérique

L'OCDE et les pays en développement rencontrent le Groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies



Des représentants de pays en développement, les pays membres de l'OCDE et le Groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies (Dot.force) institué en juillet de l'année dernière ont mis à profit une conférence sur le commerce électronique organisée à Dubaï avec le concours de l'OCDE pour engager des pourparlers informels sur le problème de la fracture numérique et les moyens d'y remédier. La fracture numérique ne pourra être réduite que si l'on répond précisément aux besoins des pays en développement dans les domaines de la santé, de l'éducation et des transports, telle est la conclusion à laquelle ces discussions ont abouti fin janvier. Autre point de convergence entre les participants : pour mettre en place des solutions adaptées à leur propre pays, les responsables nationaux doivent tirer les leçons de l'expérience acquise dans un grand nombre de pays et de régions.

Ces consultations entre l'OCDE, le Groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies et une vingtaine d'économies de marché émergentes, de pays en transition et de pays en développement ont été organisées par l'OCDE avec le soutien du gouvernement de Dubaï. Parmi les nombreuses propositions formulées pour aider les pays les moins favorisés à tirer tout le parti des technologies de l'information et des communications (TIC), retenons les actions de sensibilisation impliquant de hauts responsables gouvernementaux, la création de fonds de capital-risque bénéficiant d'un soutien public pour financer des initiatives en faveur du développement du secteur des TIC, ou encore l'instauration

d'incitations fiscales encourageant les entreprises de ce secteur à développer leurs activités dans des pays figurant parmi les moins favorisés.

Ces propositions viendront alimenter la réflexion menée au sein du Groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies, au moment même où il s'appête à rendre compte de ses activités aux responsables des pays du G8 avant leur prochain Sommet à Gênes, en juillet. Elles enrichiront également les travaux actuellement menés par l'OCDE sur les TIC et le commerce électronique.

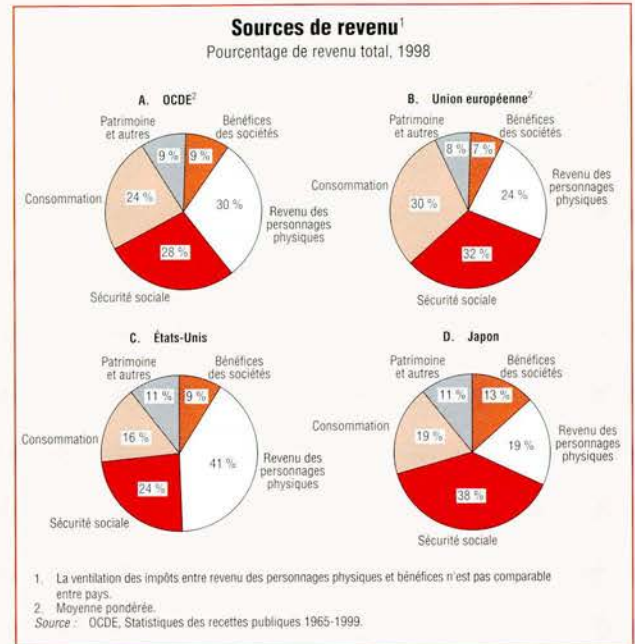
Les consultations avec le Groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies ont été lancées à l'issue du Forum sur les économies de marché émergentes organisé à Dubaï, conjointement par l'OCDE et les autorités de Dubaï. Environ 300 délégués d'une soixantaine de pays ont participé à ce forum – la première manifestation organisée par l'OCDE en dehors d'un pays membre de l'organisation – qui s'est tenu dans la foulée de rencontres réunissant des représentants gouvernementaux, des représentants des entreprises et des consommateurs ainsi que des instances de la société civile. ■

- Pour en savoir plus sur les travaux menés par l'OCDE sur le commerce électronique et les TIC : http://www.oecd.org/subject/e_commerce/
- Toute l'actualité de la Dot-force : <http://www.g8kyushu-okinawa.go.jp/e/genoa/>
- Pour tout savoir sur le Forum sur les économies de marché émergentes de Dubaï, voir les articles de *L'Observateur de l'OCDE* : www.oecdobserver.org.

Composantes de la fiscalité

L'impôt sur le revenu des personnes physiques est la source de recettes publiques la plus importante dans les pays de l'OCDE, puisqu'il représentait 30 % des recettes fiscales totales en 1998, devant les cotisations de sécurité sociale qui n'en représentaient que 28 %. Cependant, si le gouvernement des États-Unis perçoit encore 41 % de ses recettes fiscales sous forme d'impôt sur le revenu des personnes physiques, ce qui représente un pourcentage presque deux fois plus élevé que celui des cotisations de sécurité sociale, qui n'est que de 24 %, en Europe et au Japon les cotisations sociales se taillent la part du lion puisqu'elles correspondent respectivement à 32 % et à 38 % des recettes publiques. C'est au Japon que la part de l'impôt sur les bénéfices des sociétés dans le total des recettes fiscales est la plus élevée, avec un pourcentage de 13 % au lieu de 7 % en Europe et de 9 % aux États-Unis, le niveau moyen pour l'ensemble des pays de l'OCDE étant de 9 %. L'Union européenne est en tête pour les impôts sur la consommation, qui représentent 30 % du total de ses recettes fiscales, à comparer à un taux de 19 % au Japon, de 16 % aux États-Unis et de 24 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Les cotisations de sécurité sociale étaient la principale source de recettes des administrations publiques dans sept pays de l'OCDE en 1998 – l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la France, le Japon, les Pays-Bas et la République tchèque. ■

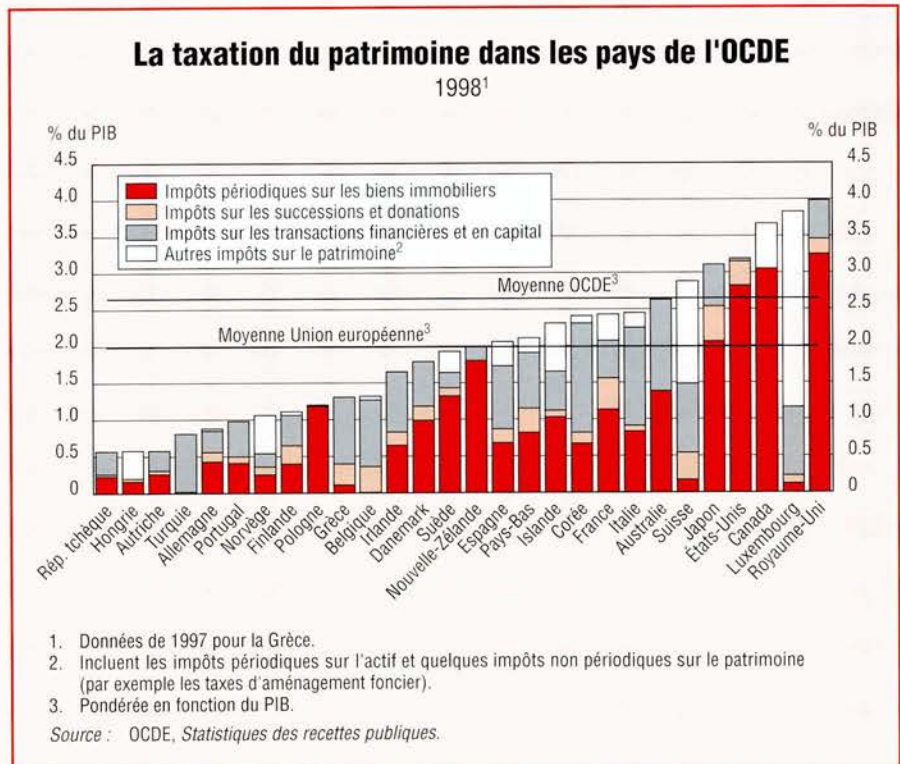
• OCDE, *Statistiques des recettes publiques : 1965/1999*, Paris, 2000.


















Les impôts en Grèce

En Grèce, les impôts sur le patrimoine sont parmi les plus faibles des pays de l'OCDE puisqu'ils ne représentent que 1.3 % du PIB mais ils sont si complexes que les propriétaires fonciers sont assujettis à 14 impôts et prélèvements différents sur leurs biens immobiliers, selon la dernière étude de l'OCDE concernant l'économie de la Grèce. De plus, bien que les impôts sur le patrimoine ne représentent que 0.14 % des recettes fiscales totales, leur recouvrement représente 1.1 % des dépenses totales de l'administration fiscale. Selon cette étude, une remise en ordre du système d'imposition du patrimoine et la mise en place d'un registre foncier au niveau national permettraient d'imposer les biens immobiliers sur leur valeur réelle. En Grèce, le produit des impôts sur le patrimoine ne représente que la moitié du niveau moyen de 2.6 % du PIB enregistré pour les pays de l'OCDE. ■

• Études économiques de l'OCDE : Grèce, Paris 2001.
• Statistiques des recettes publiques de l'OCDE, Paris 2000.






			Variation par rapport à :				niveau :		
			la période précédente %	l'année précédente %			valeur courante	même période année précéd.	
	Allemagne	Produit intérieur brut	T4 00	0,2	2,6	Balance courante	déc. 00	-7,05	-3,07
		Indicateur avancé	jan. 01	-0,3	0,2	Taux de chômage	jan. 01	7,8	8,3
		Prix à la consommation	jan. 01	0,5	2,4	Taux d'intérêt	
	Australie	Produit intérieur brut	T4 00	-0,6	2,1	Balance courante	T4 00	-2,82	-5,28
		Indicateur avancé	déc. 00	-1,5	-7,0	Taux de chômage	jan. 01	6,7	6,9
		Prix à la consommation	T4 00	0,3	5,8	Taux d'intérêt	jan. 01	5,91	5,66
	Autriche	Produit intérieur brut	T3 00	0,3	1,9	Balance courante	déc. 00	0,01	0,70
		Indicateur avancé	jan. 01	-0,2	3,2	Taux de chômage	jan. 01	3,7	4,0
		Prix à la consommation	jan. 01	0,1	3,0	Taux d'intérêt	
	Belgique	Produit intérieur brut	T3 00	0,5	3,2	Balance courante	T3 00	1,93	2,15
		Indicateur avancé	jan. 01	1,7	-0,4	Taux de chômage	jan. 01	6,8	7,6
		Prix à la consommation	fév. 01	0,4	2,3	Taux d'intérêt	
	Canada	Produit intérieur brut	T4 00	0,3	4,0	Balance courante	T4 00	4,52	0,19
		Indicateur avancé	jan. 01	0,2	-4,1	Taux de chômage	jan. 01	6,9	6,8
		Prix à la consommation	jan. 01	-0,3	3,0	Taux d'intérêt	fév. 01	5,16	5,25
	Corée	Produit intérieur brut	T3 00	3,3	9,3	Balance courante	déc. 00	1,24	1,63
		Indicateur avancé		Taux de chômage	jan. 01	4,1	4,8
		Prix à la consommation	fév. 01	0,2	4,2	Taux d'intérêt	jan. 01	6,40	7,30
	Danemark	Produit intérieur brut	T3 00	0,1	2,7	Balance courante	déc. 00	0,10	0,05
		Indicateur avancé	jan. 01	-1,2	-0,3	Taux de chômage	déc. 00	4,7	4,8
		Prix à la consommation	déc. 00	-0,1	2,4	Taux d'intérêt	jan. 01	5,27	3,70
	Espagne	Produit intérieur brut	T4 00	0,7	3,7	Balance courante	nov. 00	-0,85	-1,18
		Indicateur avancé	jan. 01	-1,0	-0,9	Taux de chômage	jan. 01	13,7	15,0
		Prix à la consommation	jan. 01	0,0	3,7	Taux d'intérêt	
	États-Unis	Produit intérieur brut	T4 00	0,3	3,4	Balance courante	T3 00	-113,77	-89,65
		Indicateur avancé	jan. 01	-0,2	-2,2	Taux de chômage	jan. 01	4,2	4,0
		Prix à la consommation	jan. 01	0,6	3,5	Taux d'intérêt	fév. 01	5,26	6,01
	Finlande	Produit intérieur brut	T4 00	0,7	5,5	Balance courante	déc. 00	0,91	1,11
		Indicateur avancé	oct. 00	-2,5	-0,8	Taux de chômage	jan. 01	9,4	10,1
		Prix à la consommation	jan. 01	-0,2	3,3	Taux d'intérêt	
	France	Produit intérieur brut	T4 00	0,9	2,8	Balance courante	nov. 00	1,21	2,38
		Indicateur avancé	jan. 01	-0,6	-3,6	Taux de chômage	jan. 01	8,7	10,3
		Prix à la consommation	jan. 01	-0,4	1,2	Taux d'intérêt	
	Grèce	Produit intérieur brut	1999	..	3,4	Balance courante	oct. 00	-0,68	-0,49
		Indicateur avancé	déc. 00	0,1	1,1	Taux de chômage	
		Prix à la consommation	jan. 01	-1,6	3,4	Taux d'intérêt	déc. 00	5,20	9,80
	Hongrie	Produit intérieur brut	1999	..	4,4	Balance courante	déc. 00	-0,52	-0,57
		Indicateur avancé		Taux de chômage	T2 00	6,7	7,0
		Prix à la consommation	jan. 01	1,5	10,1	Taux d'intérêt	jan. 01	11,50	12,20
	Irlande	Produit intérieur brut	1999	..	9,8	Balance courante	T3 00	-0,59	0,11
		Indicateur avancé	jan. 01	3,9	4,8	Taux de chômage	jan. 01	3,8	4,8
		Prix à la consommation	jan. 01	-0,8	5,2	Taux d'intérêt	
	Islande	Produit intérieur brut	1999	..	4,3	Balance courante	T3 00	-0,15	-0,15
		Indicateur avancé		Taux de chômage	déc. 00	1,3	1,5
		Prix à la consommation	fév. 01	0,2	4,1	Taux d'intérêt	jan. 01	11,50	10,48

Variation par rapport à :

niveau :

la période
précédente %l'année
précédente %valeur
courantemême période
année précéd.

			la période précédente %	l'année précédente %			valeur courante	même période année précéd.
 Italie	Produit intérieur brut	T3 00	0,6	2,5	Balance courante	nov. 00	0,07	-0,77
	Indicateur avancé	jan. 01	-0,4	-1,0	Taux de chômage	oct. 00	10,1	11,1
	Prix à la consommation	fév. 01	0,3	3,0	Taux d'intérêt	
 Japon	Produit intérieur brut	T3 00	-0,6	0,5	Balance courante	déc. 00	6,14	8,46
	Indicateur avancé	jan. 01	0,1	1,2	Taux de chômage	jan. 01	4,9	4,7
	Prix à la consommation	jan. 01	0,0	0,1	Taux d'intérêt	fév. 01	0,42	0,10
 Luxembourg	Produit intérieur brut	1999	..	7,5	Balance courante	
	Indicateur avancé	jan. 01	1,1	0,9	Taux de chômage	déc 00	2,1	2,2
	Prix à la consommation	jan. 01	-1,4	2,9	Taux d'intérêt	
 Mexique	Produit intérieur brut	T3 00	1,4	6,9	Balance courante	T4 00	-5,67	-4,38
	Indicateur avancé	déc. 00	2,5	4,0	Taux de chômage	déc. 00	2,1	2,3
	Prix à la consommation	jan. 01	0,6	8,1	Taux d'intérêt	jan. 01	18,50	17,43
 Norvège	Produit intérieur brut	T3 00	0,3	1,0	Balance courante	T4 00	6,59	3,45
	Indicateur avancé	déc. 00	-0,8	-0,9	Taux de chômage	T3 00	3,5	3,3
	Prix à la consommation	jan. 01	0,8	3,4	Taux d'intérêt	fév. 01	7,32	5,89
 Nlle-Zelande	Produit intérieur brut	T2 00	-0,9	4,6	Balance courante	T3 00	-0,94	-1,34
	Indicateur avancé		Taux de chômage	T3 00	5,9	6,8
	Prix à la consommation	T4 00	1,2	4,0	Taux d'intérêt	fév. 01	6,48	5,93
 Pays-Bas	Produit intérieur brut	T4 00	1,2	3,4	Balance courante	T4 00	3,79	5,41
	Indicateur avancé	jan. 01	-0,8	-0,5	Taux de chômage	déc. 00	2,8	2,8
	Prix à la consommation	jan. 01	1,2	4,2	Taux d'intérêt	
 Pologne	Produit intérieur brut	1999	..	4,0	Balance courante	nov. 00	-0,42	-1,02
	Indicateur avancé		Taux de chômage	jan. 01	15,0	13,1
	Prix à la consommation	jan. 01	0,7	7,5	Taux d'intérêt	jan. 01	16,90	15,86
 Portugal	Produit intérieur brut	T3 00	1,2	3,4	Balance courante	T4 00	-2,97	-3,55
	Indicateur avancé	jan. 01	-2,3	3,5	Taux de chômage	jan. 01	4,4	4,3
	Prix à la consommation	jan. 01	0,4	4,4	Taux d'intérêt	
 Rép. tchèque	Produit intérieur brut	T3 00	..	2,2	Balance courante	T3 00	-0,51	-0,02
	Indicateur avancé		Taux de chômage	T3 00	8,7	9,1
	Prix à la consommation	jan. 01	2,0	4,2	Taux d'intérêt	fév. 01	5,27	5,39
 Royaume-Uni	Produit intérieur brut	T4 00	0,3	2,5	Balance courante	T3 00	-4,68	-4,52
	Indicateur avancé	jan. 01	0,0	0,8	Taux de chômage	nov. 00	5,4	5,9
	Prix à la consommation	jan. 01	-0,6	2,7	Taux d'intérêt	fév. 01	5,69	6,15
 Suède	Produit intérieur brut	T3 00	0,9	3,6	Balance courante	déc. 00	0,16	0,42
	Indicateur avancé	déc. 00	-0,5	-1,1	Taux de chômage	jan. 01	5,4	6,5
	Prix à la consommation	jan. 01	-0,3	1,6	Taux d'intérêt	déc. 00	4,07	3,41
 Suisse	Produit intérieur brut	T3 00	0,5	3,4	Balance courante	T3 00	7,74	7,58
	Indicateur avancé	jan. 01	0,5	2,5	Taux de chômage	jan. 01	1,7	2,3
	Prix à la consommation	fév. 01	-0,1	0,8	Taux d'intérêt	jan. 01	3,34	1,75
 Turquie	Produit intérieur brut	T3 00	..	7,4	Balance courante	T3 00	-1,24	0,13
	Indicateur avancé		Taux de chômage	T4 00	6,3	7,3
	Prix à la consommation	jan. 01	2,5	35,9	Taux d'intérêt	jan. 01	42,70	36,79

Définitions et notes

PIB : séries en volume corrigées des variations saisonnières sauf République tchèque et Turquie ; **Indicateur avancé** : indice composite, fondé sur différents indicateurs de l'activité économique (emploi, ventes, revenus, etc.), qui signale les mouvements cycliques de la production industrielle de six à neuf mois en avance ; **Indice des prix à la consommation** : mesure les variations dans le temps des prix de vente au détail d'un panier constant de biens et services ; **Balance courante** : milliards de dollars; non corrigée des variations saisonnières sauf

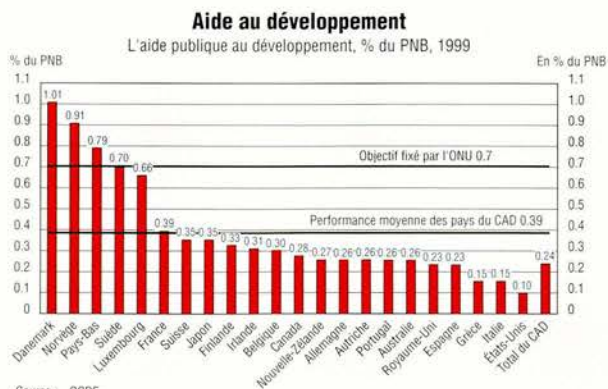
Australie, Royaume-Uni et États-Unis ; **Taux de chômage** : % de la population active civile-taux de chômage standardisés (BIT); définition nationale pour Corée, Islande, Mexique, Pologne, Suisse et Turquie; corrigés des variations saisonnières sauf Turquie ; **Taux d'intérêt** : taux à trois mois sauf Turquie (taux interbancaire au jour le jour) ; .. non disponible ; *voir Zone Euro.

Sources: **Principaux indicateurs économiques**, Les éditions de l'OCDE, Paris, mars 2001. Base de données Comptes nationaux trimestriels.

Le niveau de l'aide augmente

L'aide publique au développement (APD) des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) a progressé de 5,6 % en termes réels pour atteindre 56,4 milliards de dollars des États-Unis en 1999, comme le révèle la dernière édition des Dossiers du CAD. Cependant l'APD ne représente toujours que 0,24 % du PNB de ces pays, un niveau inchangé et nettement inférieur à l'objectif de 0,7 % fixé par les Nations unies. L'essentiel de cette augmentation est attribuable au Japon, le premier pays donneur, dont l'APD est passée de 10,64 milliards de dollars en 1998 à 15,32 milliards de dollars en 1999, soit respectivement 0,28 % et 0,35 % de son PNB. Si les États-Unis sont toujours au deuxième rang en valeur absolue – 9,15 milliards de dollars en 1999 contre 8,79 milliards en 1998 –, ils restent bons derniers pour ce qui est du rapport APD/PNB, inchangé à 0,10 %. Les seuls membres du CAD à dépasser les 0,7 % fixés par les Nations unies sont le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède. Plus de 60 % de l'APD dispensée en 1999 provenait de quatre pays : Japon, États-Unis, France et Allemagne. Au cours des années 90, ces quatre plus grands donateurs ont toutefois opéré des compressions : rapportée au PNB, l'aide des États-Unis a diminué de moitié depuis 1990, et celle de la France et de l'Allemagne a reculé d'environ 40 %. Seul le Japon est parvenu à maintenir le niveau de son rapport APD/PNB, les efforts déployés pour remédier aux effets de la crise financière asiatique ayant plus que compenser les réductions programmées depuis 1997. ■

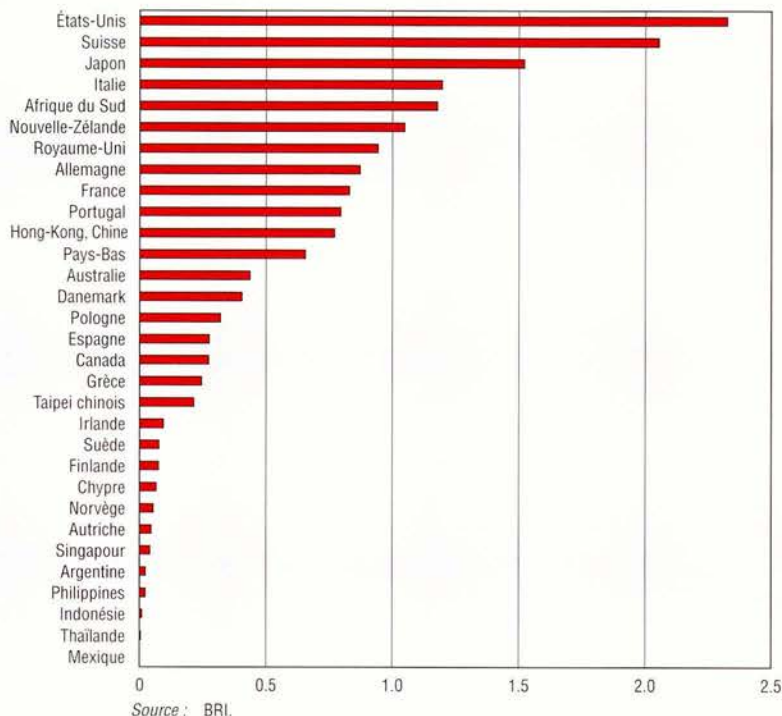
- OCDE, *Les dossiers du CAD, Coopération pour le développement, Rapport 2000 – Efforts et politiques des Membres du Comité d'aide au développement*, volume 2, n° 1, Paris, 2001.



L'investissement direct étranger peut être un signe de faiblesse

Le péché originel : comparaison mondiale

Proportion de dette en monnaie locale par rapport à la dette totale, 1998 (instruments du marché monétaire et obligations)



Pour beaucoup de pays pauvres, l'investissement direct étranger (IDE) est essentiellement « une bonne réponse du marché à une mauvaise situation » plutôt qu'un signe de bonne santé de l'économie ciblée, comme le soutient une nouvelle publication du Centre de développement de l'OCDE. Cela ne signifie pas que l'IDE soit néfaste mais plutôt que le fait de devoir y recourir peut traduire l'incapacité où se trouve une économie en difficulté de susciter la confiance qui permettrait aux entreprises locales d'emprunter à l'étranger. Dans de tels cas, l'encouragement de l'IDE pourrait être le seul moyen de se procurer des capitaux étrangers.

La question essentielle est de savoir si un pays souffre de ce que les auteurs du rapport intitulé *Investissement direct étranger et autres flux financiers vers l'Amérique latine* appellent le « péché originel ». Il s'agit de l'incapacité où se trouvent les entreprises locales d'emprunter à long terme en monnaie nationale, ce qui les oblige à emprunter en monnaie internationale comme le dollar. Si les marchés émergents et les pays en développement ne sont pas en mesure de remédier aux déséquilibres de leur dette du point de vue des monnaies utilisées ou des échéances, ils sont « condamnés » à se procurer des liquidités par le biais de l'investissement direct étranger. Si l'investissement direct étranger s'est taillé la part du lion dans les flux financiers vers l'Amérique latine au cours des dernières années, cela s'explique surtout par le fait que les flux d'emprunts à l'étranger ont été pratiquement réduits à zéro, selon le rapport. ■

- Voir le site Web du Centre de développement : <http://www.oecd.org/dev/>.

Services en ligne de l'OCDE



PERIODICALS • STUDIES • STATISTICS

SourceOECD 

www.SourceOECD.org

Un seul abonnement institutionnel permet un accès illimité aux ouvrages, périodiques et statistiques de l'OCDE en ligne 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

OECD *direct*

www.oecd.org/OECDdirect

Soyez le premier informé grâce à notre service d'information e-mail gratuit personnalisé.

OECD
ONLINE BOOKSHOP

www.oecd.org/bookshop

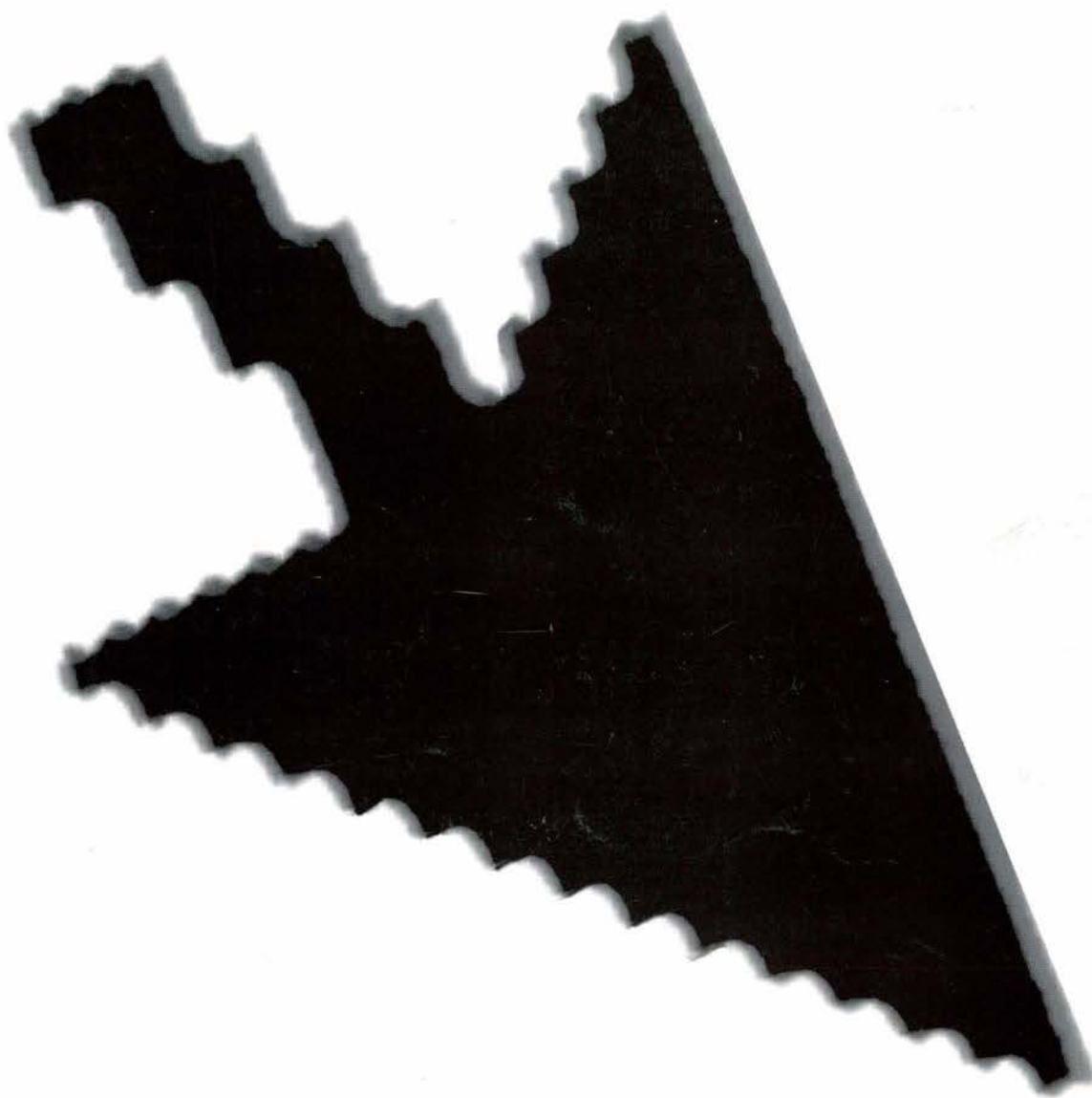
Choisissez dans notre catalogue en ligne (versions papier, électronique et CD-ROM) - et maintenant, *pay-per-view*.

www.oecd.org

sales@oecd.org
sourceoecd@oecd.org

OCDE 

www.oecd.org/bookshop



La librairie en ligne de l'OCDE,
c'est accéder au catalogue des
publications de l'OCDE sur des thèmes
clés d'aujourd'hui, qu'ils soient
économiques ou sociaux et à toutes les
statistiques sur CD-Rom.

Sécurité :
acheter est une opération simple, rapide
et sûre avec notre système de paiement
en ligne sécurisé.

Découvrez :
les publications de l'OCDE.

Parcourez :
ici vous pouvez feuilleter en toute tran-
quillité l'intégralité du livre à l'écran avant
de décider.

Achetez :
avec notre système de paiement en ligne
sécurisé.

et voilà votre livre :
qui vous arrive dans un délai de 4 à 5
semaines, et si vous n'optez que pour la
version PDF, vous ferez l'économie des
frais de port.

**Bénéficiez à présent du service
"Alerte" gratuit par e-mail, OECDdirect :**
vous informe des toutes dernières
parutions par e-mail. Pour ce faire, il vous
suffit de nous indiquer vos thèmes d'intérêt.